

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 15 décembre 2022

Publié le : 29/12/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h35.

Étaient présents : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7) **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°13), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°13), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°6) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Francois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question n°13) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir de la question n°6) **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pirey** : M. Patrick AYACHE (à partir de la question n°3) **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir de la question n°6) **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°14 incluse) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET **Beure** : M. Philippe CHANEY **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Gennes** : M. Jean SIMONDON **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilleilley** : M. Philippe PERNOT **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Vieilleilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Philippe SIMONIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN à Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7), Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean SIMONDON à M. Daniel HUOT, M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Cédric LINDECKER à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°12), Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n°15), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI, M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER.

Présentation du rapport annuel d'accessibilité 2021

Rapporteur : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Vice-Président

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA) doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de GBM.

Le rapport d'accessibilité 2021 s'attache donc, comme les années précédentes, à répondre à cette obligation légale.

I. Contexte

En matière d'accessibilité, l'année 2021 a été marquée, tout comme l'année 2020, par l'épidémie de COVID19. Dans sa continuité, elle n'a fait qu'accroître la mise en tension de l'ensemble des personnels et des dispositifs engagés dans le service et l'aide de proximité.

L'année 2021 a souligné, dans la continuité de l'année 2020, combien les relais de proximité sont déterminants, essentiels. La Direction du CCAS et ses personnels ont veillé à maintenir prioritairement l'accès des personnes (précaires, fragilisées, vieillissantes, malades, handicapées) à l'information, à la santé, aux biens et aux services de première nécessité, à des conditions de vie dignes et acceptables. A l'instar de 2020, les équipes ont lutté contre l'isolement, le désarroi et la souffrance psychique devenus très prégnants. L'ensemble des activités du CCAS ne sont pas reprises dans le rapport mais de nombreuses références à son bilan d'activités y sont faites.

En matière de respect des engagements pris dans le cadre de l'Ad'Ap et de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement, 2021, fut également marquée par la crise sanitaire mondiale et ses retentissements internationaux, nationaux et locaux. Toutes les entreprises et les structures en ont subi, avec plus de force encore qu'en 2020, les impacts directs et indirects. Il a été difficile, pour les directions opérationnelles, de recourir, dans le cadre des marchés publics, aux entreprises qui souffraient d'une pénurie de matériaux mais aussi de se procurer, elles-mêmes, les matériaux nécessaires aux travaux effectués en régie.

L'année 2021 fut donc marquée, de façon très perceptible, par un essoufflement général face à cette crise persistante. Plutôt donc que d'annoncer une reprise de l'activité permettant de combler les retards pris en 2020, elle n'a fait que les accentuer et ce, malgré l'attitude volontariste de l'ensemble des directions opérationnelles.

Néanmoins, le nombre de travaux réalisés et d'actions conduites en 2021, à Besançon comme dans l'ensemble du territoire de GBM, sur chacun des maillons de la chaîne de déplacement, par l'ensemble des directions opérationnelles (Département Architecture et Bâtiments, Voirie, Biodiversité et Espaces Verts, Transports, Grands Travaux) reste néanmoins impressionnant, au regard de ce contexte de crise, **montrant une volonté sans faille de faire face à cette situation de vents contraires.**

Le présent rapport en témoigne.

Le rapport 2021, tout comme les précédents, est effectué en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement, selon les prescriptions des articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, soit la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti. Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre des éléments relatifs à la mise en accessibilité des communes de la communauté urbaine en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Ce rapport restitue les efforts consentis sur l'année 2021. Il est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif.

Participent à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de GBM et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

II. Les travaux conduits en 2021

A. La voirie et les espaces publics

1. La Ville de Besançon

- 15 chantiers, ont été conduits et finalisés par la Direction Voirie en 2021 afin de garantir l'accessibilité des Bâtiments Recevant du Public depuis la voirie communale
- 21 chantiers ont été conduits afin d'améliorer l'accessibilité de la chaîne de déplacement pour un montant total de travaux TTC de 3 125 545,42 €
- 30 chantiers (hors création emplacements PMR) ont été conduits dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics- PAVE - pour un montant total de travaux TTC de 354 883 € (127 257 € en 2020)
- 23 places de stationnement réservées pour les personnes handicapées ont été créées (20 en 2019).
- Le montant global des travaux conduits par la Direction voirie afin d'améliorer l'accessibilité de voirie en 2021 est de 3 480 428,11€
- Le Montant des travaux sur les trois années précédentes, soit la période correspondant à la période 2 de l'Ad'Ap et relative à la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement sur le volet voirie :
 - **818 165,97 € TTC pour 2019**
 - **2 189 446 € TTC pour 2020**
 - **3 480 428,11 € TTC pour 2021**

Totaux de la 2^{ème} période 2019-2020-2021 : 6 488 040,08 € TTC

- Une remise à jour de l'arrêté répertoriant les emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite a été réalisée en 2021.
- A noter en 2021, la création d'un nouveau parc Relais rue de Vesoul à Besançon

2. Les communes de GBM

Les travaux portant sur la voirie, conduits sur 10 communes sont cités sous plusieurs rubriques sur le rapport 2021. Ils portent sur la voirie communale, intercommunales ou sur de Grands Travaux (prenant en compte la réhabilitation globale de larges secteurs).

B. La mise en accessibilité du territoire dans le cadre de grands travaux

Les travaux portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la Chaîne de déplacement se sont poursuivis dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la Ville ainsi que sur les communes de GBM. Leur réalisation permet de livrer de nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

- **En 2021, le montant cumulé des travaux conduits par la Direction Grands Travaux s'élève à la somme de 7 860 000€, tous maîtres d'ouvrage confondus (5 893 473 € TTC en 2020)**
- Le Montant total des travaux sur les trois années précédentes, 2019, 2020, 2021 se **résume comme suit**

Ville de Besançon	: 2 567 000€
GBM	: 14 028 000€
Pour le compte de la SEDIA	: 1 467 000€

Total années 2019, 2020, 2021 : 18 062 000€ TTC

1. *A Besançon*

Les principales opérations réalisées ont touché les lieux suivants ; les près de vaux, le centre commercial Cassin, l'Ecole Brossolette, le quartier Grette, la rue Boissy d'Anglas, la rue Beauregard, le Campus de la Bouloie, la rue Servet, les Hauts du Chazal.

Cette énumération ne décline pas les travaux conduits sur les arrêts bus et dans ceux effectués dans le cadre des pistes cyclables qui se sont poursuivis en 2021 pour un montant total de 3 M€.

2. Pour les transports

Les travaux de mise en accessibilité des arrêts se sont poursuivis sur la Ville de Besançon et les communes de GBM.

3. *Dans les communes du Grand Besançon*

La Direction Grands Travaux est intervenue dans plusieurs communes de Grand Besançon Métropole dont Osselle (base nautique), Franois, Deluz, Pouilley-les-Vignes, Thise/Chalezeule, Monteferrand/Grandfontaine, Pouilley-Français, La Vèze, Ecole-Valentin.

C. Le Transport : Les travaux conduits sur les Communes du Grand Besançon

Au titre de la finalisation du SDAP sur 2021 : 3 stations traitées/6 arrêts

D. Le service Ginko Access

- **Il s'adresse aux ayant-droits remplissant l'ensemble des conditions d'accès au service**
- En 2021, la fréquentation annuelle s'élève à 27 384 voyages (20 838 voyages en 2020, fréquentation qui était en baisse de 13 420 voyages par rapport à 2019).
- La Commission Ginko Access a répondu favorablement à 41 demandes d'inscriptions (contre 30 en 2020 et 63 en 2019)
- 262 usagers différents ont bénéficié de Ginko Access (257 en 2020 et 300 en 2019). En 2021, la saturation du service représente 2,16 % du service contre 1,15% en 2020. 605 demandes ont été refusées ou placées en liste d'attente dans le logiciel de réservation des demandes de voyages ponctuels dans l'hypothèse ou interviendrait une annulation de réservation sur les jours et heures de l'une ou l'autre de ces demandes (260 en 2020).

E. Les travaux conduits sur le cadre bâti – Etablissements Recevant du Public (ERP)

La Ville de Besançon, ainsi que l'ensemble des communes de la communauté urbaine, ont œuvré à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public dans le cadre des Ad'Ap déposés.

1. *La Ville de Besançon*

- **En 2021, le montant total mandaté des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap est de 1 414 892€**

Soit pour la période 2 de l'Ad'Ap :

**2019 : 1 073 958€TTC
2020 : 1 050 183€TTC
2021 : 1 141 892 €TTC**

Ces chiffres montrent tout l'engagement de la Direction du Département Architecture et Bâtiments, ses facultés d'adaptation organisationnelle face à la crise afin de maintenir, le meilleur niveau d'activité possible en vue de répondre au mieux aux engagements pris dans le cadre de l'Ad'ap déposé (Agenda de Mise en Accessibilité du Cadre Bâti)

2. *Les communes de Grand Besançon Métropole*

10 communes de Grand Besançon Métropole ont par ailleurs transmis des informations sur les travaux conduits pour l'amélioration de l'accessibilité de leur cadre bâti (26 en 2020).

III. Les travaux conduits par la Direction des Espaces Verts sur les Installations ouvertes au Public (IOP)

Ils concernent 3 lieux de la Ville.

IV. Examen des dossiers relatifs à l'accessibilité

- 216 dossiers relatifs à l'accessibilité d'un ERP privé ont été déposés en Mairie et examinés en Préfecture (195 en 2020)
- 47 dérogations ont été acceptées (33 en 2020)
- 2 dossiers ont reçu un avis défavorable (2 en 2020)

V. La sensibilisation du grand public au handicap

Le Service Santé Sociale et Handicap conduisent des actions afin de changer le regard sur le handicap grâce à des actions de mobilisation, de sensibilisation et de communication.

La Semaine Bisontine du Handicap organisée durant la Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), s'est déroulée pendant 6 jours et a permis la programmation de 17 événements (3 annulations) qui ont rassemblé environ 450 participants, malgré la pandémie. Aux côtés de la mission handicap du CCAS, 11 associations et 5 services municipaux se sont mobilisés.

14 journées handi-citoyennes ont été organisées à l'attention de 768 personnes parmi lesquelles 90 lycéens, 192 étudiants post-bac, 74 adultes (SAFRAN), 212 enfants de CM1/CM2 et 200 personnes d'horizons divers.

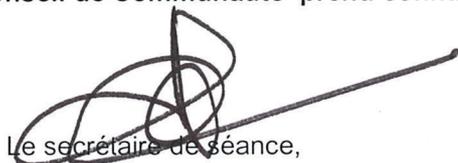
VI. Conclusion

Comme tous les rapports qui l'ont précédé, le rapport 2021 n'est qu'un aperçu des actions conduites par GBM, ses communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par les partenaires du territoire.

Il montre, à travers les travaux et actions listés, la volonté partagée de répondre aux engagements pris malgré la crise.

Le respect de la mise en accessibilité réglementaire exigée pour ces travaux a pu également être calqué au plus près de l'usage en raison de l'expérience acquise par les Directions et services au contact du Groupe d'Experts d'Usage composé de membres des associations présentes en CIA.

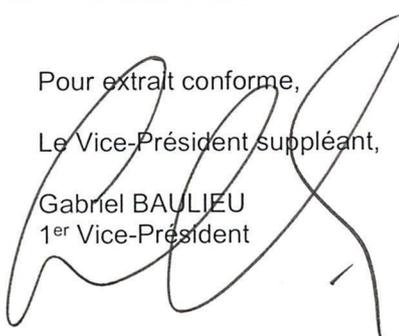
Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2021.



M. Philippe SIMONIN
Conseiller communautaire

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2021



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
1. CONTEXTE GENERAL.....	3
2. GRAND BESANCON METROPOLE, LA VILLE DE BESANCON ET LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR.....	24
3. LA MISE EN ACCESSIBILITE DES DIFFERENTS MAILLONS DE LA CHAINE DE DEPLACEMENT - LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – AD'AP.....	26
4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS.....	28
5. STATIONNEMENT.....	43
6. LES TRANSPORTS.....	48
7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.....	62
8. LE LOGEMENT.....	75
9. L'ENFANCE ET L'EDUCATION.....	80
10. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES.....	94
11 LA SANTE ET L'INNOVATION.....	101
12 LE SPORT.....	110
13 LA CULTURE.....	116
14 LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA VILLE... 	134
15 CONCLUSION.....	139

INTRODUCTION

En matière d'accessibilité, l'année 2021 a été marquée, tout comme l'année 2020 par l'épidémie de COVID19. Dans sa continuité, elle n'a fait qu'accroître la mise en tension de l'ensemble des personnels et des dispositifs engagés dans le service et l'aide de proximité, mais aussi celle déjà très perceptible en 2020, d'un ensemble élargi de secteurs dont l'économie de marché.

L'année 2021 a souligné dans la continuité de l'année 2020, combien les relais de proximité sont déterminants, essentiels. La Direction du CCAS et ses personnels ont veillé à maintenir prioritairement l'accès des personnes (précaires, fragilisées, vieillissantes, malades, handicapées...), à l'information, à la santé, aux biens et aux services de première nécessité, à des conditions de vie dignes et acceptables. A l'instar de 2020, les équipes ont lutté contre l'isolement, le désarroi et la souffrance psychique devenus très prégnants. L'ensemble des activités du CCAS ne sont pas reprises dans le rapport mais de nombreuses références à son bilan d'activités y sont faites.

Le présent rapport démontre qu'au plan local, à l'instar du plan national, le travail en synergie de l'ensemble des acteurs du territoire est un composant privilégié de la résistance à l'installation des inégalités et des différences dans l'accès de tout à tous.

En matière de respect des engagements pris dans le cadre de l'Ad'Ap et de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement, 2021, fut également marquée par la crise sanitaire mondiale et ses retentissements internationaux, nationaux et locaux. Toutes les entreprises et les structures en ont subi, avec plus de force encore qu'en 2020, les impacts directs et indirects. Il a été difficile, pour les directions opérationnelles, de recourir, dans le cadre des marchés publics, aux entreprises qui souffraient d'une pénurie de matériaux mais aussi de se procurer, elles-mêmes, les matériaux nécessaires aux travaux effectués en régie.

L'année 2021 fut donc marquée, de façon très perceptible, par un essoufflement général face à cette crise persistante. Plutôt donc que d'annoncer une reprise de l'activité permettant de combler les retards pris en 2020, elle n'a fait que les accentuer et ce malgré l'attitude volontariste de l'ensemble des directions opérationnelles

Néanmoins, le nombre de travaux réalisés et d'actions conduites en 2021, sur Besançon comme sur l'ensemble du territoire de GBM, sur chacun des maillons de la chaîne de déplacement, par l'ensemble des directions opérationnelles (Département Architecture et Bâtiments, Voirie, Biodiversité et Espaces Verts, Transports, Grands Travaux), reste néanmoins impressionnant, au regard de ce contexte de crise, **montrant une volonté sans faille de faire face à cette situation de vents contraires.**

Le présent rapport en témoigne.

Le rapport 2021, tout comme les précédents, est effectué en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement, selon les prescriptions des articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, soit la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti. Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité.

Il intègre des éléments relatifs à la mise en accessibilité des communes de la communauté urbaine en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Ce rapport restitue les efforts consentis sur l'année 2021. Il est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue.

Participent à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de GBM et du CCAS mais également, un réseau de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre. Seule, la participation de l'ensemble de ces acteurs, rend possible cette restitution des avancées de notre territoire. Qu'ils en soient remerciés !

1. CONTEXTE GENERAL

La présence de ces éléments est préconisée par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité afin d'offrir une vue d'ensemble du territoire concerné et de permettre d'établir des comparaisons entre les différents territoires français.

1.1. GRAND BESANCON METROPLE



Situation dans le Département du Doubs

Le centre d'affaires de la City à Besançon, siège de Grand Besançon Métropole.

Administration

Région  Bourgogne-Franche-Comté

Département Doubs

Siège La City, 4, rue Gabriel-Plançon à Besançon

Communes 68

Population (voir tableau ci-après)

Superficie 529,6 km²

Par délibération du 28 février 2019, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB, elle-même créée le 1^{er} janvier 2001), en communauté urbaine, dite **Grand Besançon Métropole (GBM) à compter du 1^{ER} juillet 2019.**

En savoir plus : http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/presentation_gbm_club_plui_051219_cle0579de.pdf

La Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM), sont situées dans l'est de la France. Elles relèvent du ressort de la Préfecture du département du Doubs et se situent dans le périmètre de la région Bourgogne–Franche-Comté.

Le 1^{er} janvier 2019 est intervenue la fusion des communes de Fontain et Arguel qui constituent depuis la commune de Fontain. GBM fédère alors à cette même date, 68 communes et près de 200 000 habitants, répartis sur une superficie de 529,6 km² soit une densité de 374,3 habitants par km².

Depuis le 16 juillet 2020, Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon, préside le Grand Besançon Métropole.

1.1.1. Démographie des communes membres de GBM (Source Insee)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
Besançon	117 912 (2019)	Marchaux-Chaudefontaine	1 479 (2019)
Amagney	929 (2019)	Mazerolles le Salin	211 (2019)
Audeux	430 (2019)	Mérey-Vieilley	154 (2019)
Les Auxons	2 515 (2019)	Miserey-Salines	2 555 (2019)
Avanne-Aveney	2 227 (2019)	Montfaucon	1 570 (2019)
Beure	1 345 (2019)	Montferrand-le-Château	2 180 (2019)
Bonnay	830 (2019)	Morre	1 342 (2019)
Boussières	1 166 (2019)	Nancray	1 259 (2019)
Braillans	210 (2019)	Noironte	394 (2019)
Busy	636 (2019)	Novillars	1 497 (2019)
Byans-sur-Doubs	588 (2019)	Osselle-Routelle	956 (2019)
Chalèze	362 (2019)	Palise	141 (2019)
Chalezeule	1 312 (2019)	Pelousey	1 526 (2019)
Champagney	279 (2019)	Pirey	2 127 (2019)
Champoux	91 (2019)	Pouilley-Français	828 (2019)
Champvans-les-Moulins	325 (2019)	Pouilley-les-Vignes	1 982 (2019)
Châtillon-le-Duc	2 023 (2019)	Pugey	731 (2019)
Chaucenne	502 (2019)	Rancenay	396 (2019)
Chemaudin et Vaux	2 021 (2019)	Roche-lez-Beaupré	2 157 (2019)
La Chevillotte	158 (2019)	Roset-Fluans	546 (2019)
Chevroz	132 (2019)	Saint-Vit	4 922 (2019)
Cussey-sur-l'Ognon	1 044 (2019)	Saône	3 231 (2019)
Dannemarie-sur-Crète	1 522 (2019)	Serre-les-Sapins	1 764 (2019)
Deluz	616 (2019)	Tallenay	425 (2019)
Devecey	1 379 (2019)	Thise	3020 (2019)
École-Valentin	2 633 (2019)	Thoraise	348 (2019)
Fontain	1251 (2019)	Torpes	1019 (2019)
François	2 295 (2019)	Vaire	807 (2019)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
<u>Geneuille</u>	1317 (2019)	<u>Velesmes-Essarts</u>	352 (2019)
<u>Gennes</u>	682 (2019)	<u>Venise</u>	522 (2019)
<u>Grandfontaine</u>	1 771 (2019)	<u>La Vèze</u>	478 (2019)
<u>Le Gratteris</u>	169 (2019)	<u>Vieilley</u>	692 (2019)
<u>Larnod</u>	786 (2019)	<u>Villars-Saint-Georges</u>	280 (2019)
<u>Mamirolle</u>	1795 (2019)	<u>Vorges-les-Pins</u>	601 (2019)

1.2. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Un collège d'élus

En 2020, et après son renouvellement, suite aux élections municipales, sont membres de la CIA :

Présidente de droit : Mme Anne VIGNOT

Vice-Président : M. Christian MAGNIN-FEYSOT. Vice-Président de la CIA, il préside la commission en cas d'absence de la Présidente

Ainsi que

- Un collège de 13 élus de GBM
- Un représentant et un suppléant pour chacune des associations représentantes des cinq grands types de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, mental), des représentants des aînés, des représentants des usagers et des acteurs économiques : au total, 17 associations et organismes auxquels s'ajoutent 2 personnes (en nom propre) représentants des aînés.

Au regard de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission a été et reste ouverte à l'intégration d'autres personnes volontaires qui se feraient connaître (représentants associatifs, d'usagers du territoire, de la société civile...).

Autres membres représentés :

- Les directeurs généraux des trois collectivités (GBM, Ville de Besançon, CCAS de la Ville de Besançon) ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité.
- Les représentants des Administrations d'Etat et de leurs Directions et Services, ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité.
- Les responsables de KEOLIS.
- Les représentants de la Direction de l'Autonomie du CCAS de la Ville de Besançon (Direction de rattachement de la Mission Accessibilité).
- Sont invités à participer ponctuellement aux commissions, les responsables d'organismes publics ou privés qui ont reçu une Délégation de Service Public, afin de présenter certains dossiers spécifiques.

La Mission Accessibilité, rattachée au CCAS de Besançon, dont le financement est mutualisé entre Ville, GBM et CCAS, assure le pilotage de cette Commission, mission.accessibilite@grandbesancon.fr.

1.2.1. Les missions de la CIA (fixées par la loi du 11 février 2005 et complétées par l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014)

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, des transports, des interfaces entre ces différents maillons de la chaîne du déplacement.
- Recenser l'offre de logements Accessibles, Adaptables et Adaptés (AAA).
- Etablir et présenter un rapport annuel à l'organe délibérant concerné (rendu-compte aux associations et aux différents acteurs institutionnels).
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (lieu-ressource pour l'ensemble des acteurs d'un même territoire).
- Transmettre ce rapport au Préfet du département, au Président du Conseil général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public conformes au 31 décembre 2014, des dossiers Ad 'AP, des éléments de suivi de l'avancement des Ad 'AP et des dossiers d'achèvement des travaux liés à ces Ad 'AP.

1.2.2. Présentation des associations membres de la CIA (texte transmis par les associations)

<p>Fondation PLURIEL et ADAPEI du Doubs 81, rue de Dole 25020 BESANCON Cedex Tél : 03.81.51.96.20</p> <p>dg@adapeidoudoubs.fr http://www.adapeidoudoubs.fr/</p>	<p>Handicap intellectuel</p> 	<p>Président Président Fondation PLURIEL Monsieur Jean-François GIRARDOT Présidente ADAPEI du Doubs Madame Nicole GAUTHIER</p> 
<p>Présentation de l'association : «La Fondation PLURIEL et l'ADAPEI du Doubs accompagnent 3 600 personnes handicapées mentales, polyhandicapées, autistes... Autour d'elles, l'association fédère les énergies des parents, d'un réseau d'amis et de bénévoles actifs, épaulés par près de 2 000 professionnels qualifiés. Ses membres s'emploient à bâtir et à coordonner avec l'ensemble de ses partenaires un parcours personnalisé, pour chaque personne accueillie, un parcours qui vise l'inclusion dans la société, dans la mesure des capacités de la personne.</p>		

L'association sécurise l'avenir des personnes en développant une organisation, solide et pérenne, agile et innovante, avec le souci permanent de diversifier ses ressources. Pour cela, elle s'appuie sur la créativité des équipes et la complémentarité des actions autour de la scolarisation, de l'hébergement, du travail... Avec les familles, ses membres contribuent à l'expression d'un mouvement parental fort permettant d'infléchir les politiques publiques et de continuer à innover. »

- ✓ 2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Romaric VIEILLE et M. José GOMES
- ✓ Représentant(s) au sein du groupe d'experts d'usage : M. Romaric VIEILLE et plus selon disponibilité

Droits devant 25
 Fondation PLURIEL
 81, rue de dole
 25000 Besançon
 Tel : 09 61 20 37 12
 Mail
droitsdevantdoubs@gmail.com

Handicap intellectuel



Présidente départementale :
 Maryline JEANNIER
 Président Comité Local Besançon :
 Olivier EPIARD
 Personne de soutien : Romaric
 VIEILLE



Présentation de l'association :

Droits Devant 25 est une association de personnes handicapées intellectuelles. Ouverte à tous, elle regroupe des personnes qui veulent donner leur avis et participer aux décisions qui les concernent. Elle défend les droits de toutes les personnes handicapées intellectuelles et œuvre pour faire entendre leur voix. Elle base son action sur la promotion de l'accessibilité, la citoyenneté, l'inclusion et l'Auto détermination. L'association Droits devant compte 25 à 80 adhérents dans le Doubs. Basée à Besançon, elle possède également des comités locaux à Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Maiche et Morteau

- ✓ 1 représentante à la CIA : Mme Maryline JEANNIER Présidente – Personne en soutien M. Romaric VIEILLE - 06 26 10 40 06 - Chef de service ATLAS- Fondation Pluriel) - 06 26 10 40 06 - romaric.vieille@fpluriel.org
- ✓ Représentante au sein du Groupe d'Experts d'Usage : Mêmes personnes

AFTC BFC
 Association des Familles de
 Traumatisés crâniens et
 Cérébro-lésés de Bourgogne
 Franche Comté
 17, rue Louis Pergaud
 25000 BESANCON
 Tél : 03.81.88.98.60
accueil@aftc-bfc.fr
www.aftc-bfc.fr

Président:
 Présidente : Corinne LAPOSTOLLE
 Directrice générale de l'AFTC BFC :
 Mme Carine MENIGOZ



Présentation de l'Association :

Les missions de l'AFTC de Bourgogne Franche-Comté sont d'apporter un soutien aux familles et aux victimes d'un traumatisme crânien et/ou d'une lésion cérébrale, un réconfort et une aide morale; de les guider dans le difficile parcours de la reconstruction, d'échanger les expériences, et de conseiller, en particulier dans le domaine de la réparation. Il s'agit aussi pour cette association régionale, de représenter les blessés et leurs familles auprès des organismes publics, de les aider dans leurs démarches administratives. L'AFTC BFC travaille aussi à susciter la création de structures d'accueil et d'accompagnement et à faire prendre en compte la spécificité du traumatisme crânien dans la réinsertion sociale et professionnelle.

Il s'agit de faire connaître ce handicap silencieux.

L'association participe aux actions de prévention, particulièrement de sécurité routière dans différents milieux (scolaires ou professionnels). L'AFTC BFC a mis en place et gère

- des structures spécialisées
- des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- une Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Socio-professionnelle (UEROS)
- un Centre d'Accueil de Jour (CAJ)
- des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

✓ *représentants à la CIA : M. Bernard TARDY*

✓ *représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA : Même personne*

APEDA-BFC

12, rue de la famille

25000 BESANCON

Tél : 03.81.80.19.82

07.86.45.94.28 (SMS)

apeda-bfc@orange.fr

www.apeda.bfc.fr

Handicap auditif



Présidente : Pascaline RIOT

Déléguée Régionale Mme Christine SINGH

Déléguée Régionale Adjointe

Mme Justine JEANCLER

Présentation de l'Association :

L'APEDA-BFC, anciennement APEDA de FC, est devenue en mars 2016 un centre de ressources pour la perte d'audition et la surdité, à tout âge de la vie.

Elle apporte une information, un soutien, une écoute aux publics concernés ainsi qu'à leur famille et à leurs aidants. Elle assure un accompagnement et crée du lien pour éviter les ruptures de parcours et l'isolement. Elle intervient en cas de besoin auprès des institutions et des organismes compétents.

Elle est un acteur du réseau surdité en BFC. Elle anime également des interventions de sensibilisation et de prévention avec l'appui de supports visuels et de témoignages.

L'APEDA-BFC apporte aussi ses connaissances et son expertise en matière d'accessibilité, notamment dans les ERP, pour faire des états des lieux et informer sur les différents modes de réhabilitation auditive et de compensation dans le domaine de la communication. Elle teste le matériel installé et sensibilise le personnel aux spécificités liées au handicap auditif avec l'appui de supports visuels et de témoignages.

Elle s'efforce d'être présente partout où l'on traite du « Handicap » afin de représenter les publics sourds et malentendants, y compris les personnes âgées et éviter, ainsi, que cette population ne soit oubliée.

Elle propose aussi ses services assurance et piles à ses adhérents (tarifs préférentiels). L'impact du handicap auditif sur l'environnement social et professionnel est souvent insoupçonné, parfois mal compris. Il génère pourtant des situations discriminatoires importantes. L'association apporte du lien pour éviter que de telles situations ou ruptures de parcours ne se produisent. Elle facilite l'accès aux droits. Elle lutte ainsi contre toute forme de discrimination et d'exclusion liée à ce handicap.

- ✓ 2 représentants à la CIA: Mme Christine SINGH, M. Justine JEANCLERC
représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA (mêmes personnes).

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté
15, avenue Denfert Rochereau
25012 BESANCON cedex
Tel : 03 81 65 44 44
dq@ahs-fc.fr
www.ahs-fc.fr

Handicap
moteur/handicap mental/
handicap
psychique/polyhandicap/
autisme



Président: M. de MOUSTIER

Présentation de l'Association :

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté, reconnue d'Utilité Publique, est un acteur de l'économie sociale et solidaire agissant dans le domaine sanitaire, médico-social et social avec plus de 30 établissements et services implantés sur le territoire régional.

Fondée en 1918, l'Association assure une mission de service public. Elle rappelle dans ses statuts que sa finalité « est d'être à l'écoute et de venir en aide aux personnes en difficulté ».

L'AHS-FC, aujourd'hui, accompagne et prend en charge plus de 1200 personnes par jour, accueille et oriente plus de 3 000 bénéficiaires. Elle emploie près de 1000 personnes différentes.

L'évolution de l'Association s'appuie sur la convergence de convictions humanistes et l'histoire personnelle de citoyens engagés. Ouverts sur le monde extérieur, ses bénévoles défendent avec les pouvoirs publics, les besoins des personnes en difficulté, en danger ou en souffrance dans le respect de leur dignité et de leurs convictions religieuses, philosophiques et morales.

Au sein de sa mission handicap et inadaptation, l'AHS-FC propose 720 places d'accueil (enfants, adultes), avec différentes modalités d'accompagnement (domicile, travail, institution, ambulatoire). Son action concerne toutes les formes de handicap.

L'Association est impliquée depuis 20 ans dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques avec notamment deux services spécialisés : le dispositif Vivre en Ville et l'ESAT de Villersexel.

En fonction des besoins des personnes, elle développe également des liens étroits avec les familles au sein des Conseils de Vie Sociale, dans tous ses établissements et services accueillant des jeunes et adultes en situation de handicap.

A travers Vivre en Ville, un partenariat étroit s'est tissé avec l'UNAFAM. C'est dans ce cadre, que l'AHS-FC est présente au sein de la CIA.

✓ 1 représentant à la CIA : Mme Catherine PERRIN, directrice de Vivre en Ville, suppléante de l'UNAFAM

<p>CREESDEV Les Salins de Bregille 7, chemin de Bregille Tél : 03.81.65.86.86 creesdev@salinsdebregille.com http://www.salinsdebregille.com/index_tmp.php</p>	<p>Handicap visuel</p> 	<p>Président de l'association : Maître CADROT Directeur PMS : M. COLSON</p> 
--	--	---

Présentation de l'Association

Le Centre Régional d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour Déficients Visuels (CREESDEV) est géré par l'association « Les Salins de Bregille ». Créé en 1973, il est agréé pour recevoir 131 enfants ayant une déficience visuelle profonde ou aveugles ainsi que des jeunes polyhandicapés essentiellement résidants Frانس-Comtois. Il est composé de 4 services :

- La Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée (SEES) qui accompagne des jeunes de 6 à 20 ans en inclusion scolaire sur le territoire de Grand Besançon Métropole, avec accueil en internat ou en semi internat au Creesdev
- Le Service d'Aide aux Familles et d'Education Précoce (SAFEP) qui accompagne des jeunes de 0 à 5-6 ans en intervenant au domicile de l'enfant, au sein des haltes garderies, crèches ou maternelles
- Le Service d'Aide à l'Acquisition et l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS) qui suit des élèves de 4 à 20 ans pour favoriser leur inclusion sociale et scolaire à l'école, au collège ou au lycée
- Le Service « Les Hauts de Bregille » qui accueille des jeunes polyhandicapés de 6 à 20 ans, en internat ou semi internat

Le CREESDEV a constitué 4 équipes qui interviennent directement auprès des jeunes : une équipe médicale, une équipe pédagogique, une équipe éducative et une équipe rééducative et paramédicale pour un accompagnement prenant en compte la globalité des besoins des jeunes déficients visuels frانس comtois dans une dynamique interdisciplinaire.

- ✓ 2 représentants à la CIA: M. Jean-Luc BOISSENIN et M. Pierre CHALLOUET
- ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de CIA (mêmes personnes).

<p>APF FRANCE HANDICAP délégation du Doubs 4, Chemin de l'hermitage : 03.81.53.34.33 https://www.facebook.com/ddapf25/</p>	<p>Handicap moteur</p> 	<p>Représentante du Conseil Départemental : Mme Amélie LAGUSET Directeur : M. Eric PRACISNORE</p> 
--	--	---

Présentation de l'Association :

L'APF est un Mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leurs familles. Son rôle : promouvoir l'être humain, dans toutes ses dimensions, au-delà du handicap et de la maladie.

l'APF milite activement en France auprès des pouvoirs publics et du grand public pour permettre aux personnes en situation de handicap et leurs familles de faire appliquer un droit élémentaire : celui d'accéder à une égalité des droits et d'exercer sa citoyenneté pour vivre comme tout le monde. La délégation départementale est un lieu de réflexion, d'actions, de rencontres et de développement de la vie associative. Son rôle est de défendre le droit des personnes handicapées, lutter contre les

discriminations, lutter contre l'isolement, en s'appuyant sur le Conseil APF de Département pour mener à bien ces missions.

L'association est également gestionnaire de services et d'établissements médicosociaux sur Besançon (éducation, formation, emploi, accompagnement à la vie sociale, hébergement...).

- ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Michèle MUNIER, M. Antonio SERRA
- ✓ Représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA (mêmes personnes)

Franche-Comté Parkinson
Logement foyer « les Cèdres »
2, rue Kepler
25000 BESANCON
Tél : 06.10.93.34.80
fcparkinson@yahoo.fr
<http://www.ciss-fc.org/blog/index.php/2006/09/20/10-franche-comte-parkinson>

Handicap physique et cognitif



Présidente Mme Andre GOUGET



Présentation de l'Association :

Ses missions :

- soutenir et aider malades de Parkinson et aidants dans leur vie quotidienne par la mise en place d'actions et activités régulières et ponctuelles adaptées, y compris de convivialité afin de maintenir le lien social,
- informer malades, familles et tous publics sur la maladie et ses traitements,
- participer à la formation initiale et continue des soignants et du personnel de maintien à domicile
- représenter malades et aidants auprès des autorités sanitaires et médico-sociales
- instituer des partenariats utiles aux missions de l'association.

FC Parkinson, association régionale, opère sur 6 sites en Franche Comté et compte 250 adhérents.

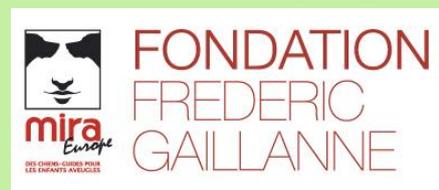
- ✓ 1 représentante à la CIA: Mme André GOUGET
- ✓ 1 représentante au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA : Même personne

Fondation Frédéric Gaillanne – MIRA EUROPE
Délégation de Franche Comté (Devenue en 2016 Délégation de Bourgogne Franche-Comté)
3, rue Beauregard
25000 Besançon
Tel : 06 83 52 01 05
MiraEurope.besancon@orange.fr
www.fondationfrédéricgaillanne.org

Handicap visuel



Président : Vincent POINTURIER



Présentation de l'Association :

La Fondation Frédéric GAILLANNE - Mira Europe, a pour but d'offrir à des jeunes mineurs présentant des handicaps de type sensoriel, moteur ou mental, des chiens guides et autres dispositifs techniques d'aide pour leur donner accès à toutes les dimensions de l'expérience humaine, de permettre à chacun de développer son autonomie, de mettre en évidence les valeurs de chaque individu.

La Fondation a pour projet de :

- Participer au développement de la recherche au bénéfice de l'autonomie des jeunes aveugles et mal voyants ;
- Eduquer et remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à des jeunes présentant toutes formes de handicaps ;
- Promouvoir les innovations aptes à favoriser l'autonomie de ces jeunes aveugles et mal voyants ou présentant d'autres formes de handicaps ;
- Et plus largement de remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à tout public Européen présentant toutes formes de handicaps pour favoriser son accès à l'autonomie.

La délégation de Franche Comté participe au développement de l'école Mira Europe, a un rôle d'information auprès des jeunes aveugles et du grand public.

- ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Maria-Otilia CRAVEIRO (06 32 59 63 03), Mr Daniel TATTU
- ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA: Mme Océanie CRAVEIRO (06 77 54 50 46) et Mme Maria-Otilia CRAVEIRO.

ORPAB

20 rue de Vignier
25000 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.82.22.05
contact@orpab.fr
<http://www.orpab.fr/>

Aînés



Président : Gérard VAN HELLE
gvanhelle@yahoo.fr



Présentation de l'association :

L'ORPAB propose des activités ludiques, culturelles et de maintien en forme dans une ambiance conviviale aux retraités bisontins. Son principal objectif est la lutte contre l'isolement.

L'ORPAB gère les 7 clubs seniors répartis sur les différents quartiers bisontins. Elle accueille et forme également les futurs bénévoles prêts à s'investir soit auprès des clubs, soit pour les activités partenaires en leur assurant un accompagnement personnalisé.

- ✓ 1 représentant à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. Gérard VAN HELLE
- ✓ Représentant au sein du groupe d'experts d'usage : M. Gérard VAN HELLE

Association Trottoirs Libres !

Les Bains Douches

1, Rue de l'Ecole, 25000
Besançon

trottoirslibres@yahoo.com

Trottoirs Libres !



**Association pour
l'amélioration de
l'accessibilité urbaine,**

Président M. Yves KETTERER

	le droit et la sécurité des piétons.	
--	---	--

Présentation rapide de nos objectifs :

L'association **Trottoirs Libres !** a pour but de sensibiliser les citoyens, automobilistes, commerçants, artisans et tous les usagers de la voirie ainsi que de faire pression sur les collectivités, les élus et leurs représentants pour que les choix de la mise en œuvre ou à venir, en matière d'accessibilité et de sécurisation des cheminements piétonniers soient fonctionnels et respectés dans les faits.

Elle doit mettre prioritairement en avant l'accessibilité urbaine et donc la liberté de circuler en sécurité pour toutes les personnes se déplaçant à pied, personnes âgées, parents, enfants, avec ou sans handicap, en fauteuil roulant, déambulateurs ou autres déficiences visuelles, psychiques etc., avec poussette ou avec des bagages, travailleurs déplaçant des charges; l'accessibilité concerne tout le monde, de manière permanente ou à un moment précis de sa vie !

L'association pour vocation :

- **Faire de la pédagogie** auprès des automobilistes, commerçants, bailleurs, entreprises, services techniques et élus afin que chacun prenne conscience que les trottoirs sont avant tout **dédiés au cheminement sécurisé des piétons et qu'ils doivent rester libres et accessibles**

- **Accompagner** les décideurs et aménageurs dans des choix judicieux.

- **Interpeler** les élus et les services lorsque la loi accessibilité n'est pas respectée pour obtenir des modifications techniques ou de comportements.

- **Participer** aux instances de débat participatif initié par les collectivités

- **Etre force de proposition** auprès des instances concernées

- **Aider** à améliorer la vie sociale en rompant l'isolement des plus vulnérables par l'intermédiaire de l'accessibilité et de la sécurité ; et donc, indirectement, améliorer la santé car accéder, c'est pouvoir vivre, se déplacer hors de chez soi et d'une certaine manière prendre soin de soi.

Trottoirs Libres ! 1, rue de l'école 25000 Besançon

->Vous pouvez nous suivre ici :

-> Via Twitter : **@TrottoirsLibres** ou [https:// twitter.com/trottoirslibres](https://twitter.com/trottoirslibres)

-> Via Facebook : **trottoirs libres** ou [https:// www.facebook.com/groups/982225748643284/](https://www.facebook.com/groups/982225748643284/)

- ✓ Représentant CIA : M. Yves KETTERER
- ✓ Représentant Groupe d'Experts d'Usage : Yves KETTERER

<p>UNAFAM Délégation du Doubs 9, chemin de Palente 25000 BESANCON Tél : 03.81.53.68.56 25@unafam.org Tél. 03 81 80 45 52</p>	<p>Handicap psychique</p> 	<p>Mme Marie-France GIBEY Déléguée Départementale</p> 
<p>Présentation de l'Association : L'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques, créée en 1963, est reconnue d'utilité publique. L'Unafam regroupe plus de 15 000 familles, toutes concernées, avec pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'entraider et se former • agir ensemble dans l'intérêt général <p>L'UNAFAM est présente dans toute la France, à travers 100 délégations départementales et 300 sites d'accueil de proximité. 1 700 bénévoles y travaillent et y assurent ainsi :</p> <p>L'entraide et la formation par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accueil dans les permanences locales • l'information des familles <p>L'action dans l'intérêt général par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'orientation vers les lieux de soins ou d'insertion • la représentation des usagers dans les instances médicales, médico-sociales et sociales • la participation auprès des instances consultatives chargées de définir la politique de santé mentale • la promotion et le soutien à la création de structures d'accompagnement • la promotion de la recherche. <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 représentants à la CIA: Mme Catherine PERRIN, Mme Marie-France GIBEY ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIA : mêmes personnes. 		
<p>Association Valentin HAÛY 21, rue Krug BP 51772 25044 Besançon Cedex comite.besancon@avh.asso.fr Site internet besancon.avh.asso.fr Tél : 03.81.80.45.52</p>		 <p>Présidente : Nadia BUTTERLIN Vice-Président : Roger CHAUDY</p>

Présentation de l'Association :

Créée à Paris en 1889, l'Association Valentin Haüy a été reconnue d'utilité publique en 1891. Son fondateur, Maurice de la Sizeranne, devenu aveugle à l'âge de 9 ans, avait pour ambition de soutenir les aveugles dans leur lutte pour l'accès à la culture et à la vie professionnelle.

Aujourd'hui, et avec constance depuis plus de 130 ans, l'Association Valentin Haüy agit pour apporter aux aveugles et aux malvoyants, les moyens de leur autonomie dans la vie quotidienne pour assurer leur accès à la culture et à l'information sous toutes ses formes - en particulier aujourd'hui l'informatique et Internet - et pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle.

Le siège de l'Association nationale compte aujourd'hui plus de 120 Comités Régionaux et Locaux et plusieurs entreprises de travail adapté. Statutairement, ses dirigeants sont des bénévoles, à parité voyants et non-voyants. Le comité du Doubs a fêté ses 100 ans en 2021.

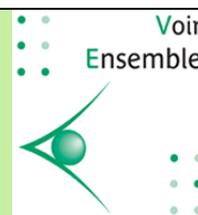
Activités de l'AVH Besançon

Grâce à ses 20 bénévoles agissant à Besançon, l'Association Valentin Haüy agit chaque semaine pour :

- Informer, conseiller, orienter les personnes confrontées à la perte de la vue (permanence le jeudi après-midi)
 - Défendre les droits des personnes aveugles ou malvoyantes
 - Proposer des activités culturelles et de loisir pour adultes
 - Restaurer et développer l'autonomie de tous ceux qui ne voient pas ou ne voient plus
 - Contribuer aux actions de prévention de la cécité
 - Favoriser l'emploi des personnes handicapées visuelles
 - Promouvoir l'accès à l'écrit, de la pratique du braille à l'utilisation des techniques adaptées pour l'accès à l'information (informatique, Internet...).
- ✓ 1 représentant à la C.I.A. : M. Roger CHAUDY Vice-Président du Comité A.V.H. de Besançon
- ✓ 1 représentant au sein
- ✓
- ✓ du groupe d'experts d'usage - même personne

Voir Ensemble Doubs
4 A faubourg Tarragnoz
25000 BESANCON
Tél : 06 -72.12.00.27
g.doubs@voirensemble.asso.fr
Responsable locale : Mme Aline ROUSSILLON

Handicap visuel



Présentation de l'Association :

L'association Voir Ensemble s'inscrit dans la perspective de l'insertion et de la promotion des personnes aveugles ou malvoyantes dans la société. Elle a pour but d'assurer dans tous les domaines le bien-être et l'épanouissement des personnes aveugles ou malvoyantes. Elle s'appuie pour cela sur

- des groupes de bénévoles présents dans 63 départements, vecteurs et créateurs de lien social. Ils représentent l'association dans les différentes instances et travaillent à tout projet avec les partenaires (MDPH, municipalités...).
- 28 établissements et services médicosociaux spécialisés dans la déficience sensorielle.
- Le groupe du Doubs :
 - ✓ assure auprès des personnes déficientes visuelles un rôle d'information et d'initiation : techniques palliatives, matériel spécialisé favorisant l'autonomie ;
 - ✓ participe à des actions de sensibilisation au handicap visuel : forum, écoles et lycées, professionnels de santé ou de la culture (théâtre, musées), commission d'accessibilité...
 - ✓ organise pour ses membres et ses sympathisants :
 - des rencontres amicales pour rompre l'isolement et favoriser l'entraide,
 - des activités de loisir : jeux, sorties nature ou restaurant,
 - des activités culturelles : lectures, conférences, sorties au concert ou au théâtre, visites de musées,
 - ✓ assure des visites à domicile ou dans les maisons de retraite pour les personnes ne pouvant plus se déplacer.
 - ✓ *2 représentants à la CIA: Mme Patricia CHOULET et M. Gérard VERGUET*
 - ✓ *2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage : mêmes personnes*

1.2.3. La CIA en chiffres et en images

- 4 rencontres annuelles soit 1 par trimestre.
- 14 associations représentées.
- 2 représentants individuels et une association représentant les aînés.
- 3 organismes représentants du monde économique (seule l'Union des Commerçants est présentes au cours des rencontres)
- 33 Directions
- 1 groupe d'experts d'usage.
- De nombreux partenaires présents sur toutes les rencontres.



1.2.4. Activité de la Commission Intercommunale d'Accessibilité entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021 :

- 4 réunions en présentiel

Présents	CIA du 14 MAI 2021	CIA du 28 mai 2021	CIA du 15 octobre 2021	CIA du 14 décembre 2021
Membres Associations	14	14	15	9
Techniciens	12	19	22	19
élus	5	5	6	5

1.2.5. Le groupe d'experts d'usage de la CIA

- **Qui le compose**

6 à 20 personnes (selon les déplacements ou les réunions)

14 associations et 5 familles de handicap y sont représentées :

- ✓ Handicap mental : Fondation PLURIEL et ADAPEI du Doubs, DROITS DEVANT
- ✓ Handicap cognitif : AFTC BFC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens), FRANCHE-COMTE-PARKINSON ;
- ✓ Handicap Psychique : AHS-FC (Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté), UNAFAM;
- ✓ Handicap auditif : APEDA BFC ;
- ✓ Handicap visuel : CRDV les Salins de Bregille, MIRA EUROPE, Association Valentin HAÛY, VOIR ENSEMBLE;

- ✓ Handicap moteur : APF France Handicap, aînés : ORPAB ainsi que 2 aînés à titre individuel en raison de leur expertise ;
- ✓ Représentant des usagers «TROTTOIRS LIBRES».

✓ **Les raisons de sa légitimité**

- ✓ Une véritable expertise :
- ✓ Une grande disponibilité
- ✓ Le dialogue comme méthodologie entre techniciens et associations et un partage transparent de l'information
- ✓ Le respect de la loi et des solutions tournées vers une accessibilité d'usage
- ✓ Des solutions innovantes et des propositions reconnues pour leur pertinence
- ✓ Un groupe ou chacun prend la parole au nom de tous pour des solutions tendant à une accessibilité universelle

• **Qui peut le solliciter ?**

Les Directions et services de la Ville et de GBM, les particuliers, pour des projets matériels et immatériels (déplacements et visites gratuites).

Contact : Mission accessibilité 03.81.41.22.78 mission.accessibilite@grandbesancon.fr

1.2.6. Rencontres 2021 du groupe d'experts d'usage et préconisations

Date- Dossier	23 juin boutique Ginko	24 juin - Etude Plan FALC Ginko	30 juin Base d'Osselle	30 septembre du Musée	19 octobre Site web Citadelle
Nombre de participants	14 participants	10	17	21	8
Nombre de préconisations	13	27	17	27	4
Nombre de recommandations		20		23	4
Travaux terminés ou toujours en cours	Dossier toujours en cours	Plan édité et distribué	Dossier toujours en cours	Travaux livrés	Dossier en évolution constante

A noter : L'expérience montre que les techniciens, en contact régulier aujourd'hui avec les membres du Groupe d'Experts d'Usage, intègrent leurs préconisations, de façon de plus en plus systématique dans les projets.

Le Groupe d'Experts d'Usage étant consulté de plus en plus en amont dans les projets, les travaux ne sont pas toujours exécutés dans l'année de la consultation.

1.2.7. Comparatif de l'activité du Groupe d'Experts d'usage année 2016-2017-2018-2019-2020

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020 Activité réduite période Covid	Année 2021 Activité réduite période Covid
Nombre de visites	15	13	16	13	4	5
Nombre de personnes présentes	152	149	141	127	40	70
Nombre de prescriptions	184	168	132	89	65	88
Pourcentage réalisé	58,7%	58,6%	24,3 %	64,04%	90,67%	2 dossiers toujours en cours
Pourcentage réalisé à la date du présent rapport par rapport à l'ensemble des dossiers traités en 2021	86,41%	81,54%	87%	87,69%	90,67	65,91%

1.2.8. Rappel - un outil privilégié de diagnostic et d'aide à la décision, le SIG

La base de données géographiques sur l'accessibilité des espaces publics, créée en 2015, doit permettre aux différentes directions et services de GBM, de la Ville et du CCAS, ainsi qu'aux élus des trois instances, d'affiner la connaissance qu'ils ont de l'état d'accessibilité du territoire et de son évolution. Elle permettra à terme, au grand public d'accéder aux informations collectées conformément aux dispositions législatives.

1.2.8.1. Etat de la participation de la DSI de GBM, présentation des actions conduites sur l'année 2021 ayant amélioré ou assuré la promotion de l'accessibilité sur le territoire de la Ville de Besançon ou de son Agglomération.

Le service Information Géographique (SIG) de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de Grand Besançon Métropole (GBM) participe dans le cadre de son rôle de fédérateur de la donnée géographique pour le Grand Besançon, au groupe de travail de la Commission nationale de l'Information Géographique à la définition d'un modèle de données géographiques, qui est annexé au décret d'application (2021-836), relatif à la loi LOM.

La collectivité a pour obligation la collecte de l'itinéraire piéton autour des arrêts de transports prioritaires, et dans ce cadre, le service SIG travaille avec les autres services concernés pour proposer **une collecte de données harmonisée en conformité avec le standard de données national**.

Rappel : Un formulaire de saisie de l'information ainsi qu'une application TEST - SIG en mobilité (COLLECTOR) ont été en 2021 mises à disposition des directions et services suivants : Architecture et Bâtiments, Voirie, Biodiversité-Espaces Verts, Mission Accessibilité.

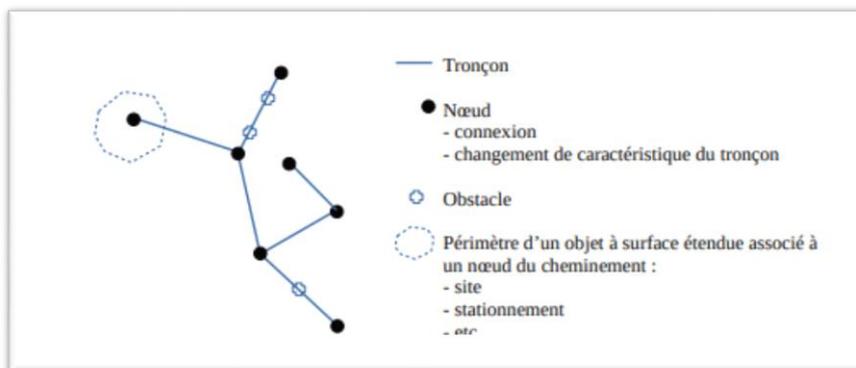
L'objectif est de proposer des itinéraires de déplacement à la commission intercommunale de l'accessibilité (art R141-25) et à l'issue de la démarche de pouvoir alimenter les plateformes web nationales à venir.

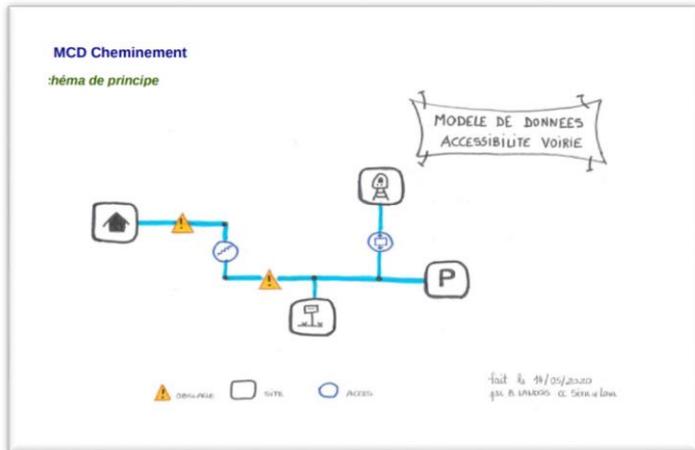
1.2.8.2. Présentation de la démarche mise en œuvre pour collecter les données SIG

- **Implémentation du modèle de données annexées dans le décret d'application n°2021-836 du 29 juin 2021 dans la base de données centralisées du SIG**

Le modèle de données s'articule de la façon suivante :

- ✓ Un cheminement de voirie qui se compose de lignes et porte des équipements (quai, rampe, passage piéton, escalier, ascenseur). A chaque changement de caractéristiques un nœud fait la liaison.
- ✓ Les cheminements amènent à des Etablissements Recevant du Public (ERP), lesquels sont décrits par un cheminement, une entrée, et des caractéristiques.





- **Détermination du socle de données communes pour les services**
 - ✓ Le cheminement piéton est déterminé par un rayon de 200 mètres autour des arrêts de transport en commun prioritaires.
 - ✓ Les arrêts prioritaires de transport public routier sont déterminés par 4 critères réglementaires – Article 1112-10 (code des transports).
 - **Critère 1** : Il est situé sur une ligne structurante d'un réseau de transport public urbain
 - **Critère 2** : Il est desservi par au moins deux lignes de transport public
 - **Critère 3** : Il constitue un pôle d'échanges
 - **Critère 4** : Il est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacements (définis par le Code des transports à l'Article D112-8, modifié par décret n°2021-872 du 30 juin 2021-art.7) ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées. ».

Ont été pris en compte les ERP de catégorie 1,2,3^e catégorie, soit 221 pôles générateurs identifiés.

Mise en application de ces critères dans le SIG pour déterminer ces arrêts prioritaires par croisement spatial

- Les arrêts sur ligne de tram
 - Les arrêts sur ligne Liane
 - Les arrêts à 200m des Gares
 - Les arrêts à 200m des résidences autonomes et maisons de retraite (de la base Etablissement)
 - Les arrêts se trouvant sur 2 lignes (dans Besançon lignes de 7 à 24)
 - Les arrêts situés à 200m d'un ERP des types (1 et 4, 3 / 4, Cat1, Cat2, Cat3)
-
- ✓ Travail sur les pôles générateurs de déplacement :
 - Détermination des entreprises de plus de 300 salariés à partir de la base de données Sirene 2020
 - Détermination des immeubles ou groupe d'immeubles de plus de 300 habitants à partir de la base de données RIL (répertoire des immeubles localisés)
 - méthodologie employée : localisation des logements par adresse postale, analyse des points chauds et froids contenus dans les carreaux Insee de 200m.

Résultats : 299 pôles générateurs de déplacement localisés sur GBM dont 270 sur la ville de Besançon

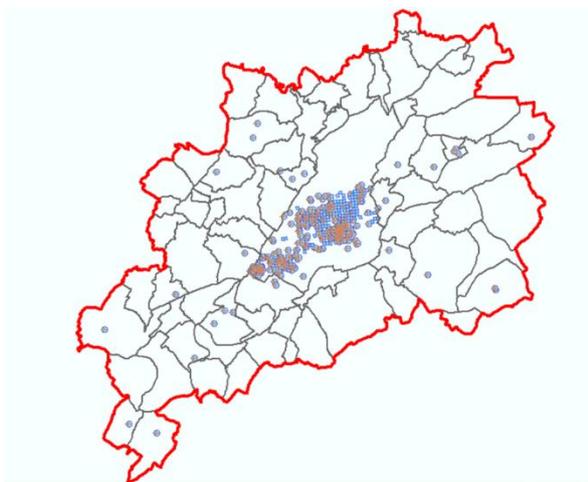
Restent à ajouter les établissements de plus de 300 salariés : 1 209 sur GBM dont 925 sur Besançon.

- ✓ Détermination des Arrêts prioritaires selon les transports

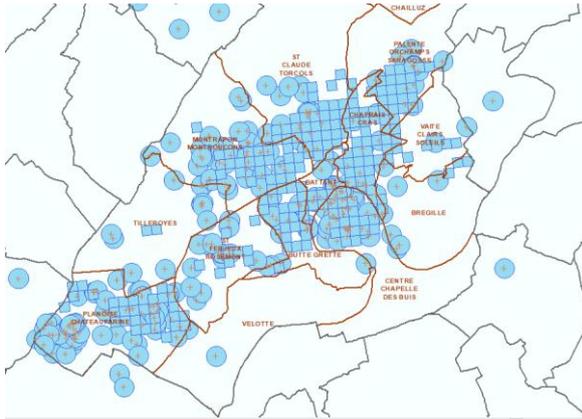
Travail en binôme avec les transports pour déterminer les arrêts prioritaires d'un point de vue fonctionnel « métier » sur la base des 4 critères qualifiant les arrêts selon le cadre réglementaire.

Résultats : 510 Arrêts désignés comme prioritaire sur GBM dont 466 sur la ville de Besançon

- ✓ Détermination des 200 mètres autour des d'arrêts prioritaires soit 62 km de voirie
- ✓ Zone à couvrir sur Grand Besançon Métropole



- ✓ Zone à couvrir sur Besançon



Etat d'avancement des données accessibilité fin 2021 : ERP : 43 établissements renseignés à partir de l'application

Voirie : Proposition d'une méthodologie de travail en mode bureautique pour accélérer la saisie des informations voirie.

Le 20 janvier 2022 : point d'échange sur proposition de travail avec le bureau technique.

2. GRAND BESANCON METROPOLE, LA VILLE DE BESANCON ET LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

2.1 CARTOGRAPHIE DES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR DANS LES COMMUNES:

2.1.1 Situation début 2021

Grand Besançon Métropole consulte les habitants concernés, étudie les idées, les remarques et programme ensuite les projets. C'est ce qu'on appelle la planification. Plusieurs documents y contribuent : « SCoT » - Schéma de Cohérence Territoriale ; « PLUi » - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal « PDM » - Plan de Mobilité, « PLH » - Programme Local de l'Habitat ; ou encore « PCAET » - Plan Climat Air Energie Territorial. L'objectif : rendre le territoire plus facile à vivre, plus attrayant, mieux adapté aux besoins de tous ainsi qu'aux changements climatiques.

Grand Besançon Métropole met à jour actuellement l'ensemble de ces documents qui seront établis en lien étroit avec le regard des citoyens, des acteurs économiques ou associatifs.

Des temps d'échange ont été organisés en 2021, ils continueront à jaloner l'élaboration de ces documents stratégiques, en vue de recueillir les avis et idées des Bisontins et Grand Bisontins.

2.1.2 Le PLUI en cours d'élaboration

Les élus de Grand Besançon Métropole (GBM) préparent, depuis 2021, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui sera présenté au Conseil communautaire en 2025. Il déterminera les orientations des futures constructions et aménagements du territoire des 68 communes rattachées à l'horizon 2040.



Pour en savoir plus : <https://plui.grandbesancon.fr/>

ou écrire à *écrire* à : plui@grandbesancon.fr



Afin d'être rendu accessible à toutes et à tous, le Plan Local d'urbanisme de la ville de Besançon a été publié au Géo portail de l'Urbanisme.

Il est librement accessible à l'adresse suivante : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Les informations diffusées le sont à titre indicatif et ne sont pas opposables, le document d'urbanisme opposable étant celui consultable en mairie.

3. LA MISE EN ACCESSIBILITE DES DIFFERENTS MAILLONS DE LA CHAINE DE DEPLACEMENT - LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – AD'AP

3.1 UN PILOTAGE EN MODE PROJET

Après la dépose des Ad'Ap par chacune des trois entités : GBM, Ville et CCAS, un référent a été désigné pour assurer le suivi transversal de ces dossiers et veiller à l'efficacité, la coordination et à la cohérence d'ensemble des travaux programmés (transports, voirie, espace verts, cadre bâti) et conduits conformément aux souhaits des élus.

Un Comité Technique a été programmé à Besançon en moyenne toutes les six semaines (hors mois de juillet et août), ainsi qu'un à deux Comités de Pilotage par an selon les besoins.

En 2021 et malgré les difficultés liées au confinement (Covid), 4 COTECH et 1 COPIL se sont tenus.

3.2 ORGANIGRAMME GENERAL DE SUIVI DES AD'AP ET DU SD'AD'AP



A noter que depuis la création de ce schéma, la CAGB est devenue GBM.

3.3 CALENDRIER DES REUNIONS DE SUIVI AD'AP ET SD'AD'AP EN 2021

- Dates COTECH 2021 : 24 mars, 21 juin, 21 septembre, 14 décembre 2021
- Date COPIL 2021 : (a dû être été reporté au 18 janvier 2022)

3.4 LES AD'AP DES COMMUNES DE GBM

Pour ce qui est des communes de la Grand Besançon Métropole, les Maires restent compétents pour la voirie communale et les bâtiments communaux.

4. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS

Les travaux de voirie se décomposent comme suit :

- Ceux permettant de faire la liaison entre les Etablissements Recevant du Public (ERP) et le Domaine Public, comptabilisés dans l'Ad'AP bâtiment ou rendant accessibles les Installations Ouvertes au Public (IOP : promenades, parcs, squares etc.) également inscrits dans l'AD'AP bâtiment.
- Les travaux conduits dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) destinés à améliorer la chaîne de déplacement.

4.1 LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA VILLE DE BESANCON PERMETTANT L'ACCES AUX ERP :

Les dossiers portant sur les établissements suivants ont fait l'objet d'étude en 2021 et ont glissé sur 2022

- La maison de quartier de St Ferjeux rue de la Gouille - Création de places PMR+ pose de grilles
- Le groupe scolaire Jules Ferry rue Pesty - pose de grille et signalisation horizontale
- L'école maternelle d'Artois - création de place PMR et pose de grilles
- Gymnase de Fontaine Ecu, rue de Fontaine Ecu, création de place PMR et pose de grilles
- Gymnases Helvetie.

Le dossier de travaux portant sur l'école maternelle de la Butte a été intégré dans une réhabilitation pilotée par le Département Architecture et Bâtiment.

4.2 LES TRAVAUX CONDUITS SUR LA CHAINE DE DEPLACEMENT A BESANÇON EN 2021

Lieu(x) de l'action	Intitulé de l'action	Montant travaux TTC
Pont de Velotte	Création 2 trottoirs aux normes et piste mode doux	1 437 231 €
Rue des Saint-Martin	Requalification de la rue	284 249,57 €
Rue des Justices	Continuité cheminement piéton + passerelle	164 875,20 €
Chemin des Graviers Blancs	Création trottoir	170 203 €
Carrefour Sarrail - Pontarlier	Requalification du carrefour	149 938,73 €
Chemin des Ragots	Continuité piétonne 2 ^{ème} tranche	299 896,49 €
Rue Belin	Traversée piétonne	48 086,42 €
Rue et école Fertet	Sécurisation cheminement piéton	62 366,79 €
Rue de la Corvée	Alignement	41 712,40 €
Carrefour Grette - Vigne sous Rognon	Réaménagement du carrefour	31 412,03 €
Rue Thomas Edison	Création trottoir et quais bus	60 003,90 €

Combe Saragosse	Création liaison piétonne	144 659,24 €
Rue de l'Église	Création rampe	44 581 €
Rue Rein	Trottoir 2 ^{ème} tranche	8 809 €
Chemin de Valentin	Création d'un cheminement piéton et cyclable	42 303 €
Carrefour des Essarts l'Amour - André Breton	Traversées piétonnes	32 781 €
Rue d'Alsace	Création traversée piétonne	5 615 €
Rue du Funiculaire	Création plateforme pour PAV	7 256 €
Rue Girod de Chantrans	Traversée piétonne et entrée de l'école	1 364 €
Rue du Papillon	Création trottoir	60 152,65 €
Rue Lafayette	Traversée piétonne et quai bus	28 049 €
Total Général		3 125 545, 42 €

4.3 TRAVAUX CONDUITS DANS LE CADRE DU PAVE EN 21

Bilan PAVE programme 2021					
Nom de rues	Modifications apportées	Coûts réels			
		MO	Matériel	Fournitures	Total
Andelys Rue des	BEV + oreille	15 908,16 €	1 122,64 €	5 159,42 €	22 190,21 €
Bosquet Rue du	La Rue est privée, pas d'intervention				
Faure Rue Capitaine	Traversée à reprendre + espace partagé	4 780,29 €	288,90 €	859,73 €	5 928,91 €
Géraniums Avenue des	4 BEV				?
Matisse Rue Henri	grille + escalier	5 171,03 €	0,00 €	378,88 €	5 549,91 €
Paquerettes Rue des	BEV + oreilles	12 103,99 €	1 236,60 €	4 510,29 €	17 850,88 €
Torcils Chemin des	BEV + potelet + oreille	11 577,02 €	1 776,28 €	3 489,34 €	16 842,64 €
Bugnet Quai Henri - Flançon Rue	BEV + stationnement + enrobé	30 557,80 €	2 622,95 €	10 982,12 €	44 162,86 €
Chopin Rue Frederic	BEV + agrandissement trottoir + oreille	30 367,54 €	2 380,56 €	11 647,86 €	44 395,96 €
Vinci Rue Leonard de	trottoir + parking + place PMR	34 893,65 €	3 649,33 €	12 773,62 €	51 316,60 €
Tulipes Rue des	BEV + oreille + zone partagée	8 472,28 €	851,85 €	2 891,21 €	12 215,34 €
Fribourg Rue de - Languedoc Rue du	BEV + place PMR + trottoirs	17 661,80 €	1 371,15 €	4 980,08 €	24 013,02 €
Gounod Rue Charles	BEV - Fait avec la rue Chopin				
Piémont Chemin piéton vers Ile-de-France	BEV				
Capucines Rue des	Problématique stationnement				
Rotonde Rue de la					
Goya Rue	BEV + potelet	6 840,11 €	452,35 €	1 591,38 €	8 883,84 €
Chalezeule Rue de	BEV				
Churchill Boulevard Winston	BEV + agrandissement sur espace vert	13 601,69 €	1 290,43 €	5 094,88 €	19 987,00 €
Diderot Boulevard	BEV			1 438,92 €	
Isenbart Rue	double bordure ou barrière sur stationnement + passage à créer	7 952,51 €	238,35 €	1 193,00 €	9 383,94 €
Palente Chemin de	BEV en nombre	12 709,51 €	1 352,86 €	4 248,08 €	18 310,45 €
Polygone Rue du	BEV + stationnement + traversée piétonne à revoir + bande cyclable sur trottoir à voir	20 202,08 €	1 063,14 €	6 917,28 €	28 182,50 €
Siffert Avenue Charles	BEV + grille + escalier			162,72 €	
Vesoul Rue de	BEV + traversées			3 148,02 €	
Ile de France Avenue de l'	traversée piétonne + BEV	13 780,28 €	1 816,36 €	5 322,39 €	20 919,03 €
Bregille Pont	1 regard à remplacer, trous à boucher - Étude projet carrefour Sarrail - Pont en cours				
Mercier Place Louis	BEV + parc - Étude faite, en attente de la rue Ribot pour réalisation				
Weiss Rue Charles	requilif proposée aux élus prochainement - Ne rien faire projet bande cyclable avec modification trottoirs				
Foch Avenue Marechal	Traversée à créer sur pont				
TOTAUX					354 882,69 €

4.4 BILAN FINANCIER 2021

Montant des travaux 2021 améliorant l'accessibilité de la chaîne de déplacement : 3 480 428,11 € TTC

4.5 RAPPEL : BILAN TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE- PERIODE 2 DE L'AD'AP

Montant des travaux sur les trois années précédentes, soit la période correspondant à la période 2 de l'Ad'Ap et relative à la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement sur le volet voirie :

- 818 165,97 € TTC pour 2019
- 2 189 446 € TTC pour 2020
- 3 480 428,11 € TTC pour 2021

Totaux de la 2^{ème} période 2019-2020-2021 : 6 488 040,08 € TTC

4.6 LES TRAVAUX DE VOIRIE ILLUSTRÉS



Rue Girod de Chantrans



Carrefour rues Sarrail/Pontarlier



Rue Fertet



Passerelle des Justices



Pont de Velotte



Rue des Saints Martin



Rue des Fluttes Agasses



Rue de la Corvée



Rue d'Alsace

4.7 TRAVAUX DE VOIRIE CONDUITS SUR LES COMMUNES DE GBM

-

Depuis le transfert des compétences voirie, le bilan des travaux effectués sur les communes se retrouve partiellement (voirie intercommunale) dans le bilan effectué par la Direction des Grands Travaux et la Direction Voirie.

Toutefois certains travaux sur les voiries communales restent conduits par les communes elles-mêmes.

COMMUNE DE DANEMARIE SUR CRETE	Création d'une allée piétonne	Rue des Esserteux
---------------------------------------	-------------------------------	-------------------

4.7.1 La majorité des communes conduisent des projets en lien avec un ensemble élargi de partenaires

CUSSEY SUR L'OGNON



UN LIEU DE VIE POUR TOUS Créé autour de la mairie, le nouvel espace intergénérationnel de Cussey a été pensé comme un lieu où tout le village pourra se réunir. « Accessible aux PMR, le site intègre de nombreux équipements, précise Jean-François Menestrier : aire de jeux, city stade, labyrinthe végétal, piste d'athlétisme, boulo-drome, table de ping-pong, tables de pique-nique, agrès handisport, etc. Nous avons aussi planté 1 200 végétaux dont des fruitiers en accès libre. » Vivement l'été !

Extrait - Magazine PLUS - Grand Besançon N°103 page 29 –
<https://fr.calameo.com/read/004217561990a298afdfc>

4.8 LES TRAVAUX DE VOIRIE 2021 DANS LE CADRE DES GRANDS PROJETS SUR LA VILLE DE BESANCON ET LES COMMUNES DE GBM

4.8.1 La Direction des Grands Travaux : champs d'intervention

La Direction Grand Travaux, auparavant service Ville, a été mutualisée le 1^{er} janvier 2017.

A ce titre, au sein du Pôle Services Techniques Urbanisme et Environnement, elle intervient **en tant que maître d'œuvre sur les opérations d'aménagement de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, de la Ville, ainsi que pour le compte d'autres maîtres d'ouvrages, comme la SEDIA, dans le cadre des opérations qui lui sont concédées.**

Elle est également partie prenante du service d'Aide aux communes. Ce service est proposé par GBM aux différentes communes de l'agglomération, qui peuvent faire appel à la DGT pour leurs opérations techniques (missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'œuvre).

4.8.2 Les principales opérations réalisées en 2021, dans lesquelles des aménagements liés à l'accessibilité PMR ont été réalisés, sont les suivantes :

4.8.2.1 Pour le compte de la ville de Besançon – Maitrise d’ouvrage Direction Urbanisme Opérationnel

- **PARC DES PRES DE VAUX – PONTONS KAYAKS ET CANOE**

Dans le cadre de l’installation du club du Sport Nautique Bisontin sur le site du Parc des Prés de Vaux, construction de pontons permettant aux pratiquants de ces sports de mettre leurs embarcations à l’eau.



- **NPRU : CENTRE COMMERCIAL CASSIN – ACCOMPAGNEMENT
REQUALIFICATION SURFACE COMMERCIALE – Maitrise d’ouvrage Direction
Urbanisme opérationnel**

Pour accompagner la réhabilitation du centre commercial Cassin et l’ouverture du nouveau magasin INTERMARCHÉ, le parvis de la rue Malraux a été réhabilité. Chantier compliqué car situé pour partie sur la dalle du parking souterrain, ce nouvel espace est destiné également à accueillir le marché.



- QUARTIER GRETTE 408 : DEMOLITION MAISON AKPINAR

Démolition d'une maison d'habitation permettant d'élargir la rue de la Grette et l'impasse du même nom. Cette impasse sera ultérieurement ouverte sur le nouveau quartier construit à la place de l'ancienne cité des 408.



- ECOLE BROSSOLETTE – Maitrise d'ouvrage : Direction Biodiversité et Espaces Verts

Dans le cadre du programme de désimperméabilisation des espaces publics, ce chantier pilote consiste à bouleverser fortement l'aménagement de la cour d'école Brossolette. Fortement minéralisée et orientée plein-sud, cet espace de plus de 6000 m² a fait l'objet de travaux visant à créer des espaces végétalisés et mettre en place des sols perméables. Un espace «nature» d'environ 2000 m² est réservé aux élèves mais mis à disposition de tous les usagers en dehors des périodes scolaires.



4.8.2.2 Pour le Compte de Grand Besançon Métropole - Maitrise d'ouvrage Direction Urbanisme Opérationnel

- BESANCON RUE BOISSY D'ANGLAS – AMENAGEMENT DE VOIRIE

Fin de la seconde tranche d'aménagement de la desserte de la rue Boissy d'Anglas, constituant à transformer une ancienne voirie en chemin de lisière forestière interdisant tout stationnement de véhicules. Le revêtement en grave naturelle stabilisée, s'ajoutant à l'absence de véhicules stationnés, donne à cette voie un caractère plus naturel et reposant.



- BESANCON CAMPUS DE LA BOULOIE – AREA SPORTS : TERRAIN DE RUGBY ET PISTE D'ATHLETISME

Début des travaux d'aménagement du Campus de la Bouloie dans le cadre du contrat métropolitain (partenariat public-public) : remise en état du terrain de rugby et de la piste d'athlétisme de l'UFR STAPS.



La DGT intervient également sur le dossier Bouloie en tant qu'Assistant à Maîtrise d'ouvrage (Département Urbanisme et Grands Projets Urbains) : suivi technique et financier des marchés de travaux sous maîtrise d'œuvre privée (Altitude 35/ Cap Vert) travail collaboratif avec les services de l'Université

- BESANCON RUE SERVET– REQUALIFICATION DE VOIRIE

Remise en état de la rue Servet suite à construction d'un immeuble d'habitation, avec mise en double sens et aménagements paysagers, comprenant la désimperméabilisation des places de stationnement et la plantation d'arbres.



- BESANCON – RD 11 CREATION D'ARRETS DE BUS- Maitrise d'ouvrage Département des Mobilités

Voir chapitre 7- TRANSPORTS – Sous- chapitre 6-3 : Travaux 2021

- BESANCON RUE BEAUREGARD AMENAGEMENT DE VOIRIE

Requalification de la rue Beauregard suite aux travaux de création d'un réseau d'eau potable. Aménagement qualitatif avec désimperméabilisation partielle et aménagement en plateau partagé.



- CREATION DE PISTES CYCLABLES

« Que ce soit à Besançon ou dans les communes périphériques, le vélo fait de plus en plus d'émules pour les déplacements quotidiens. Afin d'accompagner cette montée en puissance, le Grand Besançon a changé de braquet, en triplant le budget consacré à la mise en œuvre de son schéma cyclable, **soit 3 M€ pour 2021.** »

« Le réseau cyclable qui maille le territoire ne cesse ainsi de se densifier : au cours de ce mandat, le budget consacré aux pistes cyclables sera doublé pour atteindre 11 M€ »

Pour en savoir plus :

Magazine PLUS_Grand_Besancon_N105 - <https://fr.calameo.com/read/0042175614fb0951c8e8f>

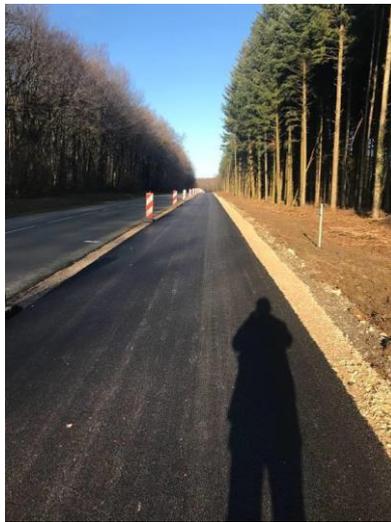
Magazine PLUS - Grand Besançon N°103 – <https://fr.calameo.com/read/004217561990a298afdfc>

BVV0435 juin juillet 2021 - <https://fr.calameo.com/read/000418148ac4b92396683>

BVV0434 avril mai 2021 - <https://fr.calameo.com/read/0004181488afdab604803>

✓ MONTFERRAND - GRANDFONTAINE :

Seconde tranche de la construction d'une piste cyclable reliant Montferrand à Besançon. Le tronçon concerné s'étend sur 1,8 km, entre Montferrand et la Belle-Etoile (commune de Grandfontaine)



✓ BESANCON RUES DU PIEMONT – BRABANT – FLANDRES

Construction d'une piste cyclable sur 1.5 km sur les rues du quartier de Planoise longeant la rue de Dole. Ce tronçon fait partie de la liaison structurante entre Montferrand et le centre-ville de Besançon.



✓ **BESANCON CHEMIN D'AVANNE A PORT DOUVOT**

Construction d'une piste cyclable de 800 mètres en matériaux perméables (sablé) au droit de la station d'épuration de Port Douvot, en direction d'Avanne. L'entrée de la STEP est également aménagée dans le même temps (parking visiteur et accès).



• **BESANCON-THISE-CHALEZEULE : CHEMIN DU ROND BUISSON**
Construction d'une piste cyclable traversant la Zone d'Activités Economiques « Besançon Thise-Chalezeule », sur une longueur de 800 mètres.

• **PARKING RELAIS ET DE COVOITURAGE**

Voir Chapitre 5. STATIONNEMENT

- **BASE NAUTIQUE D'OSSELLE - Maitre d'ouvrage Service Tourisme**
Aménagement et mise en accessibilité base nautique
- Suite des études préalables permettant de figer le projet d'aménagement à mettre en œuvre à partir de 2022.
- Pose d'une voile d'ombrage sur l'aire de jeu



- BESANCON POINTS D'APPORT VOLONTAIRE CENTRE VILLE – Maitrise d'ouvrage Direction des Déchets

Installation de points d'apports volontaires enterrés (renouvellement de sites existants ou nouveaux sites) dans le centre-ville.



- POUILLEY-FRANÇAIS – EXTENSION DU CIMETIERE - Première opération d'extension de cimetière réalisée dans le cadre de la nouvelle compétence de GBM.



4.8.2.3 POUR LE COMPTE DE SEDIA

- BESANCON - HAUTS DU CHAZAL
Rue Laennec : suite d'aménagement de la rue

- Rue Montessori :

Suite d'aménagement de la rue, incluant un maximum de désimpermabilisation des revêtements existants.



- **BESANCON - TEMIS**

Chemin de l'Escale et rue des Founottes : requalification de voirie, début des travaux



4.8.2.4 POUR LE COMPTE DE L'AIDE AUX COMMUNES

- **FRANCOIS – CONSTRUCTION DE CAVEAUX**

Construction de caveaux supplémentaires dans le cimetière.

- **DELUZ AIRE DE JEUX**

Aménagement d'une aire de jeux à proximité de l'église du village.



4.8.2.5 CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est pris en compte par la Direction Grands Travaux dans les opérations étudiées, les aménagements étant conçus de manière à s'intégrer dans leur environnement, et à une plus large échelle dans le « grand paysage ».

Les revêtements de surfaces prennent en compte, dans la mesure du possible, la limitation de l'imperméabilisation. Des solutions alternatives sont recherchées et étudiées dans la gestion des eaux pluviales.

Les cahiers des charges intègrent les aspects de gestion des déchets, la gestion optimale des matériaux mis en œuvre avec une recherche de réutilisation des déblais en remblais notamment, le recours à des matériaux recyclés, ...

La clause d'insertion par l'économie est appliquée dans les marchés de travaux, avec des résultats régulièrement au-delà des exigences minimales requises.

4.8.2.6 CHIFFRES-CLE 2019 à 2021

2019		
Maitre d'ouvrage	Opération	Montant travaux TTC
VILLE DE BESANCON		
Direction Urbanisme Opérationnel	Place du 8 Septembre - Suppression bassin fontaine et quai bus	152 000 €
	Total VDB	152 000 €
GRAND BESANCON METROPOLE		
	RD 683 Aménagements des abords de la piscine Chalezeule	322 000 €
	Transport en commun en site propre - Parking stade Léo Lagrange annexe 2	140 000 €
	Champagney - Champvans - Pouilley les Vignes - Piste cyclable	420 000 €
	Montferrand - Belle Etoile piste cyclable	412 000 €
Département Mobilités	Devecey ZAE Rue des Artisans et Rue de Voray	235 000 €
	Velesmes-Essarts ZAE	429 000 €
	Noironte - Centre Bourg	270 000 €
	Serre les Sapins centre bourg	940 000 €
	Velesmes-Essarts - Centre bourg	335 000 €
Direction Economie	Ecole Valentin ZAE de Valentin - Rue de Chatillon	792 000 €
Service Tourisme	Deluz port fluvial gros entretien	310 000 €
	Total GBM	4 605 000 €
	SEDIA	374 000 €
	Total SEDIA	374 000 €
	Total 2019	5 131 000 €

2020		
Maitre d'ouvrage	Opération	Montant travaux TTC
VILLE DE BESANCON		
Direction Urbanisme Opérationnel	Place Olof Palme	285 000 €
Direction Relations Usagers	Cimetière St Claude	1 390 000 €
	Total VDB	1 675 000 €
GRAND BESANCON METROPOLE		
Direction Urbanisme Opérationnel	Besançon - Rue de Dijon et Rue de Picardie	113 000 €
	Territoire de GBM / Mise en accessibilité PMR des arrêts de bus	130 000 €
	Roche les Beaupré - Novillars : Piste cyclable	112 000 €
	Besançon - Boulevard ALLENDE et Rue BRANLY - Construction d'escaliers	73 000 €
Département Mobilités	Besançon - Rue de l'amitié	550 000 €
	Besançon - 4 vents - Requalification du carrefour du Boulevard Leon Blum	1 178 000 €
	Besançon - Chemin du Château de Vregille	210 000 €
	Thise Route de Marchaux	115 000 €
Service Tourisme	Base nautique d'Osselle	440 000 €
	Total GBM	2 921 000 €
SEDIA	Besançon Haut du Chazal - Rue Laennec	373 000 €
	Besançon Haut du Chazal - Rue Bried	102 000 €
	Total SEDIA	475 000 €
	Total 2020	5 071 000 €

2021		
Maitre d'ouvrage	Opération	Montant travaux TTC
VILLE DE BESANCON		
Direction Biodiversité et Espaces Verts	Ecole Brossolette	740 000 €
	Total VDB	740 000 €
GRAND BESANCON METROPOLE		
	Besançon - Rue Boissy d'Anglas - Aménagement de voirie	330 000 €
Direction Urbanisme Opérationnel	Besançon Campus de la Bouloie - AREA Sports : Terrain de rugby et piste d'athlétisme	1 060 000 €
	Besançon rue Servet - Requalification de voirie	210 000 €
Département Mobilités	Ecole Valentin rue de la Combe au Puits	74 000 €
	Besançon Rues du Piemont - Brabant - Flandres / Piste cyclable	1 200 000 €
	Besançon Chemin d'Avanne à Port Douvot : Piste cyclable	1 132 000 €
	ZAE Besançon-Thise Chalezeule : Chemin du Rond Buisson : Piste cyclable	896 000 €
	Besançon rue Beauregard Aménagement de voirie	475 000 €
	Besançon - RD 11 Création d'arrêts de bus	195 000 €
	Besançon Porte de Vesoul : Parking relai	51 000 €
	La Veze : Parking relai	61 000 €
	Besançon rue des Ragots mise à l'alignement d'une propriété	320 000 €
Direction Grands Travaux	Pouilley-Français - Extension du cimetière	48 000 €
Direction Gestion des déchets	Besançon points d'apport volontaire centre ville	450 000 €
	Total GBM	6 502 000 €
SEDIA	Haut du Chazal - Rue Montessori	51 000 €
	Besançon - Temis Chemin de l'Escale	567 000 €
	Total SEDIA	618 000 €
	Total 2021	7 860 000 €

Total Général	VILLE DE BESANCON	2 567 000 €
	GRAND BESANCON METROPOLE	14 028 000 €
	Pour le compte de SEDIA	1 467 000 €
	Total 2019-2021	18 062 000 €

5. STATIONNEMENT

5.1 LE STATIONNEMENT A BESANÇON

<https://www.grandbesancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2021/01/guideStationnement2021-web.pdf> (au 1^{er} janvier 2021)

RAPPEL : Depuis le 1^{er} janvier 2017, la carte mobilité inclusion (CMI) remplace les traditionnelles cartes d'invalidité, cartes de priorité et cartes européennes de stationnement (à l'exception de la carte européenne de stationnement pour les invalides de guerre). **Les anciennes cartes restent cependant valables jusqu'à leur date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026. Les nouvelles cartes sont attribuées à l'occasion d'une demande ou d'un renouvellement de carte.**

5.1.1 La Création d'emplacements réservés PMR à Besançon en 2021

lieu	nb place PMR	arrêté	date arrêté
Toilettage de l'arrêté, correction des adresses et ajout/suppression des places selon constatations terrain	-	VOI.21.00.A00022	08/07/2021
Esplanade Isaac Robelin : 1 place supprimée	-1	VOI.21.00.A03026	07/12/2021
Rue Stendhal : stationnement du bus équipé PMR : 5 places supprimées (changement adresse)	-5	VOI.21.00.A03026	07/12/2021
Av. de Montrapon : n°35 (Centre Scolaire Pierre Brossolette) : 4 places créées pour mini bus PMR	4	VOI.21.00.A03026	07/12/2021
Modifications des places sur Planoise suite à création voie verte	En cours		
total	-2		

5.1.2 Le bilan des emplacements existants

Besançon ayant, ces dernières années, fait l'objet de nombreux travaux, conduits par des intervenants variés qui ont grandement fait évoluer le tissu urbain, il s'est avéré nécessaire de vérifier la concordance des emplacements de stationnements existants avec ceux présents sur l'arrêté de stationnement correspondant.

Ce travail a été entrepris par la Direction Voirie en 2020 et s'est poursuivi en 2021 afin qu'en 2022, les emplacements de stationnement existants, puissent être tous répertoriés et, cartographiés. Cette carte sera mise dès sa création, à disposition de toutes et tous sur le Système d'Information Géographique de Grand Besançon Métropole.

Près de 600 places sont réservées aux personnes handicapées à Besançon. De même, les personnes munies de la carte européenne de stationnement ou de la carte Mobilité inclusion sont autorisées à stationner gratuitement sur voirie, sur toutes les places de stationnement ouvertes au public, dans la limite de 12h en secteur réglementé. Elles sont soumises au paiement d'une redevance pour se garer dans les parcs de stationnement avec bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule.

5.1.3 2021 création d'un nouveau Parc Relais - rue de Vesoul (Cf : Voir Grands Travaux chapitre 4.8)



N°104 | JUILLET / AOÛT 2021 23

Magazine PLUS Grand Besançon N° 104 – juillet-août 2021 -
<https://fr.calameo.com/read/000418148ac4b92396683>

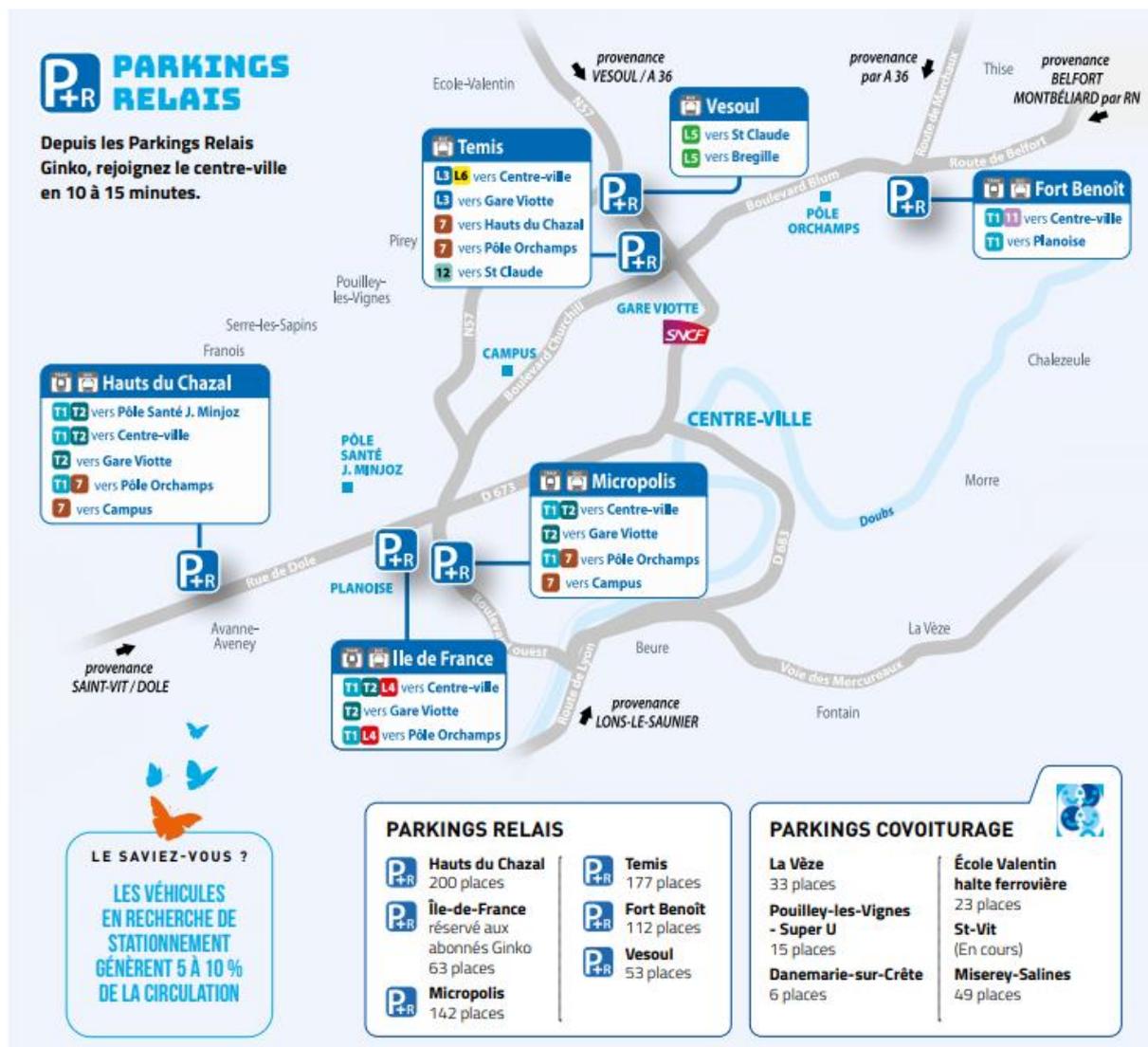
Ce Parking Relais propose 50 places de stationnement, dont deux pour les personnes à mobilité réduite. Implanté en haut de la rue de Vesoul, au giratoire de celle des Founottes, il se trouve à côté du terminus St-Claude, permettant de relier en 15 minutes le centre-ville en bus, via la gare Viotte, par la ligne Ginko Lianes 5. À terme, le site sera aussi doté d'un box à vélos sécurisé et de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques. 6e parking-relais Ce P+R n'est pas équipé d'un contrôle d'accès Ginko. Pour autant, il est réservé, par arrêté, au stationnement quotidien des personnes allant travailler dans Besançon, avec une limitation du temps de parcage pour éviter les stationnements permanents. Il est accessible gratuitement, sans conditions d'entrée et de sortie ni achat d'un ticket de transport .

Ces 50 places s'ajoutent aux 634 autres P+R disponibles au pourtour de Besançon portant à 744 le nombre de places de stationnement aux entrées de ville, permettant de combiner voiture et transports en commun ou modes doux

5.1.4 Le stationnement sur les parcs relais

- 6 Parcs Relais (744 places de stationnement) situés à proximité immédiate des lignes de bus et tram.
- Entrée libre : pour tous, parkings accessibles gratuitement 7j/7 et 24h/24
- Sortie 7j/7 et 24h/24, sur présentation à la borne d'un titre Ginko validé dans la journée (de 04h30 à 02h30 *sauf P+R Vesoul* - Entrée et sortie libres 24h/24, 7j/7) à bord d'un tram, un bus ou un car du réseau Ginko.

A noter : les parkings sont dotés d'un système de vidéo protection. Ils proposent de nombreux services et des places PMR avec assistance pendant les heures de présence du personnel.



5.1.4.1 Le nombre d'emplacements réservés PMR sur les 6 parkings relais

- Le Parc Relais du Fort Benoit : **4 places PMR**
- Le Parc Relais des Hauts du Chazal : **5 PMR**
- Le Parc Relais Ile de France : **3 Places PMR**
- Le Parc Relais de Micropolis. **11 places PMR**
- Le Parc Relais de Témis Parking : **6 places PMR**
- Le Parc Relais rue de Vesoul : **2 places PMR**
- A noter le parking Casamène : **4 places PMR** (parking géré par la ville de Besançon).

Rappel : Les parcs relais suivants : Micropolis, Temis, Fort Benoît et Hauts-du-Chazal sont gardiennés de 7 h à 19 h.

Le parc relais Ile de France est barriéré et réservé aux abonnés Ginko

Le secteur Viotte est doté de trois parkings :

- ✓ Le parking Nord, rue de Vesoul (110 places),
- ✓ Le parking Sud (61 pl.)
- ✓ L'arrêt-minute (77 pl.), accessible par l'avenue de la Paix.

Le nombre total des emplacements de stationnement, s'y élève à 248 places

5.1.5 2021-UN NOUVEAU PARKING DE COVOITURAGE (Cf : Voir Grands Travaux chapitre 4.8)

Un parking de covoiturage



Magazine PLUS Grand Besançon N° 104 – juillet-août 2021 - <https://fr.calameo.com/read/000418148ac4b92396683>

*Pour encourager la pratique du co-voiturage et réduire les émissions de polluants, un parking dédié aux covoitureurs a ouvert en mai dernier sur le premier Plateau. Situé au giratoire de la Vèze – sur la commune de Morre – à l'entrée de la voie des Mercureaux, **il compte 32 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite**. Un grand totem matérialise la fonction du parking de covoiturage, protégé par une barrière anti gros gabarit. Les communes du secteur sont reliées par des lignes régulières Ginko (Lignes 82, 83 ou 85 depuis le Plateau) vers Besançon centre-ville ou Micropolis, et la halte ferroviaire de Saône permet de se rendre directement en gare Viotte.*

5.2 LES EMPLACEMENTS RESERVES : LE CONTROLE

5.2.1 Bilan 2021 transmis par la Direction Police Municipale

Rappel : Sur les places réservées pour les personnes handicapées, l'arrêt et le stationnement sont exclusivement autorisés aux véhicules porteurs des cartes de stationnement requises. Les contrôles sont systématiques et aucune tolérance n'est accordée.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 la Police Municipale :

- a établi **861** contraventions au motif de stationnement gênant sur emplacements réservés aux PMR contre 544 en 2020.
- **117** véhicules ont été mis en fourrière au motif de stationnement gênant sur emplacements réservés aux PMR contre 61 en 2020

5.2.2 Etude comparative années 2013 à 2021

Année	Nombre de contraventions Gênant	Nombre véhicules mise en fourrière	Pourcentage
2013	689	10	1,45%
2014	576	10	1,74%
2015	620	9	1,45%
2016	591	12	2,03%
2017	612	16	2,61%
2018	526	10	1,90%
2019	463	74	15,98%
2020	544	61	11,21%
2021	861	117	13,59%

La lecture de ce bilan doit prendre en compte :

- La crise sanitaire et les trois confinements et leur impact sur la circulation et le stationnement des véhicules
 - ✓ du 17 mars au 11 mai 2020 non inclus, soit 1 mois et 25 jours ;
 - ✓ du 30 octobre au 15 décembre 2020 non inclus, soit 1 mois et 15 jours ;
 - ✓ du 3 avril au 3 mai 2021 non inclus, soit 28 jours.
- Pour l'année 2020, l'incendie de la fourrière automobile municipale le 31 décembre 2019, son déplacement temporaire dans l'urgence et son accueil de fait limité à l'urgence au cours des premiers mois de l'année 2020 (cf rapport d'accessibilité 2020).
- Pour l'année 2021, la situation s'est stabilisée tant en termes de fréquentation de l'espace public qu'en termes de capacité de mises en fourrière

5.2.3 Les autres actions de la police Municipale en 2021

- Concernant l'occupation du domaine public, des actions ont été menées et des projets sont en cours :
 - ✓ Contrôles renforcés des autorisations données
 - ✓ Cloutage de certaines terrasses pour éviter les dépassements
 - ✓ En projet : identification par le biais d'un plan de l'autorisation donnée pour l'occupation d'une terrasse et rédaction d'une charte des terrasses indiquant les règles et bonnes

Ces actions sont destinées à harmoniser l'usage du domaine public et améliorer l'accessibilité de la chaîne de déplacement.

6. LES TRANSPORTS

6.1 LA CONNEXION ET L'INTER-MODALITE DES SYSTEMES DE TRANSPORTS FERROVIAIRES ET TERRESTRES SUR GBM

Conçu depuis sa création pour éviter tout effet de superposition, le réseau de transport Ginko s'articule en complémentarité et l'organisation des transports s'appuie sur le «report modal» (passage d'un mode de transport à un autre).

En effet, l'ensemble des modes de déplacement s'est peu à peu mis en adéquation sur le territoire de la communauté urbaine afin d'assurer l'efficacité, la continuité, la cohérence et la fluidité du déplacement. L'inter-modalité des transports est ainsi encouragée afin que les usagers puissent facilement passer d'un mode de déplacement à l'autre en fonction de leurs besoins journaliers.

85% des utilisateurs des transports en commun se trouvent à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus et 500m d'un arrêt de tram.

Les lignes Ginko sont reliées aux trains express régionaux et l'inter-modalité repose sur un système à trois gares.

Les gares, situées sur le Grand Besançon, sont toutes desservies par le bus ou le tram. Et pour tous trajets au départ et à destination d'une gare située sur le territoire du Grand Besançon, il est possible d'accéder aux lignes TER, grâce aux abonnements Ginko, sans supplément de prix.

Les bus périurbains desservent les communes plusieurs fois par jour (allers retours) et certains en service à la demande.

Les pôles d'échanges : Au nombre de quatre, créés aux entrées de Besançon (Micropolis à l'Ouest, TEMIS au Nord, Orchamps à l'Est et Saint-Jacques au Sud) ils simplifient le passage de la campagne à la ville, dans un sens comme dans l'autre et permettent d'accéder aisément aux lignes urbaines qui amènent les usagers au centre-ville en 10 à 15 minutes.

Les parcs relais : Ils incarnent tout particulièrement l'articulation créée entre le système Ginko et l'ensemble des modes de transports. Positionnés également aux entrées de Besançon, sur les pôles d'échanges, ils constituent le cœur du dispositif. Ils incitent les automobilistes venus de l'extérieur et se dirigeant vers le centre-ville à laisser leur véhicule ; le bus ou le tram assurant le relais.

Ces deux dispositifs réduisent le nombre de bus périurbains et de voitures au cœur de Besançon.

Ils permettent un stationnement aisé en périphérie de ville, avec de nombreuses places.

6.1.1 L'inter-modalité des transports et la tarification combinée

La carte Ginko Mobilité permet de combiner à volonté, bus, tram, train (TER, TGV), vélo, auto et parkings.

La carte Ginko Mobilités est valable pour des trajets au départ et à destination d'une gare sur le territoire de GBM. Pour voyager au-delà du périmètre de la communauté urbaine (par exemple, de Besançon jusqu'à Dijon), un titre de transport SNCF, valable sur la totalité du trajet (même si le départ ou l'arrivée s'effectue dans une gare de GBM), est nécessaire.

Qu'est ce que la carte Ginko Mobilités ?



La carte Ginko Mobilités est nominative et peut accueillir tous les titres de transport Ginko :

- tous les PASS Abonnements (mensuels et annuels)
- tous les PASS Voyages (1h, 24h...)
- le PASS Liberté

JE COMMANDE MA CARTE GINKO MOBILITÉS EN LIGNE

ou rendez-vous à l'Agence Ginko Mobilités muni(e) d'une pièce d'identité

6.2 LE RESEAU GINKO



L'autorité Organisatrice des Transports (AOT) est la Communauté Urbaine de GBM. Premier projet fédérateur pour toutes les communes de GBM, le réseau Ginko constitue, depuis 2002, un lien fort entre les habitants. Le réseau GINKO a été créé comme précédemment indiqué, selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transport public routiers et ferroviaires.

 <p>Train Lignes TER dans le Grand Besançon, service Ginko Gare et lignes Ginko Proxi TGV</p>	 <p>Car Lignes périurbaines, lignes scolaires Diabolo et lignes Mobigo</p>	 <p>Autopartage Voitures en libre-service Citiz</p>	 <p>Stationnement Parkings Relais</p>	 <p>Vélo Ginko Vélo (vélos à assistance électrique), Ginko VéloParks (abris à vélos sécurisés) et VéloCité (vélos en libre-service)</p>
---	--	---	--	---

6.2.1 Le réseau Ginko en chiffres en 2021

- 18 lignes urbaines, dont 6 lignes offrant un niveau élevé de service (2 lignes de Tram et 4 Lianes) + une ligne Ginko Citadelle.
- 3 services urbains en lien avec des équipements majeurs de la communauté urbaine : Ginko Gare, Ginko Hôpital et Ginko Cliniques.
- 6 lignes urbaines desservant l'ensemble des de Besançon
- 30 lignes périurbaines régulières (51 à 87) ligne Ginko Osselle Plage : depuis le Pôle Micropolis, direction la plage d'Osselle, de juin à septembre.
- + ligne Ginko Piscine Chalezeule : depuis le Pôle Orchamps, la piscine Chalezeule en quelques minutes seulement, de juin à septembre.
- 17 lignes sur réservation (Ginko Proxi).
- 88 lignes Diabolo, assurant la desserte des établissements scolaires ouvertes à tout voyageur muni d'un titre de transport Ginko.
- 1 service dédié aux personnes à mobilité réduite « Ginko Access », service disponible 7j/7 pour des déplacements d'adresse à adresse sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole.
- 6 pôles d'échanges pour faciliter le déplacement des clients entre les réseaux urbains et périurbains : Temis, Orchamps, Micropolis, Chamars, République et Gare Viotte.

6.2.2 Du nouveau sur le réseau Ginko en 2021

6.2.2.1 Bus arrêt à la demande

« Désormais, si vous voyagez seul(e)s après 21h, vous pouvez demander à descendre entre deux arrêts sur les lignes de bus 3 à 6 et 8. Comment ça marche ? Faites la demande auprès du conducteur dès votre montée à bord, en précisant le lieu de descente souhaité. Le conducteur analysera la faisabilité de la descente. Des conditions de sécurité doivent être réunies : présence d'un trottoir, d'un passage piéton et d'éclairage. Si le conducteur juge que la descente peut se faire en toute sécurité, il vous fait descendre du bus par la porte avant ».

Plus d'infos : <https://www.ginko.voyage/decouvrir-et-visiter/decouvrir-le-reseau-ginko/le-reseau-ginko-en-soiree/>



BVV 344 avril /mai

6.2.2.2 Le paiement par carte bancaire

Depuis fin 2021, les voyageurs occasionnels des bus et trams Ginko peuvent s'acquitter du paiement de leur voyage par carte bancaire à la montée dans le véhicule. Plus besoin d'avoir de la monnaie et d'acheter un titre avant son déplacement. Les valideurs ont donc été équipés de la double fonction, à la fois celle d'enregistrer (ou débiter) les voyages sur les cartes d'abonnement et celle de débiter sur carte bancaire le coût d'un voyage (1.40 €) pour toute personne voyageant occasionnellement, sans carte Ginko. Le dispositif a été mis en test avant son adoption. Ce projet de 1,2 M€ HT a été confié à une entreprise locale d'École-Valentin pour le développement du système et la modification des équipements ; Elle a été financée par la communauté urbaine, le fonds européen de développement régional (FEDER) et l'État.

6.2.3 LA POURSUITE DE LA MISE EN ACCESSIBILITE DU RESEAU DE TRANSPORT SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANÇON

Rappel : Le SD'Ad'Ap de GBM (soit l'Ad 'AP pour le transport public terrestre), a été validé par le Préfet le 26 avril 2016. Période d'exécution : 3 ans.

Les travaux effectués dans le cadre du SD'Ad'AP déposé, se sont terminés sur la Ville de Besançon et l'ensemble du territoire de GBM en 2020 (deux dernières stations).

6.2.4 Travaux de mise en accessibilité du réseau de transport en commun routier de GBM réalisés en 2021

Intitulé de l'action	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Mise en accessibilité des points d'arrêts périurbains	Direction transports / Direction gestion des infrastructures	- Montfaucon « Four à Chaux » : 2 côtés - Rancenay « Carrefour » : 2 côtés - Roche les Beaupre « Gare » : 2 cotés	Tous Handicaps
Installation de BIV Système d'Aide à l'exploitation et à l'Information Voyageurs Ecran TFT 24'' et 43''	Direction transports	Points d'arrêts stratégiques du réseau urbain	Tous handicaps

6.2.5 Création et mise en accessibilité illustrée des arrêts de bus (Maitre d'œuvre Direction Grand Travaux Maitre d'ouvrage Direction des Mobilités)

6.2.5.1 BESANCON – RD 11 CREATION D'ARRETS DE BUS

Création d'arrêts de bus au droit du futur parking de covoiturage des Hauts du Chazal (parking IFPS).



6.2.5.2 BESANCON – MISE EN ACCESSIBILITE ARRET DE BUS



Arrêt Isembart

6.2.6 Agenda des actions conduites en 2021 en faveur de l'accessibilité par KEOLIS

- **Février** - Visite AFTC : prise de contact avec l'équipe d'encadrement, visite des nouveaux locaux, et présentation du service Ginko Access
- **Mars** - Module de formation de l'association Valentin Haüy proposé par le siège de Keolis : « **Mise en accessibilité des documents pour les personnes déficientes visuelles** » (Comment les déficients visuels utilisent l'informatique ? Documents texte ; Courriels ; Tableaux Excel)
- **Mai / Juin** – Formation Adaptation sur 3 jours à raison d'un groupe par jour : pour les employés d'Uzel à Ornans : « venir à Besançon est facile via les lignes Mobigo ». Cette formation a eu pour but de familiariser les employés d'Uzel au réseau Ginko, de savoir acheter un titre et s'orienter, et surtout de pouvoir contacter une personne en cas de besoin (un conducteur, un téléconseiller, un agent de l'Agence Ginko Mobilités)
- **Juin** - Finalisation du Plan Métro pour une 1ere impression prévue pour l'année scolaire 2021/2022
- **Septembre** - Présence Trail Handi Fort : équipe Keolis et Stand au village d'arrivée
- **Octobre** - Besançon, ville amie des aînés : participation de Keolis à la journée des Rendez-vous de l'âge pour les solutions de mobilité auprès des séniors, et mise à disposition d'un bus navette pour permettre le déplacement de la salle de spectacle vers la salle de restauration pour celles et ceux qui ont des difficultés à se déplacer
- **Octobre** - Groupe Keolis : participation à un Séminaire de deux jours sur le thème de l'Accessibilité à Lyon pour partager les bonnes pratiques entre les réseaux Keolis de France, les avancées et innovations pour l'accessibilité que certains ont mis en place (ex : les services d'accompagnement, les nouveaux types de véhicules PMR, les formations des agents, les procédures internes...)
- **Novembre** - Formation Ginko Access à l'équipe du CRC (Centre de Relations Clients) : présenter le service, ses évolutions, les critères d'admission au service, les réservations, le territoire, etc

6.2.6.1 RAPPEL : un service pour les personnes sourdes- signantes

Présentation du réseau GINKO en Langue des Signes Française :

<https://www.youtube.com/watch?v=vBBWFkf1xeo>

6.2.6.2 EN PROJET : Un service pour les personnes aveugles et malvoyantes en 2022 -2023 Application ezymob

<https://ezymob.fr/>

6.2.6.3 LA FORMATION DU PERSONNEL

Le cycle de formations, programmé par le délégataire à destination de son personnel, s'est poursuivi en 2021.

6.2.6.4 ACCESSIBILITE LA PHILOSOPHIE DE GINKO

« Pour Ginko, chaque voyageur, quel que soit sa situation, son âge, son handicap ou son degré de mobilité (durable ou momentané) doit pouvoir se déplacer normalement, sans contrainte et en toute sécurité.

Pour aller toujours plus loin dans ce sens, les travaux et les réflexions se poursuivent en s'appuyant sur un dialogue permanent avec les acteurs du monde du handicap.

Jour après jour, Ginko améliore l'accessibilité pour que le voyage soit possible pour tous et agréable pour chacun. »

<https://www.ginko.voyage/le-reseau-ginko/bien-voyager/accessibilite/>

6.2.7 Mode de transport spécialisé : Ginko Access (Rapport effectué par Besançon Mobilités, acteur du réseau Ginko)

6.2.7.1 Ginko Access – fonctionnement :

Ginko Access est un service de transport collectif adapté et mis à disposition des Personnes à Mobilité Réduite pour faciliter leurs déplacements d'adresse à adresse dans le Grand Besançon.

Depuis septembre 2018, le service Ginko Access couvre l'ensemble des 68 communes qui composent le Grand Besançon Métropole.

Les réservations s'effectuent :

- Par téléphone au 03 70 27 71 60 :
 - ✓ à l'avance (de 30 jours avant le déplacement et jusqu'à la veille 18h, sauf le dimanche et les jours fériés),
 - ✓ le jour même (entre 7h et 11h pour un déplacement l'après-midi même).
- Par internet sur www.ginko.voyage : au plus tard la veille avant 17h sauf le dimanche et les jours fériés.

Le service Ginko Access est disponible 7 jours sur 7, tout au long de l'année :

- de 7h à 21h du lundi au jeudi, les dimanches et jours fériés (sauf 1er mai),
- de 7h à 23h, chaque vendredi et samedi.

Les déplacements :

- Ont lieu sur l'ensemble du Grand Besançon d'adresse à adresse
- Peuvent être individuels ou groupés.
- Les utilisateurs bénéficient d'un accompagnateur gratuit, si la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement » apparaît sur la carte d'invalidité (sous réserve d'une place disponible dans le véhicule).

Comme pour tous les autres services Ginko, chaque utilisateur doit être en possession d'un titre de transport Ginko en règle. Les tickets sont en vente auprès des conducteurs Ginko Access.

Jusqu'au 31 décembre 2009, le service Ginko Access possédait sa propre tarification. Depuis le 1er janvier 2010, l'ensemble de la gamme tarifaire Ginko est valable sur le service Ginko Access.

6.2.7.2 Les conditions d'accès

Le service est accessible aux personnes domiciliées au sein du Grand Besançon Métropole, possédant une Carte Mobilité Inclusion (CMI) « Invalidité » au taux minimum de 80%. Tous types de déplacements sont assurés, sauf les déplacements scolaires pour les écoliers, collégiens, lycéens qui sont pris en charge par le Conseil Départemental.

Pour les personnes possédant la carte CMI « Invalidité », la carte CMI « stationnement pour personnes handicapées », ayant une station debout pénible ou canne blanche, donc sans fauteuil roulant, le dossier est étudié en commission.

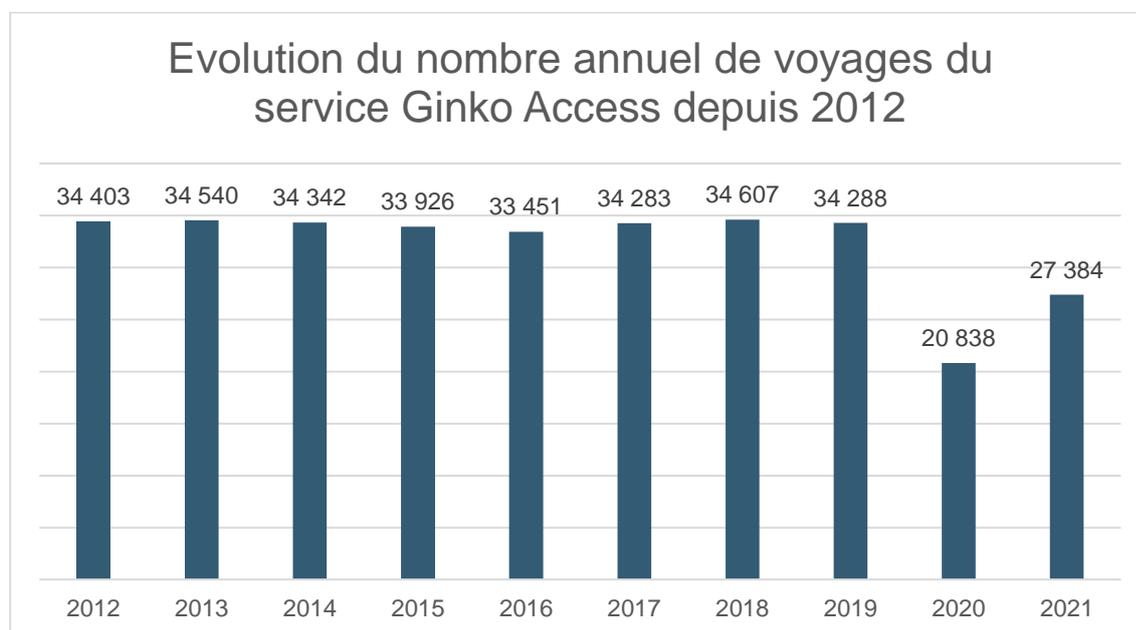
6.2.7.3 Impact de la crise sanitaire en 2021

L'année 2021 confirme l'impact de la crise sanitaire observé en 2020. En raison des différentes mesures gouvernementales en place durant le premier semestre 2021, la fréquentation reste basse comparée à la période d'avant Covid-19. Au deuxième semestre 2021, le nombre de voyages repart à la hausse notamment au moment de la rentrée de septembre, avec l'espoir de sortir prochainement de la crise.

6.2.7.4 Les voyages Ginko Access

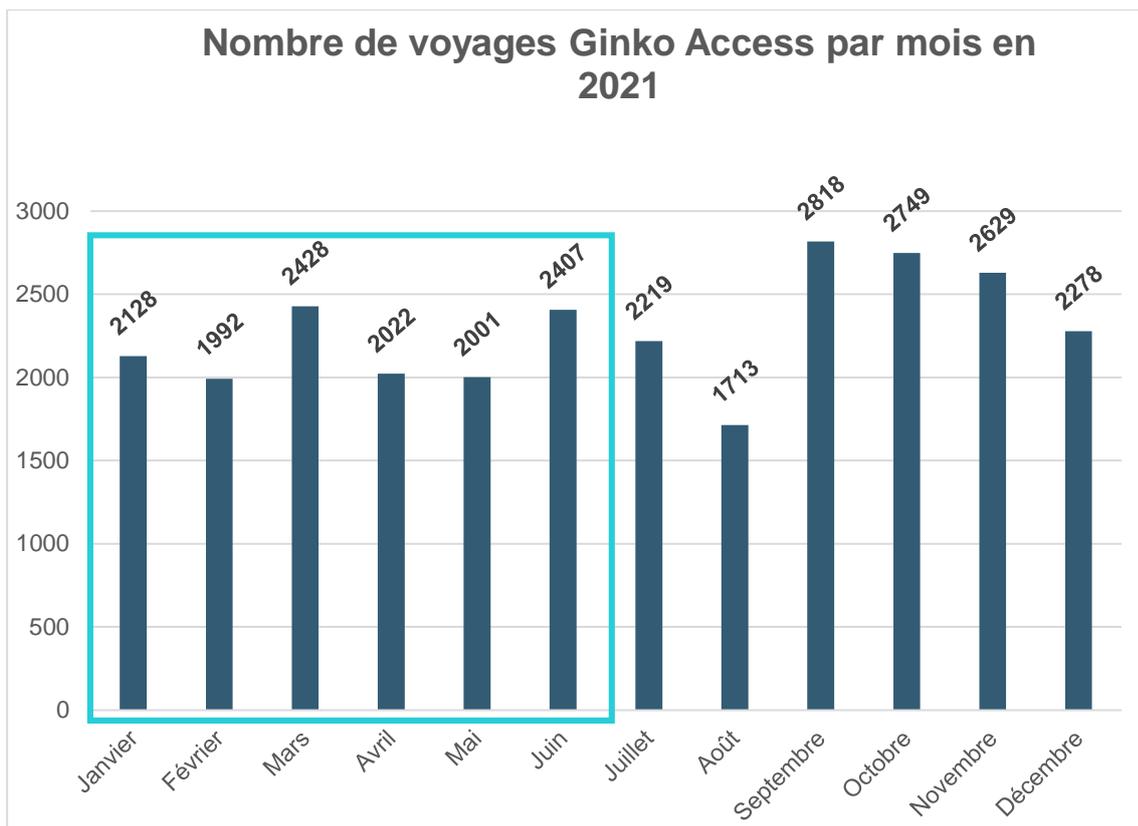
La fréquentation annuelle s'élève à **27 384 voyages** en 2021. Le nombre de voyage augmente de 31% par rapport à 2020 soit une hausse de 6 546 voyages, mais reste en-dessous des résultats des années avant Covid.

6.2.7.5 Evolution du nombre de voyages



Le nombre moyen de voyages par mois s'élève à **2 163 voyages** au 1^{er} semestre 2021 et à **2 732 voyages** au 2nd semestre 2021 (hors été et décembre), ces deux résultats illustrent parfaitement l'impact fort de la crise sanitaire sur la première moitié de 2021, puis l'allègement des mesures décidé en fin d'année 2021.

La reprise des contaminations en fin d'année a fait baisser à nouveau ce chiffre à **2 278 voyages** en décembre 2021.

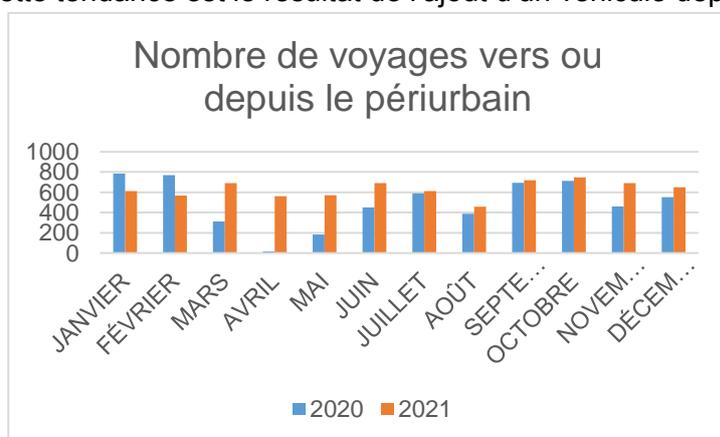


6.2.7.6 Evolution du nombre de voyages vers ou depuis le périurbain

Depuis la création du service, le périmètre d'action de Ginko Access a beaucoup évolué. Aujourd'hui il couvre l'ensemble des 68 communes du Grand Besançon Métropole.

Le nombre de voyages vers ou depuis une commune, en dehors de Besançon, représente 28% des voyages en 2021, soit une augmentation de 8% par rapport à 2019 et une part équivalente à ce qui a été observé en janvier/février 2020 juste avant la crise sanitaire du Covid-19.

Cette tendance est le résultat de l'ajout d'un véhicule depuis septembre 2020.



JANV.	FÉV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
-------	------	------	------	-----	------	-------	------	-------	------	------	------	-------

Poids des voyages périurbain 2020	26%	26%	23%	53%	43%	38%	37%	27%	26%	26%	27%	31%	28%
Poids des voyages périurbain 2021	29%	28%	28%	28%	29%	29%	28%	27%	26%	27%	26%	29%	28%

6.2.7.7 Origine/destination des flux de déplacements

Logiquement, 85% des flux sont en lien avec Besançon, là où se situent les principaux lieux d'intérêts et établissements liés au handicap mais aussi le principal lieu de résidence des clients Ginko Access.

La première couronne à l'Ouest de Besançon, regroupant les communes de Dannemarie-sur-Crête jusqu'à École-Valentin, cumule à elle seule près de 8,5% des flux totaux de déplacements.

6.2.7.8 Demandes d'adhésion au service

La commission Ginko Access a traité 49 demandes d'inscription et répondu favorablement à 41 demandes. Ce chiffre est plus haut de 37% par rapport à 2020. En effet, la commission avait seulement répondu favorablement à 30 demandes d'adhésion. Cependant, ce chiffre reste en-dessous de l'année 2019 où 63 demandes ont été acceptées.

6.2.7.9 Nombre de clients

En 2021, 262 clients différents ont été transportés, soit environ 27% du nombre total d'inscrits au service. En moyenne, ce sont 154 clients différents qui sont transportés chaque mois contre 118 clients en 2020. En 2019 avant la période Covid la moyenne se situait à 191 clients.

Le taux de renouvellement des clients en 2021 s'élève à 24%, un chiffre qui retrouve les résultats du taux observé entre 2018/2019, et qui est en baisse par rapport à celui de 2019/2020 qui était de 29%. Ce taux signifie que 76% des utilisateurs de 2021 étaient déjà utilisateurs du service en 2020.

6.2.7.10 Utilisation du service

Sur les 262 clients utilisateurs en 2021 :

- 9 sont des associations
- 253 sont des clients physiques
 - o 79 clients (soit 30%) réalisent des déplacements réguliers et sont ainsi inscrits dans « un plan de service ».
 - o Les 10 premiers utilisateurs du service, soit 4% des utilisateurs, ont effectué en moyenne entre 36 et 65 voyages par mois et représentent 20% des voyages totaux de l'année sur le service.
 - o A contrario, 69 clients soit 26% ont effectué moins de 10 voyages sur l'année 2020

Ces statistiques montrent qu'un faible nombre de clients monopolise une grande part du service.

6.2.7.11 Typologie de la clientèle

Age des clients utilisateurs du service

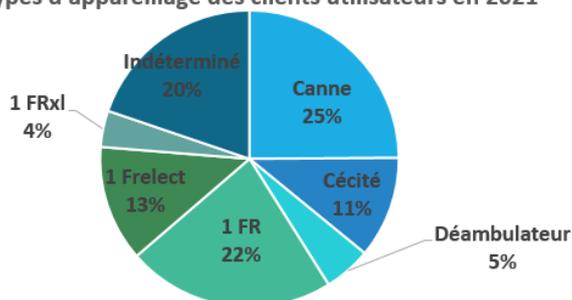
27% des inscrits au service Ginko Access ont, à ce jour plus de 65 ans. Les clients ayant entre 25 et 65 ans représentent 69% des clients. La faible part de très jeunes inscrits s'explique par la prise en charge des transports à vocation scolaire et universitaire par le Conseil Départemental.

Type de handicap

Les usagers du service se répartissent comme suit :

- 39% des clients sont équipés fauteuil roulant électrique ou manuel, standard ou XL
- 50% des clients sont des personnes semi-valides
- 11% des clients sont atteints de troubles de la vision / cécité

Types d'appareillage des clients utilisateurs en 2021

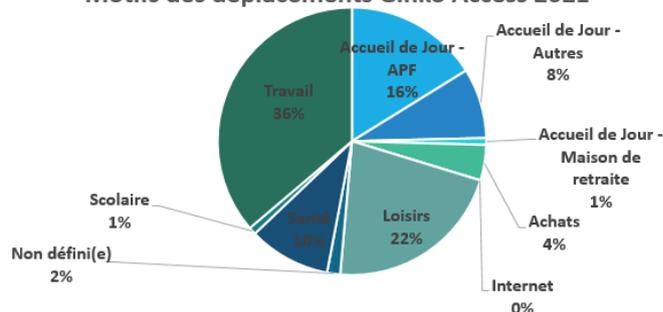


Motif de déplacement

Le travail est le motif de déplacement le plus utilisé sur Ginko Access, il représente 36%, soit une baisse de 7% par rapport à 2020. Les déplacements pour se rendre à un accueil de jour représentent quant à eux 25%, soit une hausse de 5% par rapport à 2020. Les établissements spécialisés tels que l'APF et l'ADAPEI représentent une grande part des déplacements Ginko Access.

Les déplacements non contraints pour loisirs représentent seulement 22%. Cette répartition met en avant la faible disponibilité pour les trajets occasionnels

Motifs des déplacements Ginko Access 2021



6.2.7.12 Gestion des réservations

Sur le total des demandes de déplacements effectuées par le client :

- 59% ont été planifiées
- 41% ont été annulées : parmi elles 96% des courses sont annulées à la demande des clients en amont

Le taux d'annulation est plus bas de 13% par rapport à 2020, cette baisse s'explique par la crise sanitaire débutée en mars 2020 qui a durement impactée le service Ginko Access pendant l'année 2020. En 2021, l'allègement progressif des mesures gouvernementales a permis au service Ginko Access de tendre vers des résultats pré-covid.

6.2.7.13 Liste d'attente et saturation

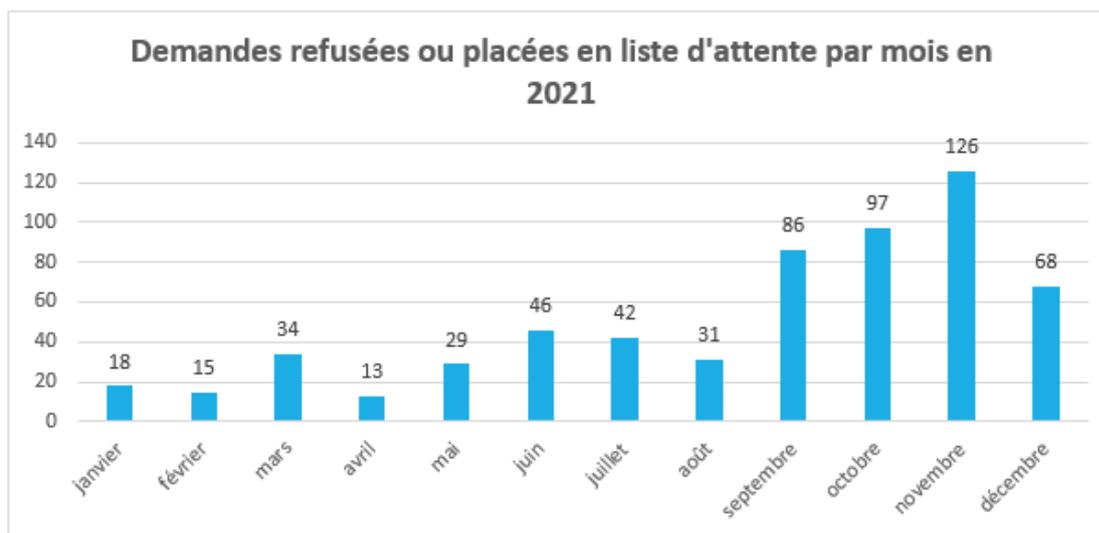
Le manque de disponibilités sur le service Ginko Access entraîne soit :

- la mise en liste d'attente de la demande d'un horaire de déplacement non disponible
- la proposition d'un horaire alternatif par nos téléconseillers (accepté ou refusé)

D'après nos statistiques, la saturation représente 2,16% du service soit 605 demandes en liste d'attente ou refusées sur l'année 2021.

Lorsque l'on observe l'évolution par mois du nombre de demandes refusées ou mises en liste d'attente (ci-après), on remarque que le nombre de courses en liste d'attente ou refusées pendant le premier semestre et les mois d'été est faible par rapport à ce que l'on a pu observer jusqu'en 2019.

L'allègement des mesures gouvernementales synonymes d'une sortie de crise prochaine à la rentrée de septembre 2021 a entraîné une augmentation de l'activité du service : pendant la période Covid le service a transporté de façon plus marquée des clients pour des motifs de travail ou d'accueil de jour, les demandes de loisirs et autres déplacements sans contrainte horaires fortes étaient beaucoup plus rares. En raison de la Covid, le public fragile s'est moins déplacé. Les demandes ont augmenté progressivement tout au long de l'année 2021, et au dernier trimestre 2021, l'activité du service a retrouvé ses chiffres d'avant Covid.

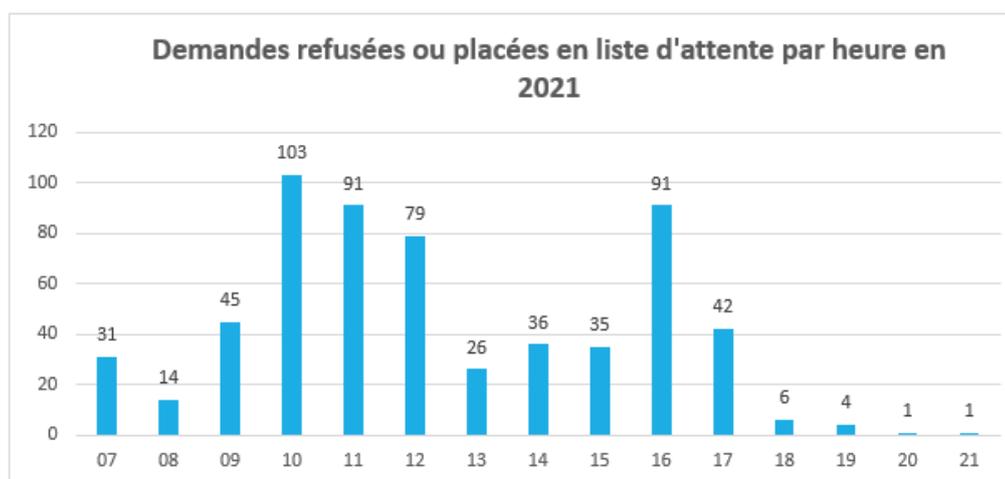


Au même titre qu'une hausse du nombre de voyages réalisés sur le service, une hausse des demandes en liste d'attente et des demandes refusées est observée. Le nombre de demandes

placées en liste d'attente ou refusées est équivalent à ce qui a pu être aperçu fin 2019 lors de l'ajout du service supplémentaire.

L'analyse des demandes non abouties par heure (ci-dessous) met l'accent sur le manque de disponibilités aux heures de pointes notamment en raison des déplacements pour le travail :

- De 10h à 12h : représente 45% du nombre total, en forte augmentation
 - o à noter que ce chiffre est en forte progression (+21% par rapport à 2020 et + 22% par rapport à 2019)
 - o le matin entre 7h et 9h semble être moins problématique qu'avant (15% VS 23% en 2020 et 2019).
- De 16h à 18h : cette période de la journée représente 23% du nombre total de demandes non abouties, soit 10% d'en moins qu'en 2020 et 5% de moins qu'en 2019.



6.2.7.14 CHIFFRE CLES D'EXPLOITATION

Chiffre clés d'exploitation	
Heures totales de conduite	20 474
Kilomètres totaux	383 801
	Dont 52% réalisés en sous-traitance

6.2.7.15 BILAN QUALITATIF

Avec la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid, il n'y a pas eu de journées de sensibilisations, ou de temps d'échanges avec les clients au sein des associations en 2021. Les CIA ont repris au 14 mai 2021 avec le collègue nouvellement désigné qui a servi de présentation à chacun des membres.

Les seules remontées d'informations clients disponibles sont celles issues de réclamations (au nombre de 12 dont deux demandes d'informations. Elles soulignent :

- Un problème de comportement conducteur (7 réclamations) en lien avec une attitude, une parole, un geste inapproprié ;
- Un problème de saturation (1 réclamation) ;
- Un comportement client (1 réclamation) ;
- Ou encore des remerciements pour la qualité du service (1 réclamation)

La question de la saturation et de l'extension des horaires du service le soir n'ont pas été évoquées en 2021 :

- En raison des gestes barrières et mesures de distanciations adoptés pour permettre un transport sécurisé, et des établissements ayant fermés et/ou réduit les places d'accueil disponible, le nombre de personnes demandant un transport Ginko Access était plus élevé qu'en 2020, mais restait plus faible qu'en 2019, le problème de saturation était moins présent.
- De même des événements culturels ayant été reportés, il n'y avait plus le besoin de prolonger plus tardivement le service en semaine (dernier retour pour 21h) les vendredis et samedis soir (23h)

6.2.7.16 Objectifs 2021

Les points à travailler et améliorer pour l'année 2021 sont les mêmes qu'en 2020, les objectifs de 2020 n'ayant pu être atteints en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus. :

- Etablir un nouveau règlement d'accès pour se conformer à la **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** parue le 26 décembre 2019 qui stipule les points suivants :
- ✓ L'accès des personnes en situation de handicap aux services de transport adapté ne sera plus restreint :
 - ni par une obligation de résidence sur le territoire concerné,
 - ni par l'obligation d'un passage devant une commission médicale locale, au minimum pour les personnes handicapées et à mobilité réduite disposant d'une carte mobilité et inclusion (avec un taux de plus de 80%).
- Continuer le travail déjà commencé sur la refonte du règlement Ginko Access pour favoriser le désengorgement tout en prenant compte de l'impact de la nouvelle législation :
 - ✓ Proposer à nouveau des pénalités financières ou de suspensions du service en cas d'annulations tardives et absences non prévues abusives afin de libérer des plages de réservations,
 - ✓ Limiter le nombre de déplacements par jour et/ou semaine,
 - ✓ Offrir davantage de disponibilités aux clients occasionnels
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement des clients sur le réseau Ginko classique, de plus en plus accessible, afin d'améliorer l'autonomie de déplacement et offrir une alternative à Ginko Access
- Poursuivre la formation des conducteurs et favoriser la sensibilisation aux handicaps sur le réseau Ginko en organisant des actions de sensibilisations au sein de l'entreprise.
- Informer davantage de la mise en accessibilité des arrêts et des matériels roulants des lignes de tram et bus Ginko pour favoriser l'usage du réseau classique.
- Continuer le travail pour l'accessibilité des supports d'information généraux sur le réseau Ginko comme la création d'un plan métro

7. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

7.1 LES ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES AD'AP DES BATIMENTS DE LA VILLE DE BESANÇON

7.1.1 Diagnostics - Rappel

Une visite de chaque site a été effectuée en présence des services gestionnaires des équipements dans l'objectif de prendre en compte « la notion d'usage » dans les travaux à engager pour l'accessibilité.

De plus, la programmation de ces travaux a été ajustée pour intégrer toutes les autres interventions prévues (travaux d'entretien, grosses réparations).

Cette approche a permis d'optimiser l'ensemble des travaux à réaliser sur la période considérée (coûts, délais).

Une fiche a été établie à l'issue de chacune des visites pour « ancrer le projet » sur la base du diagnostic ajusté et suivre sa réalisation (délais, coûts).

7.1.2 Gestion et suivi des autorisations d'urbanisme liées à l'Ad 'AP des bâtiments de la Ville de Besançon - Rappel

- Pour les permis de construire : l'assistance d'un bureau de contrôle a été requise notamment vis-à-vis de la notice d'accessibilité et des éventuelles demandes de dérogation motivées
- Pour les dossiers plus « simples » de déclaration préalable : la Ville a fréquemment conservé la maîtrise d'œuvre.

7.1.3 Conduite des travaux- Rappel

Certaines interventions sont effectuées en régie et des dispositions ont été prises afin de les quantifier (matériel et main d'œuvre). Ces travaux ont ainsi pu être valorisés.

7.1.4 Constat général s'appliquant à la conduite des travaux sur l'année 2021

L'année 2021 a été lourdement, plus encore qu'en 2020, impactée par une seconde vague COVID - pénurie de personnel, pénurie de matériaux, délais de livraison étendus, réponse des entreprises longue et différée.

7.1.5 Bilan travaux de mise en accessibilité conduits en 2021 par la Ville de Besançon sur les bâtiments communaux

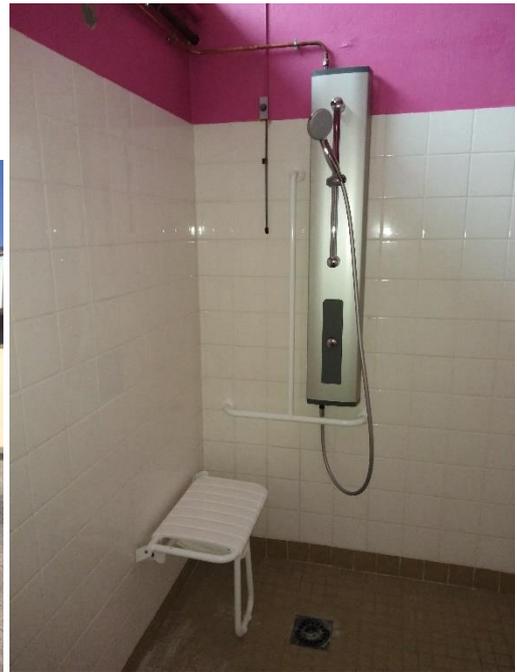
- Atelier d'Artistes
- CAM 2+4
- Citadelle – accueil et billetterie au niveau du Front Royal + grosse étude conduite sur le cheminement et les circulations
- Centre Nelson Mandela
- Crèche Bersot
- Crèche St Ferjeux
- Ecole Héliétie Phase 1
- Groupe scolaire Edouard Herriot Bâtiment élémentaire + maternelle (fin des travaux prévue en 2022)
- Groupe scolaire Jean Macé (fin prévue sept 2022 dans le cadre du « Plan écoles »)
- Groupe Scolaire Pierre et Marie-Curie (fin en 2022)
- Groupe scolaire St Claude (bâtiment maternelle + élémentaire) + crèche (fin prévue 1^{er} trimestre 2022)
- Gymnase Résal
- Gymnase des Montboucons
- Maison de quartier St Ferjeux (début des travaux en octobre 2021)
- Maison de quartier- Médiathèque Montrapon / Fontaine-Ecu (fin des travaux prévue 1^{er} trimestre 2022)
- Maison de Quartier de Velotte
- Maternelle Kergomard (sera terminée dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du « Plan écoles »)
- Maternelle Picardie (travaux démarrés en octobre 2021)
- Palais Granvelle – Musée du temps – début des travaux en novembre 2021
- Temple protestant
- Palais des sports (travaux débutés en fin d'année 2021)
- Musée de la résistance et de la déportation (travaux commencés en 2021 pour une ouverture au public planifiée le 8 septembre 2023)



<https://fr.calameo.com/read/004217561424009838899>

« En 2020, des travaux de rénovation sont entrepris (nouvel accueil, ascenseur PMR, nouveaux espaces pour les collections...), et l'équipe de Maîtrise d'œuvre associant l'architecte, Antoine Bordenave, et le scénographe, Alexis Patras, est recrutée. Les travaux du nouveau projet, tant sur le plan du bâtiment que de la scénographie ont été lancés cette année, pour une réouverture prévue en 2023. »

7.1.5.1 Quelques réalisations 2021 en images



Gymnase Résal



Groupe scolaire Helvétie (maternelle + élémentaire)

dsevenant école primaire Helvétie (avec une direction unique) à la rentrée scolaire de septembre 2022



Groupe scolaire Helvétie (maternelle + élémentaire)

devenant école primaire Helvétie (avec une direction unique) à la rentrée scolaire de septembre 2022



Palais Granvelle – Musée du temps (livraison prévue juin 2022)

7.1.5.2 Bilan financier

- Montant mandaté en 2021 : 1 414 892,01€.
- Ascenseurs livrés en 2021 : Pierre et Marie Curie, Herriot, Helvétie - Montant TTC moyen d'un ascenseur hors création de gaine : env. 100 000€
- Coût de l'opération GS Helvétie TTC/TDC : 927 514,63€.

7.2 LES TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP) – BILAN DIRECTION DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE BESANÇON - ANNEE 2021

Direction Biodiversité Espaces Verts – Service Etudes Environnement Paysage				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné

Désimperméabilisation / végétalisation cours d'école : maintien / confortement / amélioration de la chaîne de déplacement Prise en compte des situations de handicap des enfants	Direction Education / DGT / DAB / Direction Voirie	Service Etudes Environnement Paysage	Ecole Brossolette	Tous
Amélioration de la chaîne de déplacement entre l'entrée de la promenade Micaud et la rue de l'Île aux Moineaux	Direction Voirie	Service Etudes Environnement Paysage	Square de l'Île aux Moineaux (Avenue Edouard Droz)	PMR
Réalisation d'un espace de convivialité accessible aux PMR	/	Service Etudes Environnement Paysage	Square de l'Amitié (Rue de l'Amitié)	PMR

7.2.1 Travaux illustrés

- **Square de l'Île aux Moineaux – amélioration de la chaîne de déplacement**



Avant



Après travaux

- **Square de l'amitié– espace de convivialité avec mobilier adapté**



(Large espace libre en bout de table pour fauteuil PMR)

7.3 LISTE DE TRAVAUX CONDUITS PAR LES COMMUNES DE GBM EN 2021

<p>COMMUNE DES AUXONS</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • ECOLE ET MAIRIE : Adaptation des toilettes
<p>COMMUNE D'AVANNE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • ECOLE MATERNELLE : Mise en accessibilité des sanitaires • MAIRIE/BIBLIOTHEQUE : accès extérieurs et intérieurs : réglage groom des portes • MAIRIE : Accessibilité boîte aux lettres • SALLE POLYVALENTE : Extension main courante
<p>COMMUNE DE BOUSSIERES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • COURS D'ECOLLES, MAIRIE ET ABORDS : Mise en place d'un revêtement extérieur continu, contrasté et tactile pour le guidage • ECOLE PRIMAIRE : Mise en place d'un panneau sur la place PMR et signalisation de l'entrée principale • MAIRIE ET EGLISE : Mise en place d'une place PMR



- MAIRIE : Suppression d'une estrade et escalier pour accéder à la salle du conseil Municipal
- COMITE CONSULTATIF ACCESSIBILITE : Mise en place d'un comité consultatif Accessibilité et inclusion

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC



- CENTRE DE BELLEVUE - Rue Bellevue: Création d'un toilette « handicapé »
- MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES : Création d'une terrasse à la maison des assistantes maternelles (accessibilité de plein pied)

COMMUNE DE DANNEMARIE SUR CRETE



- ESPACE POLYVALENT - rue des fins : Toilettes adaptées, aire de stationnement spécifique, pose de bandes podotactiles
 - COMPLEXE SPORTIF DIDIER-GREGOIRE TRINCANO
- Pour en savoir plus : Magazine PLUS - Grand Besançon N°103 page 30 – <https://fr.calameo.com/read/004217561990a298afdfc>
- Et bientôt une salle polyvalente

COMMUNE DE FRANOIS



- EGLISE : Installation d'une rampe d'accès

COMMUNE DE PELOUSEY



- Salle communale St Martin
13 grande rue - Création d'une rampe

COMMUNE DE PIREY



- Nomination de référents accessibilité sur divers dossiers dont les ERP

COMMUNE DE POUILLEY FRANÇAIS



- EGLISE : Mise en accessibilité dans le cadre de sa rénovation totale

En savoir plus :

<https://plus.besancon.fr/2021/12/02/pouilley-francais-une-deuxieme-jeunesse-pour-leglise-de-lassomption/>

COMMUNE DE ROUTELLE



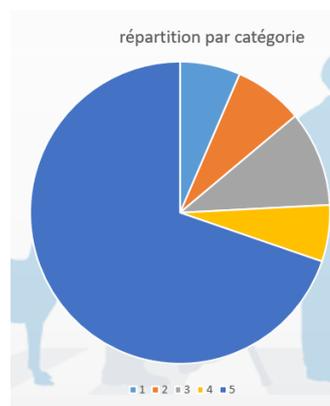
- A COTE DE L'EGLISE : Création d'un emplacement de parking PMR

7.3.1 L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE GBM AYANT SOLLICITE UNE AUTORISATION D'URBANISME EN 2021

- Le bilan sur l'année 2021 porte sur l'ensemble des dossiers traités entrant dans le champ d'application de la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées dans le cadre :
 - ✓ Du suivi des établissements recevant du public,
 - ✓ Des visites avant ouverture au public
- La loi du 11 février 2005 a prévu la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015. La mise en conformité des établissements n'ayant pas déposé d'Ad'AP doit se faire via Autorisation de Travaux et la conformité doit être réalisée sans délai.
- Les établissements qui ont obtenu la validation de leurs demandes d'Ad'AP, déposent la ou les autorisations de travaux afférentes. A l'issue des travaux, une attestation d'achèvement de travaux est envoyée en Préfecture, accompagnée des pièces justificatives requises. Elle est établie sur l'honneur pour les établissements du 2^{ème} groupe et par un professionnel qualifié pour ceux du 1^{er} groupe.

7.3.2 Répartition des dossiers par catégorie d'ERP

catégorie d'ERP	nombre
1	14
2	16
3	21
4	14
5	151



représentation des ERP de 5e catégorie

2012	79%
2013	59%
2014	65%
2015	73%
2016	80%
2017	78%
2018	73%
2019	77%
2020	63%
2021	70%

7.3.3 Types d'Établissements Recevant du Public

Types d'ERP	nombre	%
Commerces	66	26%
restaurants et débits de boisson	45	18%
Bureaux	56	22%
Culturels	5	2%
Scolaire	40	16%
Santé, structures d'accueil de personnes âgées	8	3%
Sport, danse et jeux	20	8%
Hôtels	4	2%
Parkings souterrains	1	0%
Plein air	0	0%
Musée	3	1%
Chapiteaux	0	0%
Cultuels	2	1%

7.3.4 Les dérogations

Articles L111-7-3 et Article R111-19-10 du Code de la Construction et de l'Habitation : Le représentant de l'Etat dans le département peut accorder des dérogations aux règles d'accessibilité.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant après démonstration de **l'impossibilité technique** de procéder à la mise en accessibilité ou **en raison de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural** ou lorsqu'il y a **disproportion manifeste** entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement, d'autre part. Des dérogations peuvent exceptionnellement être accordées pour l'ouverture d'un établissement recevant du public **dans un immeuble collectif à usage principal d'habitation existant lorsque les copropriétaires refusent, par délibération motivée, les travaux de mise en accessibilité** dans les conditions prévues à l'article 24 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

7.3.4.1 Les dérogations en chiffres en 2021

29 établissements ont formulé une ou plusieurs demandes de dérogation (plusieurs motifs sont parfois sollicités pour un même établissement) .

motif de dérogation principal	
Technique	28
Disproportion	1
Patrimoine	1

motifs de dérogations secondaires

Patrimoine	6
Rupture chaîne déplacement	11

7.3.4.2 Liste des dérogations

MOIS	NOM ETABLISSEMENT	MOTIF DEROGATION
1	GROUPAMA	Technique
1	LYCEE PROFESSIONNEL CONDE ENSEMBLE	Technique
1	RÉSIDENCE STENDHAL CROUS (EX. BATIMENT A - B)	Technique
2	ECOLE MATERNELLE VAUTHIER-SIRCOULON	Technique
2	HOTEL GRILL CAMPANILE	Technique
2	LES ZINZINS DU VIN	Technique
2	RESTAURANT AU PETIT POLONAIS	Technique
2	SOMEWHERE EX PIAZZ AMORE	Technique
3	CITADELLE MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	Technique
3	ECOLE PRIMAIRE FANART	Technique
3	LES VOUTES BISONNINES	Technique
4	CITADELLE MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	Technique
4	GROUPE SCOLAIRE HELVETIE	Technique
4	LES VOUTES BISONNINES	Technique
4	MAGASIN JULES	Technique
5	CABINET D'ORTHOPHONIE	Technique
5	L INSTANT COIFFURE	Technique
5	LYCEE JULES HAAG SITE MARCEAU	Technique
6	HAVAS VOYAGES (EX CHAUSSURES TEXTO)	Technique
6	MAYAZA RESTAURANT (EX IL ETAIT UNE TARTE)	Technique

7	ADDSEA UNITE DE VIE POUR JEUNES	Disproportion
7	FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIERRE	Patrimoine
7	L'UNALOME (EX RESTAURANT LE CAVEAU DE RIVOTTE)	Technique
8	CITE DES ARTS ET DE LA CULTURE CONSERVATOIRE FRAC	Technique
8	MICRO CRECHE AM ASTRAM GRAM	Technique
8	MICRO CRECHE BOREL	Technique
9	LE MARCHÉ D ISTANBUL	Technique
9	RESTAURANT LE MO DOUBS	Technique
9	ZE BEGOODY	Technique
11	RESTAURANT L HERITAGE	Technique

Légende : **En gras** : dérogations refusées

7.3.5 L'accessibilité téléphonique et physique des Etablissement Recevant du Public

La **loi pour une République Numérique** du 7 octobre 2016 a fait obligation d'améliorer l'accueil téléphonique des personnes sourdes, malentendantes et aphasiques. Un décret du 9 mai 2017 en précisait les modalités. Cette obligation d'accessibilité téléphonique concerne notamment les services publics et les grandes entreprises proposant un service de relation client.

Le calendrier de mise en œuvre de cette obligation légale est le suivant :

- à partir du 7 octobre 2018 dans les services publics gérés par l'État ;
- à partir du 7 octobre 2020 dans les collectivités territoriales et villes de plus de 10 000 habitants ;
- à partir du 7 octobre 2021 dans toutes les collectivités territoriales.

La Ville de Besançon et son CCAS dans le respect du code des marchés publics ont passé un contrat avec la société Acceo afin de répondre à cette obligation.

Il suffit à la personne sourde ou malentendante de télécharger gratuitement l'application sur le site de la société pour obtenir, en direct, l'accès à l'un des trois services suivants, disponibles en temps réels et selon ses besoins :



**Transcription Instantanée
de la Parole (TIP)**
[En savoir plus](#)



**Visio-Interprétation
Langue des Signes Française (LSF)**
[En savoir plus](#)



Visio-codage, Langue Française Parlée Complétée (LPC)

[En savoir plus :](#)

<https://www.acce-o.fr/comment-ca-marche.html>

Téléchargez l'application Acceo et échangez, gratuitement, avec nos nombreux établissements accessibles (liste proposée sur le site)

https://www.acce-o.fr/download/windows/acceo_application_installer.exe

A noter

L'accueil téléphonique ou sur site avec un téléphone portable via la solution ACCEO est aujourd'hui possible pour tous les 13 lieux d'accueil gérés par le CCAS de la ville de Besançon depuis juin 2019) et pour tous les accueils des établissements gérés par la Ville de Besançon (depuis novembre 2020 – quelques jours de retard sur la date de l'obligation légale en raison d'une problématique technique à résoudre)

Il est également possible en « présentiel » en raison de la présence d'une tablette ou d'un ordinateur équipé sur site, dans les 13 lieux d'accueil gérés par le CCAS (depuis juin 2019).

8. LE LOGEMENT

Par délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2019, le Programme Local de l'Habitat couvrant la période 2013 - 2019 a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2021. La révision du PLH ayant débuté en avril 2020, les programmes d'aides de Grand Besançon Métropole en faveur de la construction et de la réhabilitation des logements ont été prorogés jusqu'à l'adoption d'un nouveau Programme.

- Programme Local de l'Habitat 2013 - 2021 :

Rappel : **Dans le domaine de l'habitat, le Grand Besançon cherche à obtenir un développement harmonieux et cohérent des communes, mais il s'efforce aussi d'offrir des logements de qualité, diversifiés et accessibles à l'ensemble des habitants.**

8.1 LA DEPOSE DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL ET LE PARTAGE DE L'INFORMATION

8.1.1 Un dispositif commun de gestion de la demande de logement social

Les bailleurs sociaux du Doubs et leurs partenaires ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande de logement social. Cette organisation est destinée à faciliter les démarches. Toute demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social. Le demandeur peut adresser, déposer, mettre à jour ou renouveler sa demande auprès du partenaire de son choix. Grâce à ce fichier, tous les organismes en ont connaissance.

<https://www.demandelogementbourgognefranche-comte.fr/imhowebGP21/pages/25/25.html>

L'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté a souhaité rappeler, par l'intermédiaire de la CIA et afin de favoriser le rapprochement offre/demande et la mobilisation de l'offre la plus adaptée aux personnes en perte d'autonomie, que lors du dépôt d'une demande de logement social, « il est essentiel, pour optimiser son traitement, que le demandeur qui souhaite obtenir un logement adapté renseigne très précisément le complément à la demande de logement social – logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie.

8.1.2 Les enjeux du logement à BESANCON

Pour en savoir plus : Bilan 2021 du CCAS lui-même issu sur la thématique de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS*) 2021

* *L'ABS du CCAS contextualise et compile les données relatives aux situations de fragilités parfois inhérentes aux personnes en raison de l'âge, du handicap ou du parcours de vie et les croise avec le contexte économique, social et sanitaire de Besançon en 2021. Cinq grandes thématiques développées : contexte socio-économique, démographie, revenus et niveaux de vie, habitat et logement, santé et accès aux soins.*

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf> Page 8 et 9

8.1.3 Actions conduites par le service Habitat de GBM en 2021

Actions conduites par le service Habitat de GBM ayant pris naissance et/ou ayant été conduites au cours de l'année 2021 et étant destinés à améliorer ou à assurer la promotion de l'accessibilité sur le territoire de la Ville de Besançon ou de son agglomération et formations suivies destinées à améliorer la prise en compte et/ou l'accueil des personnes en situation de handicap.

OBJECTIF	Support décisionnel	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2021	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Favoriser la production de logements neufs adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Actions PLH 2.2 "Favoriser l'accession à la propriété" et 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Programme d'aide à l'accession à la propriété	26-juin-14	Programme d'aide destiné à des ménages primo-accédants et pour l'acquisition de logements labellisés par le Grand Besançon. Labellisation des logements conditionnée au respect des critères d'accessibilité de la loi du 11 février 2005	5 nouveaux projets labellisés, 5 familles accompagnées dans leur projet d'accession	Communes de l'agglomération, ADIL du Doubs, constructeurs et promoteurs immobiliers	Evolution du programme par délibération du 17 juin 2015, 19 mai 2016, 18 décembre 2017, 23 mai 2019
	Action PLH 2.1 « Produire une offre de logements locatifs publics (PLAI, PLUS, PLS et communal) » Conditions de financement GBM et Avenant 2019 des aides à la pierre	Programmation de droit commun 2021	2006 (délégation des aides à la pierre)	Programmation annuelle et soutien financier à la production neuve de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	421 logements agréés en construction neuve dont 291 logements locatifs très sociaux (228 logements très sociaux au titre du Plan de Traitement des FTM).	Communes de l'agglomération, Etat, bailleurs sociaux	Evolution et prorogation du programme par délibération 16 décembre 2019 Prorogation du cadre d'intervention par délibération du 16 décembre 2021 Décisions Présidente Opération significative : 14 PLUS et 4 PLAI et 4 PLS au sein d'une opération Villagénération publics seniors Néolia
	Délibérations du 13 décembre 2002, du 20 juin 2003, du 31 mars et du 26 juin 2006, 18 janvier 2013, 15 décembre 2016	Garanties d'emprunts	Depuis 2003	Le Grand Besançon apporte sa garantie aux emprunts destinés à la production de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	13 opérations de construction neuve, 326 logements, 11,4 M€ garantis	Conseil Départemental	Rapports présentés en Commissions n°1 et n°3, et validés en Bureau

OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2021	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Favoriser l'accessibilité et l'adaptabilité des logements existants / faciliter les travaux accroissant l'accessibilité et l'adaptation des logements (aide aux ménages et aux bailleurs publics)"	Délégation de gestion des aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat)	Soutien à l'amélioration de l'accessibilité des logements	2006 (délégation des aides à la pierre)	Mobilisation des crédits délégués par l'anah en faveur des travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements:	53 ménages ont bénéficié d'une aide pour l'adaptation de leur logement	Anah, ergothérapeutes, opérateurs agréés anah	Programme d'Action Territorial 2021 (PAT)
	Action PLH 3.1 : « Améliorer le parc public »	Soutien à l'amélioration du parc public	Depuis 2013	Soutien financier à l'amélioration de la performance énergétique, l'accessibilité et l'adaptabilité des logements locatifs publics existants	Il y a eu un projet de réhabilitation en 2021.	Bailleurs, Conseil régional (Effilogis), Europe (FEDER)	Délibération du 26 septembre 2019 Prorogation du cadre d'intervention par délibération du 16 décembre 2021
	Délibérations du 13 décembre 2002, du 20 juin 2003, du 31 mars et du 26 juin 2006, 18 janvier 2013, 15 décembre 2016	Garanties d'emprunts	Depuis 2003	Le Grand Besançon apporte sa garantie aux emprunts destinés à la réhabilitation de logements locatifs publics	6 opérations de réhabilitation, 335 logements, 2 M€ garantis	Conseil Départemental	Rapports présentés en Commission n°1 et n°3 et validés en Bureau
OBJECTIF	Support décisionnel	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2021	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Accompagner les porteurs de projet (communes, organismes publics...) dans la création de projets d'habitat intergénérationnel ou structures (hébergement ou logements) pour personnes âgées et/ou handicapées"	Délégation de gestion des aides à la pierre de l'ETAT / Action PLH 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Gestion des agréments de type PLS - Prêt Locatif Social	2006 (délégation des aides à la pierre)	Programmation annuelle pour la production neuve de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	Accompagnement et financement de la réhabilitation et de l'extension de l'EHPAD Jean XXIII de Montferrand-le-Château - 80 nouveaux logements + rénovation des 84 chambres existantes	ACIS France (porteur de projet), DDT 25 (instruction des agréments PLS)	Travaux en cours
	Délégation de gestion des aides à la pierre de l'ETAT / Action PLH 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Gestion des agréments de type PALULOS soutien financier aux opérations de production de logements publics réalisées par les communes	2006 (délégation des aides à la pierre)		Aucun projet spécifique personnes âgées et/ou handicapées		

OBJECTIF	Support décisionnel	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2021	Partenariat	Documents de rendu / supports
"Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de logements accessibles et adaptés"	La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 26 mars 2014 Délibération Bureau du 28 mai 2015	Adhésion au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social	28-mai-15	Le fichier partagé de gestion de la demande (Imhoweb) mis en place par les bailleurs publics du Doubs facilite le rapprochement de l'offre et de la demande, notamment des personnes en situation de handicap	Adhésion renouvelée système de fichier partagé pour un montant annuel de 7 000 € à la charge de l'agglomération	GBSD, Aréha Est	Délibération du 9 mai 2019
	Convention intercommunale des attributions validée le 17/12/2018	Objectifs opérationnels et programme d'actions en matière d'attributions de logements dans le parc locatif public	20-mars-17	Encadrement des opérations de relogements, objectifs d'attribution au bénéfice des demandeurs prioritaires, des ménages les plus modestes, des ménages issus des quartiers prioritaires	Voir Tableaux de bord mensuels des attributions et suivi opérations de relogement	Bailleurs publics, services de l'Etat, associations de locataires, communes disposant d'un parc public, Département, etc.	Convention intercommunale des attributions validée le 17/12/2018

8.2 L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATIONS DE FRAGILITE ET OU VIEILLISSANTES

8.2.1 Les établissements d'Hébergements pour personnes âgées dans le Département du Doubs

Le listing est consultable sur internet, à l'adresse suivante :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire/etablissement-personnes-agees/doubs-25>

- Une adresse pour Besançon (site essentiel Autonomie)

<https://www.essentiel-autonomie.com/trouver-maison-retraite-ehpad/maison-retraite-besancon-25#>

8.2.2 Renseignements sur les aides à l'adaptation des logements

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/beneficier-daides/les-aides-domicile/les-aides-ladaptation-au-logement>

8.2.3 Les résidences Autonomie du CCAS – Une offre désormais reconnue

Le CCAS dispose d'une offre de 337 logements dans 5 Résidence Autonomie.

Ces 5 structures font figure de relais entre le domicile et l'établissement médicalisé. Elles accueillent toute personne autonome de plus de 60 ans ou en situation de handicap, sans problème de santé grave.

Les Résidences Autonomie encouragent la vie sociale et préviennent la perte d'autonomie de leurs résidents, en proposant de nombreuses activités axées sur la forme physique et intellectuelle, la culture et les loisirs, l'apprentissage et les jeux et apportent de nombreux services.

Réparties sur tous les quartiers de la ville, les 5 résidences Autonomie sont composées de studios dotés d'un coin cuisine, de toilettes et d'une salle d'eau avec douche à l'italienne.

Elles offrent à chacun, un restaurant où les résidents, mais aussi les séniors du quartier peuvent, se rendre pour le repas du midi.

En 2021, « Les 5 résidences autonomie du CCAS ont fait preuve, tout comme en 2020 d'une réactivité constante et exemplaire face à la crise COVID 19 avec un objectif : concilier sécurité sanitaire et qualité de vie des résidents, tout en se conformant aux instructions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Départemental du Doubs.»

Rapport d'activité 2021 du CCAS - <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf>

8.2.4 Un Chez Soi d'Abord : Le logement comme outil d'inclusion sociale et de réduction des pathologies

Le CCAS de Besançon a rejoint le dispositif national « Un Chez Soi d'Abord » (UCSA) en créant un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) avec l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, le Centre Hospitalier de Novillars, l'association Julienne Javel et SOLiHA, agence immobilière solidaire. Suite à la réponse à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne- Franche-Comté (ARS BFC), le projet bisontin a obtenu l'aval de l'État pour une expérimentation de type villes moyennes, et ce, en attendant l'essaimage au niveau national. Le dispositif bisontin, inscrit dans le cahier des charges national, s'adresse aux sans-abri atteints de troubles psychiques graves. Il est guidé par 8 principes essentiels encadrant l'action des membres du GCSMS.

- **18 admissions ont été réalisées en 2021**
- **Au 31 décembre 2021**
 - ✓ **44 personnes accompagnées**
 - ✓ **32 personnes logées**

Rapport d'activité 2021 du CCAS - <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf>

9. L'ENFANCE ET L'EDUCATION

9.1 LA PETITE ENFANCE

Les enfants en situation de handicap sont accueillis en inclusion dans toutes les structures municipales dédiées à la petite enfance.

Besançon a développé un accueil particulier des enfants en situation de handicap. La crèche des Clairs-Soleil qui accueille des enfants polyhandicapés en est le meilleur exemple.



Crèche des Clairs-Soleils

9.1.1 La Crèche des Clairs Soleils et l'activité 2021 de la commission d'attribution des places réservées à l'accueil d'enfants en situation de handicap

Créée en 2017, la commission d'attribution pour les places réservées à l'accueil d'enfants en situation de handicap, permet l'examen, par les médecins de l'ADAPEI, du CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) , du SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) et de la crèche, de la situation d'enfants handicapés susceptibles d'être intégrés par l'établissement. Cette démarche, par le repérage croisé de situations familiales, permet de proposer un accueil en crèche dès les premiers signes de polyhandicap confirmés.

Sur l'année 2021/2022, 5 enfants en situation de handicap sur les 6 places réservées ont été accueillis à la crèche jusqu'en Juillet 2022. 3 d'entre eux ont pu être scolarisés en partie.

Depuis la rentrée de septembre 2022, 4 enfants en situation de handicap sont accueillis sur le dispositif, la prochaine commission d'admission est prévue en octobre 2022.

9.2 LA SCOLARISATION DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP DANS LES ECOLES, LES COLLEGES, LES LYCEES DE FRANCE

Rappel : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, a initié un changement de paradigme majeur en posant comme un droit inaliénable et fondamental le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit le handicap.

La loi sur la Refondation de l'école de la République est venue consolider cette visée en consacrant le principe d'inclusion scolaire.

9.2.1 La scolarisation des élèves en situation de handicap sur la communauté d'agglomération du grand Besançon – Année 2020-2021.

Permettre à l'école d'assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves est une ambition forte du Président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat.

La rentrée scolaire 2021 est porteuse de la continuité des actions menées pour l'amélioration des conditions de scolarisation en lien avec toute la communauté éducative, que ce soient les enseignants, familles, AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ou professionnels du secteur médico-social.

Dans le département, l'école inclusive sera confortée cette année par :

- le renforcement de la formation des professionnels,
- l'organisation de l'accueil des familles,
- le renforcement de la coopération avec le secteur médico-social,
- la gestion de proximité des AESH,
- le déploiement d'un système d'information performant.

9.2.2 La scolarisation des élèves en situation de handicap dans le département du Doubs

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Le défi quantitatif de rendre l'école encore plus inclusive a été relevé. Son budget a augmenté de manière constante depuis 2017 (+ 66%). Et, à la rentrée 2022, il augmente encore de 6% par rapport à 2021. Ces moyens permettent concrètement un meilleur accueil des élèves en situation de handicap à l'école. Ils sont au service d'une ambition : bâtir une école inclusive pour tous, socle d'une société plus juste. Au-delà du renforcement des moyens, il s'agira aussi de relever un défi d'ordre qualitatif.

Dans le département, l'école inclusive sera confortée cette année par :

- Le renforcement de la formation des professionnels, notamment des AESH
- L'attention particulière à donner aux familles : dialogue, accompagnement, facilitation des démarches
- Le renforcement du lien entre les différents acteurs pour mieux encadrer les élèves en situation de handicap

9.2.3 1. La scolarisation des élèves en situation de handicap dans le département du Doubs

A la rentrée scolaire 2021-2022, 3223 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le département du Doubs [+ 83 / rentrée 2020] :

- **2388** élèves en milieu ordinaire dans un établissement scolaire public ou privé, (+ 135 / rentrée 2020),
- **835** en établissement médico-social au sein des unités d'enseignement (- 52 / rentrée 2020).

Tous les élèves bénéficient d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation** notifié par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

9.2.3.1 ♦ La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

Parmi les **2388** élèves scolarisés en milieu ordinaire, **1494** d'entre eux bénéficient d'une scolarisation individuelle

- **925** dans le 1^{er} degré,
- **569** dans le 2nd degré (402 en collège, dont 103 dans le cadre d'une SEGPA, 27 à l'EREA, 58 en lycée d'enseignement général et technologique, 82 en lycée professionnel).

La scolarisation des élèves en situation de handicap a augmenté de 5% dans le 1^{er} degré et de 18 % dans le 2nd degré, favorisant ainsi une poursuite effective d'études.

L'ouverture de dispositifs collectifs de scolarisation (ULIS : unités localisées pour l'inclusion scolaire) se poursuit afin de favoriser la scolarisation dans le milieu ordinaire.

Dans le département, on recense à la rentrée scolaire 2021 :

- **47 ULIS école**
- **33 ULIS collège**
- **5 ULIS lycée professionnel**, dont 3 fonctionnent en réseau d'établissements afin d'offrir une plus grande diversité de parcours professionnels aux élèves.

894 élèves sont scolarisés dans le cadre de ces dispositifs :

- **503** en ULIS école
- **321** en ULIS collège
- **60** en ULIS Lycée professionnel

Pour répondre aux besoins notifiés par la CDAPH et favoriser la scolarisation des élèves dans le milieu ordinaire, trois nouveaux dispositifs ULIS seront implantés dans le département à la rentrée scolaire 2022 :

- Collège Georges Pompidou, Pouilley-les-Vignes
- Collège Félix Gaffiot, Quingey
- Lycée professionnel Germaine Tillion, Montbéliard

9.2.3.2 La scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux

Tous les établissements médico-sociaux du département sont dotés d'une unité d'enseignement.

68 postes d'enseignant sont affectés à ces structures et 835 élèves y bénéficient d'une scolarisation adaptée à leurs besoins.

9.2.4 La scolarisation des élèves porteurs d'un handicap sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

- **Plus de 1200 élèves en situation de handicap** sont scolarisés en 2021-2022 sur la communauté d'agglomération du grand Besançon, soit **37 %** des élèves en situation de handicap scolarisés du département.
- ✓ 346 élèves sont scolarisés individuellement dans une classe ordinaire du premier degré, soit 27 %
- ✓ 213 élèves sont scolarisés individuellement dans une classe ordinaire du second degré, soit 17 %
- ✓ **559 élèves suivent une scolarité individuelle dans une classe ordinaire (1^{er} et 2nd degrés), soit 44 %**
- ✓ 178 élèves sont scolarisés avec l'appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire en école élémentaire (ULIS école), soit 14 %
- ✓ 120 élèves sont scolarisés avec l'appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire en collège (ULIS collège), soit 9 %
- ✓ 33 élèves sont scolarisés avec l'appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire en lycée professionnel (ULIS LP), soit 3 %
- ✓ 349 élèves sont scolarisés en établissement médico-social, soit 28 %

9.2.5 Les dispositifs présents sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

- **1er degré : 18 ULIS école scolarisent 178 élèves**
 - ✓ **16 ULIS** troubles des fonctions cognitives
 - école élémentaire Saint-Claude
 - école élémentaire Granvelle
 - école élémentaire Herriot
 - école Fourier
 - école Bourgogne (2 ULIS)
 - école Champagne
 - école de la Butte
 - école Jean Macé
 - école Brossolette

- école de Saône
- école de Serre les Sapins
- école Jouffroy d'Abbans de Saint Vit
- école Thierry Daigre de Byans-sur-Doubs
- école privée Sainte famille
- école privée Notre Dame - Saint Jean

✓ **1 ULIS** troubles des fonctions auditives

- école élémentaire Vieilles Perrières

✓ **1 ULIS** troubles des fonctions motrices

- école élémentaire Brossolette

• **Second degré : 10 unités localisées pour l'inclusion scolaire implantées en collège scolarisent 120 élèves**

✓ **8 ULIS collège** troubles des fonctions cognitives

- collège Claude Girard de Châtillon le Duc
- collège Voltaire
- collège Stendhal
- collège Albert Camus
- collège Pierre Joseph Proudhon
- collège Clairs Soleils
- collège Sainte Ursule
- collège Diderot

✓ **1 ULIS collège** troubles des fonctions auditives

- collège Victor Hugo

✓ **1 ULIS collège** double valence, troubles des fonctions motrices et troubles des fonctions cognitives

- collège Clairs Soleils

✓ **2 ULIS lycée professionnel scolarisent 33 élèves**

- lycée professionnel Tristan Bernard en réseau avec le Lycée professionnel Adrien Paris, le lycée professionnel Condé, le lycée Pergaud et l'EREA Simone Weil.
- lycée professionnel Sainte Famille.

✓ **8 Unités d'enseignement implantées dans les établissements médico-sociaux**

- IME du Parc (ADAPEI)
- EEAP de Besançon (ADAPEI)
- IME L'Essor (Association d'hygiène sociale de Franche Comté - AHSFC)
- IME du Grand Besançon (ADAPEI / AHSFC)
- CREESDEV polyhandicap (Salins de Bregille)
- ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) des Salins de Bregille
- ITEP Les Erables- Novillars (ADDSEA)
- ITEP Saint Vit.

9.2.6 L'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico sociaux au sein des établissements scolaires

Un objectif cible partagé par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la santé : 80 % des élèves scolarisés en établissement médico-social doivent être scolarisés en milieu ordinaire d'ici 2022.

12 unités d'enseignement externalisées des établissements et services médico-sociaux sont implantées dans les écoles, collèges et lycées de la GBM.

Afin de proposer une scolarisation au plus près du milieu ordinaire, tout est mis en œuvre pour favoriser l'implantation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux au sein des établissements scolaires. A ce titre, dans le courant de l'année scolaire 2022/2023, deux nouvelles unités d'enseignement externalisées devraient ouvrir.

9.2.7 La scolarisation des élèves dans les établissements sanitaires : CATTTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) de l'hôpital St Jacques et Intersecteur de pédopsychiatrie du centre spécialisé de Novillars

Pour répondre aux besoins de scolarisation des jeunes durant les temps d'hospitalisation, éviter les ruptures de parcours et maintenir le lien avec l'école d'origine, 3 postes d'enseignants spécialisés sont affectés à ces structures.

9.2.8 Scolarisation des enfants porteurs de troubles du spectre autistique.

9.2.8.1 Scolarisation au sein de l'unité d'enseignement maternelle autisme (école La Bruyère)

9.2.8.2 L'unité maternelle autisme

L'unité maternelle autisme continue de scolariser et d'accompagner des jeunes enfants présentant des troubles du spectre autistique en leur proposant des réponses pluridisciplinaires adaptées à leurs besoins singuliers.

9.2.8.3 Scolarisation au sein de l'unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) (école Fontaine Ecu)

L'unité élémentaire autisme permet la continuité de scolarisation des enfants avec Troubles du Spectre Autistique (TSA) ainsi qu'une gradation dans leur accompagnement en lien avec le parcours scolaire de chaque élève.

9.2.9 Le pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS)

Conformément à la circulaire n°2017-011 du 3 février 2017, un pôle d'enseignement pour jeunes sourds est initié sur la commune de Besançon.

Le PEJS se compose de quatre établissements qui scolarisent de jeunes sourds : les écoles maternelle et élémentaire des Vieilles Perrières, le collège Victor Hugo et le lycée professionnel Condé. Un enseignant est nommé sur ce dispositif pour accompagner les élèves, familles et enseignants en collaboration avec le Centre d'Education pour Enfants Déficiants Visuels (CEEDA) qui apporte son expertise en complément.

9.2.10 Le pôle d'enseignement pour jeunes déficients visuels

Deux établissements bisontins, l'école élémentaire Rivotte et le collège Louis Lumière, scolarisent les élèves déficients visuels accueillis au CRDV (Centre de Rééducation pour Déficiants Visuels).

Ces élèves bénéficient d'un enseignement en classe ordinaire avec l'appui des professionnels du CRDV présents sur les deux établissements.

9.2.11 Formation des personnels enseignants

La formation des personnels reste le meilleur levier d'évolution des pratiques de la scolarisation inclusive afin de dispenser un enseignement adapté aux besoins des élèves en situation de handicap.

Pour ce faire, chaque enseignant bénéficie dès sa formation initiale à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), d'une formation spécifique sur l'école inclusive.

Une formation supplémentaire et spécifique est délivrée aux enseignants lorsqu'ils accueillent pour la première fois dans leur classe des enfants présentant des troubles du spectre autistique, une déficience auditive ou visuelle.

Une formation préparatoire à la certification qui permet de se spécialiser dans l'accueil des élèves en situation de handicap (CAPPEI : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, décret n°2017-169 du 10 février 2017) est proposée chaque année.

Tous les directeurs d'école sont formés aux enjeux de l'école inclusive, ils bénéficient de deux jours de formation spécifiques lors de leur prise de poste.

9.2.12 Professionnalisation des AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap

Dans le 1^{er} degré, **82 %** des élèves en situation de handicap bénéficient d'une notification de la CDAPH pour un accompagnement par une aide humaine, **60 %** dans le 2nd degré. Tous les dispositifs ULIS bénéficient d'au moins un accompagnant collectif.

Tous ces personnels accompagnants bénéficient dans le cadre de la première année de leur prise de fonction **d'un plan de formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures**, proposé par le service de l'école inclusive et organisé de manière telle qu'il permet d'acquérir les compétences utiles à l'accompagnement des élèves handicapés.

Dans le cadre de la formation continue des AESH, le service de l'école inclusive, en lien avec les pilotes des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) et les AESH référentes, proposent des temps de formation et d'accompagnement.

9.2.13 Les enseignements adaptés sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

Dans le 1^{er} degré, **82 %** des élèves en situation de handicap bénéficient d'une notification de la CDAPH pour un accompagnement par une aide humaine, **60 %** dans le 2nd degré. Tous les dispositifs ULIS bénéficient d'au moins un accompagnant collectif.

Tous ces personnels accompagnants bénéficient dans le cadre de la première année de leur prise de fonction **d'un plan de formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures**, proposé par le service de l'école inclusive et organisé de manière telle qu'il permet d'acquérir les compétences utiles à l'accompagnement des élèves handicapés.

Dans le cadre de la formation continue des AESH, le service de l'école inclusive, en lien avec les pilotes des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) et les AESH référentes, proposent des temps de formation et d'accompagnement.

9.2.14 L'accueil des enfants sur les activités périscolaires

Lors du renouvellement du contrat de CSP 2021-2025, la Ville a fait de la question de l'accueil d'enfants porteurs de handicap un de ses critères d'analyse des offres.

Les Francas du Doubs sont concessionnaire de service public pour la gestion et l'organisation d'Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et de projets d'animation Enfance / Jeunesse, pour la Ville de Besançon.

9.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'INTEGRATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

9.3.1 L'Université de Franche-Comté et les étudiants en situations de handicap



Données transmises par le SUMPPS de Besançon

45 C avenue de l'Observatoire

BP 1535

F-25009 Besançon Cedex

Tél. (33) 03 81 66 61 30

Fax (33) 03 81 66 61 91

<http://sumpps-sante.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu2707/besancon/consultations-handicap-13441.html>

Mail : sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

À l'Université de Franche-Comté, le **Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS-Campus santé)** est le **service référent handicap**, point d'accueil pour les étudiants en situation de handicap et/ou en difficulté.

Les étudiants sont reçus sur rendez-vous par l'infirmière et le médecin référents handicap pour faire le point sur leur santé, leurs difficultés et leurs besoins d'aménagements éventuels de cursus ou d'examens. Quand c'est nécessaire, une équipe plurielle est réunie pour essayer de faire un bilan global de la situation de l'étudiant et de mettre en place les aménagements nécessaires à celui-ci pour compenser son handicap et/ou ses difficultés et lui permettre d'étudier dans de bonnes conditions. Le SUMPPS recrute également les aides humaines nécessaires à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

L'arrivée d'un référent handicap au bureau de la vie étudiante (BVE) depuis la rentrée 2021-2022 a permis un transfert de missions administratives et financières.

Le formulaire de demande de régime spécial d'études :

Le formulaire est commun pour tous les étudiants qui demandent un régime spécial d'études que ce soit pour raison de santé ou d'autres situations particulières telles que : étudiante enceinte, sportifs de haut niveau, responsables d'associations, étudiants qui ont un emploi...

La commission « aménagements d'études »

Elle se réunit une fois par semaine et comprend : médecin directeur, médecins et infirmières référentes handicap, psychologues, diététicienne et autres médecins et infirmières du SUMPPS.

Après présentation et examen du dossier, elle propose des aménagements à apporter pour les études et les examens et donne des conseils pour accompagner au mieux l'étudiant en situation de handicap dans un souci d'autonomisation optimale. Elle prononce également sur les demandes de maintien exceptionnel de bourse pour raison de santé de certains étudiants qui sont adressés par les assistants sociaux du CROUS.

9.3.2 Les étudiants reçus au SUMPPS en consultation «aménagement d'études». Les chiffres de l'année 2021-2022

A noter : les chiffres de l'année scolaire 2020 -2021 sont disponibles sur le rapport annuel d'accessibilité 2020.

Au cours de l'année universitaire 2021-2022 sur les **25403** étudiants inscrits à l'Université de Franche-Comté, **450** ont été reçus une ou plusieurs fois au SUMPPS pour des demandes d'aménagements, en raison d'un handicap ou des problèmes de santé ayant des répercussions sur leur cursus universitaire. Pour certains, un suivi téléphonique, par email ou en présentiel a été réalisé. **59** d'entre eux ont été reçus au SUMPPS à Belfort ou à Montbéliard.

La consultation « aménagements d'études » reçoit des étudiants tout au long de l'année universitaire.

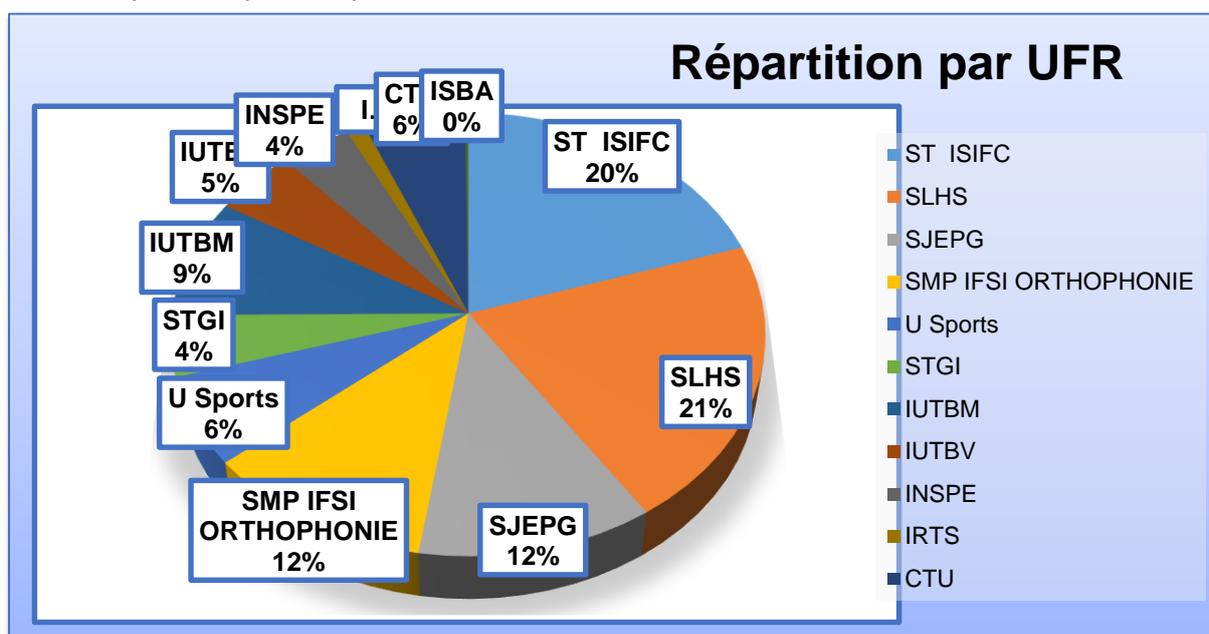
Pour certains, les aménagements d'examens ont été accordés après étude de leur dossier médical (sans les recevoir), en raison de leur éloignement géographique. Des entretiens téléphoniques ont été réalisés. Ce sont généralement des étudiants inscrits en téléenseignement ou qui sont inscrits à des concours.

Chaque année, les chiffres concernant les étudiants en situation de handicap sont transmis au ministère de l'enseignement supérieur via une enquête remplie en ligne. Pour chaque étudiant, sont renseignés : l'année de naissance, le sexe, le cursus en cours, le type de handicap, l'accompagnement mis en place, les aménagements de cursus ou d'examens, l'éventuelle reconnaissance du Handicap à la MDPH et le suivi médical

9.3.2.1 Evolution du nombre de demandes depuis 2010-2011 :

2021-2022	2010-2011
450	70

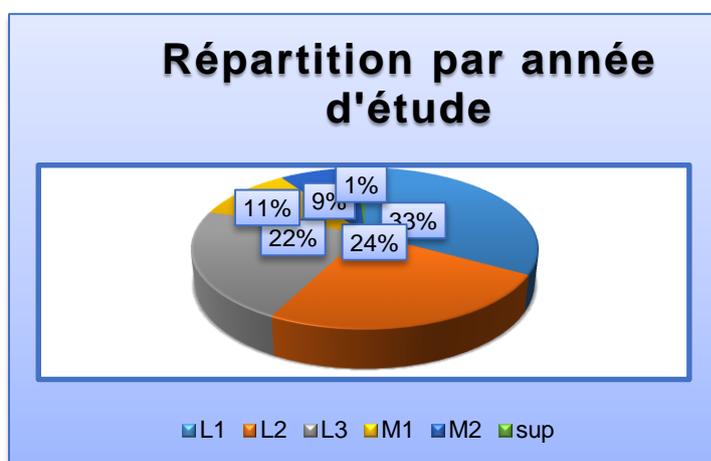
- Répartition par composante :



➤ Evolution depuis 2010-2011

COMPOSANTE	2021-2022	2010-2011
ST ISIFC	20% (90)	22%
SLHS	21% (93)	17%
SJEPG	12% (53)	19%
SMP IFSI ORTHOPHONIE	12% (52)	18%
IUT	14% (61)	9%
U SPORTS	6% (29)	8%
STGI	4% (20)	
CTU	6% (27)	5%
IRTS	1% (5)	
INSPE	4% (19)	

• Répartition par année d'étude :

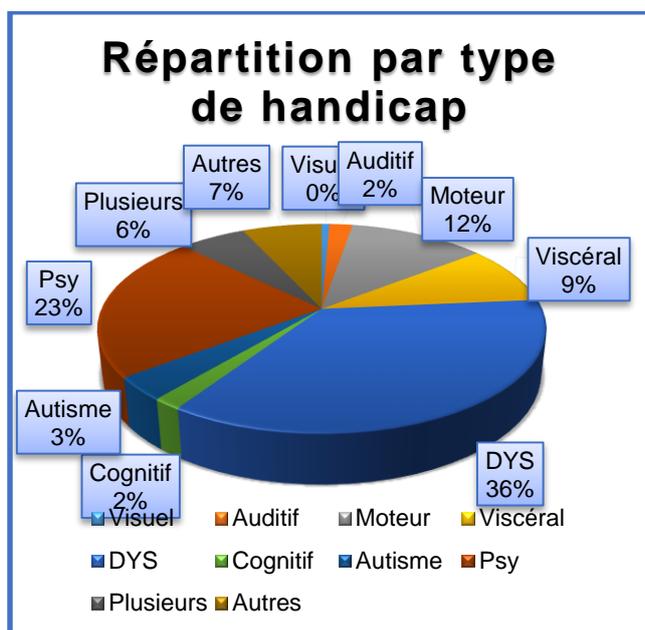


➤ Evolution depuis 2010-2011

Année d'étude	2021-2022	2010-2011
L1 ou DUT 1	33% (149)	52%
L2 ou DUT 2	24% (110)	17%
L3	22% (99)	19%
M1	11% (49)	8%
M2	9% (39)	4%
PLUS	1% (4)	

La répartition par année d'études montre que plus d'ESH sont passés dans les années supérieures en 2021-2022.

- Répartition par type de handicap :



➤ Evolution depuis 2010-2011

	2021-2022	2010-2011
VISUEL	0% 3 étudiants	3%
AUDITIF	2%	7%
MOTEUR	12%	22%
PSYCHIQUE	23%	19%
VISCERAL	9%	20%
AUTISME	3%	
COGNITIFS	2%	
DYS	36%	20%
AUTRE ou PLUSIEURS	13%	9%

Handicap temporaire	1% (6)	18
----------------------------	--------	----

Quelles que soient les UFR, deux types de troubles dominant par leur fréquence :

- **les troubles neuro-développementaux :**

Dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dysphasie, dyspraxie, TDHA, troubles du spectre autistique (**16 étudiants**) ...

- **les troubles psychiques.**

Même s'ils ne sont pas séparés des troubles psychologiques dans les chiffres, **les troubles psychiatriques** sont fréquents et l'accompagnement des étudiants concernés reste très compliqué à l'université, d'autant qu'ils ont souvent du mal à entrer ou à rester dans le soin, soit en raison de leur pathologie, soit en raison de la difficulté à obtenir un rendez-vous auprès des psychiatres dans un délai raisonnable. Ils ont souvent beaucoup de difficultés à s'intégrer au sein d'une promotion et à avancer dans leur cursus.

Deux autres catégories de handicap sont fréquentes : **les troubles moteurs et les troubles viscéraux.**

Les **handicaps temporaires** varient d'une année sur l'autre et représentent en général des étudiants blessés en cours d'année.

DOSSIERS MDPH	RQTH	AAH AEH	PCH	CARTE INVALIDITE	AUXILIAIRE DE VIE	TRANSPORT SPECIFIQUE	ALD
9.5% (43)	8.2%(38)	4.9%(22)	0%	2.9%(13)	0.4%(2)	0%	6.2%(28)

Sur le nombre importants d'étudiants demandant des aménagements d'études ou d'examens en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, peu d'entre eux ont un dossier MDPH et une reconnaissance de leur handicap.

9.3.2.3 Les aides et aménagements proposés en 2021-2022

- **Aides humaines :**

Prise de notes	ACCOMPAGEMENT sur le campus ou AIDE TP	Tutorat
30	2	4

24 étudiants ont été recrutés par **Contrat Emploi Etudiant** pour prendre des notes ou assurer des heures de tutorat auprès des étudiants en situation de handicap, **25 contrats de vacataires** ont été établis :

- Contrat de preneur de notes ;
- Complément des contrats emploi étudiants dont le nombre d'heures était insuffisant ;
- Contrat d'accompagnant ;
- Contrat de secrétaire d'examens ;
- Contrat pour des heures de tutorat.

- **Aides techniques particulières :**

Micro HF	1
Ordinateur Braille	2 appartenant aux étudiants

- **Aménagement d'études :**

DA (Dispense d'assiduité) ou DCC (Dispense de contrôle continu)	1an en 2	Conservation de note
166	16	1

De nombreux étudiants en situation de handicap ont besoin d'une dispense d'assiduité soit pour se rendre à des rendez-vous médicaux fréquents ou de la rééducation, soit en raison d'un état de santé fragile avec des événements récurrents et imprévisibles qui les contraignent à rester chez eux certains jours. Une salle de repos est à disposition des étudiants qui en ont besoin en ST.

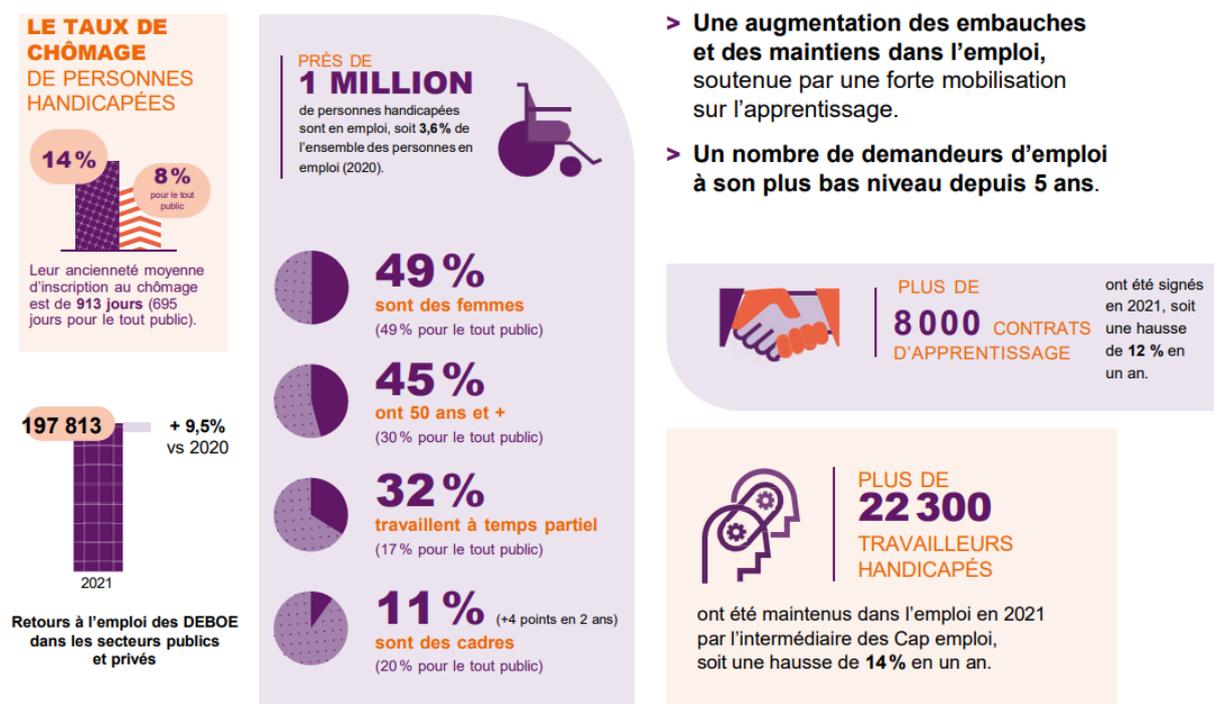
- **Aménagement d'examens :**

Temps majoré	303	67.3%
Salle isolée	29	6.4%
Secrétaire	13	2.9%
Matériel informatique	72	16%
Temps de pause	36	8%
Aménagement d'épreuve	24	5.3%
Composition sur plage Braille	2	0.2%
Sujets et documents en gros caractères	15	3.3%
Installation particulière	5	1%
Autre	58	12.9%

10. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

10.1 DONNEES NATIONALES 2021 SOURCES : AGEFIPH

*AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées. Créé en 1987, cet organisme a pour objectif l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.



Données issues du rapport annuel AGEFIPH :

https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/documents_presse/2022-05/Agefiph_RA2021_synth%C3%A8se_mai2022_0.pdf

10.1.1 L'emploi en Bourgogne Franche-Comté des personnes en situation de handicap en 2021

- En Bourgogne-Franche-Comté, à fin septembre 2021, **21 094** demandeurs d'emploi en situation de handicap travailleurs sont inscrits à Pôle emploi (cat ABC). Ils représentent 10% de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région (8% en France métropolitaine) (source Pôle emploi)

<https://www.pole-emploi.org/regions/bourgogne-franche-comte/communiqués-de-presse/25eme-edition-seeph--pole-emploi-bfc-se-mobilise-pour-l'emploi-des-personnes-en-situation-de-handicap.html?type=article>

10.2 DONNEES NATIONALES 2021 - FIPHFP

***FIPHFP** : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Issu de la loi du 11 février 2005, le FIPHFP a une double vocation :

- favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques ;
- aider à leur maintien dans l'emploi.

5,44%

de taux d'emploi direct

35 873

recrutements de personnes en situation de handicap dans la Fonction publique

11 640

agents publics maintenus dans l'emploi dans la Fonction publique

1 000

apprentis intégrés en moyenne annuellement

980

conventions signées avec les employeurs publics

255 859

bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la Fonction publique

Données issues du rapport annuel d'activité et de gestion 2021 : <http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/Presentation/Rapport-annuel>

10.3 DONNEES LOCALES : VILLE DE BESANÇON, GRAND BESANÇON METROPOLE, CCAS DE BESANÇON

10.3.1 Taux d'emplois des personnes handicapées dans les trois collectivités : GBM, ville de Besançon et CCAS - une action renforcée

10.3.1.1 Les chiffres 2021 pour les trois collectivités

La Ville de Besançon, son CCAS et Grand Besançon Métropole ont souhaité poursuivre les actions menées en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap qu'elles ont initiées depuis plusieurs années. Début 2021, la convention triennale avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a été renouvelée afin de permettre aux trois collectivités de consolider les acquis de la première convention (2018-2020).

La thématique Handicap est devenue incontournable dans les actions menées au quotidien par le Pôle Ressources Humaines, que ce soit dans le recrutement, le diagnostic de situations individuelles ou encore, dans des actions plus transversales.

Le présent rapport fait le point sur les réalisations menées au cours de l'année 2021.

	Objectifs	Résultats
Taux d'emploi (au 31 décembre 2021) - Ville	7,3	7,75
Taux d'emploi (au 31 décembre 2021) - CCAS	7,75	9,48
Taux d'emploi (au 31 décembre 2021) - Grand Besançon	4,9	6,31

10.3.1.2 1. Actions réalisées

- **Instance de préparation et de décisions :**

En 2021, l'Instance Pluridisciplinaire Maintien dans l'Emploi s'est réunie 6 fois (11 janvier – 08 février - 08 mars - 10 mai - 14 juin et 06 septembre). La périodicité de cette instance a été interrompue suite au départ du médecin de prévention, à l'automne 2021. Au cours de ces réunions, se sont en moyenne 12 situations qui ont été étudiées. Pour certains dossiers, un questionnement s'est imposé sur les aides potentiellement mobilisables pour un maintien dans l'emploi.

- **Animation et coordination des actions :**

Au cours de l'année 2021, la mission projets RH et Handicap a permis à **51 agents** de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et/ou d'un aménagement spécifique au titre de la compensation du handicap.

Fin novembre 2021, les réunions bimestrielles d'accueil des nouveaux agents ont repris. La Référente Handicap intervient au cours de ces réunions pour présenter les différentes situations de handicap, la RQTH ainsi que les modalités et aides mobilisables.

- **Création d'outils de suivi :**

- ✓ Procédure achat de matériel : un logigramme a été créé par la Référente Handicap et le Service de Médecine Préventive permettant ainsi d'avoir un suivi plus fluide entre les deux services. Celui-ci expose la marche à suivre dès lors qu'une préconisation est établie à la suite d'une visite médicale et/ou d'une visite de poste.
- ✓ Gestion des justificatifs BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) : un outil de gestion a été élaboré par collectivité pour permettre de suivre et consolider les données BOE.

- **Recensement des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) et accès aux aides :**

Fin 2020, une campagne de recensement a été réalisée auprès des agents des 3 entités. Un courrier accompagné d'un formulaire permettant d'identifier la qualité de BOE ont été joints aux bulletins de salaires.

Une sensibilisation a également été faite auprès des gestionnaires Carrières-Paie du Pôle RH afin de formaliser et uniformiser la saisie dans le logiciel RH, et souligner l'importance de transmettre toute pièce justificative à la Référente Handicap afin que celle-ci puisse être d'une part, en capacité d'établir la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) et d'autre part, d'être en capacité de justifier de l'ensemble des catégories déclarées en cas de contrôle.

En complément, un courrier d'information a été adressé à 36 agents afin d'assurer le suivi du renouvellement de leur RQTH.

Ce travail de recensement et de suivi régulier a permis d'accroître en 2021 le taux d'emploi au sein des 3 entités (voir chiffres en encadrés ci-dessus).

- **Participation de la Référente handicap à des évènements, rencontres et échanges :**

Webinaires :

- ✓ 24 février 2021 : Déclaration DOETH 2021 (Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés)
- ✓ 5 mars 2021 : Le réseau des référents handicaps : Source d'inspiration pour sensibiliser autrement
- ✓ 4 mai 2021 : Première e-rencontre e-club des correspondants handicap
- ✓ 1 juin 2021 : La médecine du travail et la médecine de prévention

- ✓ 24 septembre 2021 : Développer le DUODAY dans la Fonction Publique
- **Rencontres et échanges :**
- ✓ 3 juin 2021 : Inclusiv'Day
- ✓ 4 octobre 2021 : Journée régionale - Handi-Pacte BFC - Dijon
- ✓ 22 octobre 2021 : Salon Handi Partage – Courbevoie

- **Formations :**

Formation Transition et Orientation Professionnelle (TOP) auprès de LADAPT Bourgogne Franche-Comté **pour deux agents bénéficiant d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR)**

- ✓ Formations dispensées du 21 juin au 30 août 2021 et du 18 octobre au 7 décembre 2021.

- **Etudes, aménagements et adaptations des postes de travail :**

16 études de poste ont été réalisées en interne principalement par l'infirmière conseillère en ergonomie.

- **Aménagement au poste de travail (mobilier, matériel informatique/téléphonique)**

Des mobiliers, matériels et accessoires ergonomiques pour améliorer les conditions de travail des agents ont été acquis afin de maintenir les personnels dans leurs postes de travail.

11 agents ont bénéficié de ces aménagements de poste.

- **Prothèses auditives, autres prothèses/orthèses :**

11 agents ont bénéficié d'une aide pour un appareillage auditif.

2 agents ont bénéficiés d'une aide pour l'acquisition de prothèses orthopédiques.

- **Transport adapté domicile/travail :**

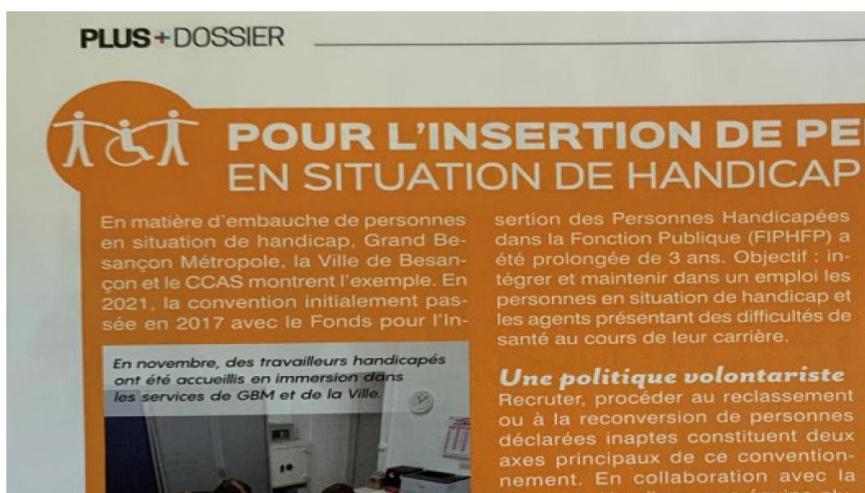
1 agent a bénéficié de cette prise en charge domicile/travail - travail/domicile.

- **Recrutement (période du 01 janvier au 31 décembre 2021)**

22 recrutements dont 11 emplois pérennes (10 GBM - 11 Ville dont 1 apprenti - 1 CCAS)

7 Périodes de Préparation au Reclassement (PPR) - (3 Ville de Besançon - 3 CCAS de Besançon - 1 Grand Besançon Métropole)

- **Communication - Sensibilisation :**



Article paru dans le magazine PLUS Grand Besançon - janvier 2022

- ✓ d'échanger sur les problématiques liées aux reclassements, recrutements, aménagements de poste, communication et sensibilisation des managers.
 - ✓ de recenser et présenter les différentes actions menées et/ou à venir pour chacune des structures.
 - ✓ de s'interroger sur les éventuelles passerelles inter-fonctions publiques.
 - ✓ d'identifier des thématiques communes (ex. reclassement, communication, sensibilisation,...).
 - ✓ de construire un outil « fiche de référence et de liaison » (sujet généraliste et/ou cas pratique, documents règlementaires, articles de presse, communication interne,...).
- **Semaine Bisontine du Handicap - 15 au 21 novembre 2021**



- **Le programme**

<https://www.macomune.info/une-semaine-dediee-au-handicap-20-temps-forts-jusquau-20-novembre-a-besancon/>



- **DUODAY - Jeudi 18 novembre 2021**

Cette manifestation nationale s'est déroulée dans les services de Grand Besançon Métropole et de la Ville de Besançon.

Cathie, Tiansolo et Patrick ont pu découvrir avec leur « duo » l'une la médiathèque Pierre Bayle, les autres le PC sécurité et les Espaces verts.

Devant l'enthousiasme de Cathie à la médiathèque et de Patrick aux espaces verts, un second temps d'accueil leur a été réservé en janvier et mai 2022.

10.3.2 Actions conduites par la Direction des Ressources Humaines mutualisée

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Formation « sécurité et accessibilité »	Direction Architecture Direction Patrimoine		Besançon	Tous
Formation « L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire »	Direction Education		Belfort	Tous
Formation « L'accueil du public en situation de handicap »	Direction Gestion du Personnel Direction Citadelle Conservatoire à Rayonnement Régional Direction des bibliothèques		Besançon	Tous
Les Assises Nationales de l'Accessibilité	Département Architecture et Bâtiments		Paris	Tous

10.3.2.1 Le secteur du travail protégé et adapté

- **Liste des établissements dans le Doubs**

<http://www.santeenfrance.fr/annuaire/5-etab-ou-services-par-le-travail-esat/dep:25>

11 LA SANTE ET L'INNOVATION

Le Grand Besançon, une offre de soin complète, une démarche et une réflexion destinées à répondre aux problématiques essentielles :

11.1 LE CHRU



Chiffres clés

- 1 342 lits et places d'hospitalisation
- 7 200 médecins
- **687 000 passages en consultations externes**
- **148 000 séjours en hospitalisation et séances.**

Le Centre Hospitalier Régional et universitaire de Besançon comprend trois établissements :

- l'hôpital Jean Minjot, situé au cœur du pôle santé
- l'hôpital Saint-Jacques, implanté au cœur de la ville
- l'Institut de Formation de Professions de Santé (IFPS) et le Centre de Réadaptation situés aux Tilleroyes.

Depuis octobre 2012, l'ensemble des services cliniques de l'hôpital Saint-Jacques a été transférés à l'hôpital Jean Minjot, à l'exception des services d'hospitalisation de psychiatrie ainsi que les unités de médecine légale.

<https://www.chu-besancon.fr/le-chru/decouvrir-le-chru.html>

11.1.1 Le Centre Hospitalier Régional - ses actions en 2021 en direction des travailleurs handicapés

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Actions d'accompagnement individuels dans le cadre du maintien dans l'emploi	Service de santé au travail Ergonome Chargée de maintien dans l'emploi – coordinatrice protection sociale / référénte handicap	Service vie professionnelle, cellule protection sociale à la Direction des ressources humaines	/	Moteur – Psychique – Mental – Auditif et Visuel
Actions d'adaptation de poste	Service de santé au travail et Ergonome	Service vie professionnelle – protection sociale à la Direction des ressources humaines	Divers services de soins et administratifs	Moteur – psychique Mental – Auditif et Visuel.
Actions d'achat de matériel	Service de santé au travail Ergonome Direction des Services Hôteliers et des Achats Informatique FIPHPP / Référéntes handicaps	Service Vie professionnelle – protection sociale à la Direction des ressources humaines	Divers services de soins et administratifs	Moteur – Auditif et Visuel.
Actions de formation/(bilan adaptation, reconversion professionnelle, remise à niveau dans le cadre du maintien dans l'emploi)	Service de santé au travail - ANFH F.I.P.H.F.P Divers prestataires extérieurs (SIFCO, résoliance...)	Service formation et Service vie professionnelle – protection sociale à la Direction des ressources humaines	Divers selon les prestataires externes	Moteur – Psychique – Mental – Auditif et Visuel

11.1.2 Printemps 2021 : livraison du « bâtiment blanc »



Répartis sur cinq niveaux, les 4 500 m² de ce « bâtiment blanc » accueillent depuis mai dernier les directions fonctionnelles du CHU (Direction générale, Ressources humaines, Affaires médicales, Finances, Patrimoine...), ainsi qu'un pôle formation de 9 salles, partagé entre trois services administratifs (la DRH, la Direction des systèmes d'information et de la convergence numérique, et le Centre d'enseignement des soins d'urgence). Ces emménagements constituent une nouvelle étape dans la cession progressive du site de Saint-Jacques, et de regroupement de l'ensemble des activités du CHU sur le secteur de Jean Minjoz.

Magazine PLUS_Grand_Besancon_N105 page 35 - <https://fr.calameo.com/read/0042175614fb0951c8e8f>

11.1.3 Le CHRU, l'engagement face à l'épidémie de COVID19

En 2021, compte tenu de l'augmentation rapide du nombre de patients positifs à la Covid-19 sur notre territoire, de l'afflux de patients dans l'ensemble des services du CHRU, notamment en réanimation actuellement saturée, la cellule de crise du CHRU de Besançon a décidé le déclenchement du plan blanc à partir du 7 décembre 2021, garantissant ainsi la sécurité des soins et un accès pour tous, le plus large possible.

11.1.4 Le CHRU, la coopération locale, régionale et internationale

<https://www.chu-besancon.fr/la-recherche/gouvernance-et-partenaires.html>

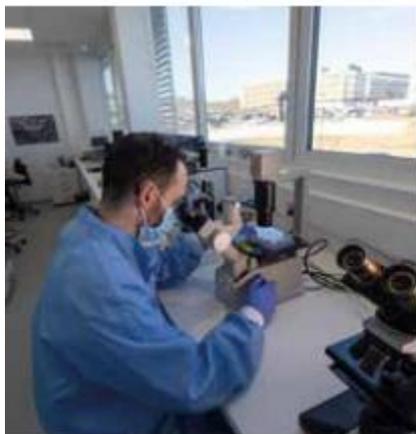
11.1.5 Le Pôle Temis une zone dédiée à l'innovation médicale sur les Hauts du Chazal, TEMIS Santé

Second site de la technopole TEMIS, offre sur 40 ha un environnement privilégié aux entreprises et acteurs qui contribuent à l'innovation médicale.

11.1.6 la technopole des Hauts-du-Chazal

Alors que TEMIS Santé témoigne du positionnement affirmé de Besançon dans le secteur du médical et du biomédical, la technopole des Hauts-du-Chazal prend une nouvelle dimension, **avec l'inauguration en 2021 du Pôle de développement Bio Innovation**. Ce site fédérateur, labellisé « intégrateur technologique » de bioproduction et de biomédicaments, **fait partie des six plateformes en France qui visent également à réduire les coûts de production afin**

de rendre ces biomédicaments innovants plus accessibles. Avec une gouvernance qui associe le CHRU, l'Établissement français du sang, l'université de Franche-Comté et le Pôle des Microtechniques, le Grand Besançon et TEMIS, le lieu vise à favoriser les transferts de connaissances et de compétences.



6 N°103 | MAI / JUIN 2021

Page7

11.1.7 En projet : Un nouveau site de formation des personnels de santé

Un nouveau site pour former les professionnels de santé ! Outre l'inauguration du pôle Bio Innovation (voir ci-contre), la zone de TEMIS Santé voit un nouveau projet se concrétiser. Le chantier du futur Institut de Formation pour les Professionnels de Santé (IFPS) a été lancé le 11 mars 2021.



Pour plus d'informations

Magazine PLUS - Grand Besançon N°103 page 7 –
<https://fr.calameo.com/read/004217561990a298afdfc>

11.1.8 Les hôpitaux et cliniques à Besançon et dans le Doubs

En tant qu'établissement de santé, les **hôpitaux et cliniques** de Besançon partagent en grande partie les mêmes obligations. Ils sont chargés des soins des personnes atteintes de pathologies lourdes dans des structures répondant aux normes de santé et de sécurité. Le fonctionnement des hôpitaux et cliniques de Besançon est assuré par un personnel médical en charge des soins proprement dits : médecins, chirurgiens, infirmiers, aide-soignant et personnel paramédical.

Listing des établissements :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire/hopitaux-cliniques/besancon-25000>

11.1.9 Les Maisons de santé du Doubs

Listing des établissements :

<http://www.santeenfrance.fr/annuaire/38-maisons-de-sante-msp/dep:25>

11.2 LE CCAS DE LA VILLE DE BESANÇON - IMPORTANT VECTEUR D'ACCES AUX SOINS POUR LES PLUS FRAGILES

Les données et les chiffres qui suivent sont issus du Rapport d'Activités 2021 du CCAS de Besançon

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf>

11.2.1 La politique santé-solidarité du CCAS

La politique santé-solidarité du CCAS s'articule autour de trois grands axes :

- Prévenir : Contribuer à la prévention, afin d'éviter la dégradation de l'état de santé des publics du CCAS.
- Accompagner et faciliter l'accès aux droits, l'accès aux soins et soigner.
- Coordonner : Participer à l'animation du réseau des partenaires.

Cette politique transversale concerne l'ensemble des directions opérationnelles du CCAS.

11.2.2 2021 Une année au service des plus fragiles

Le contexte de l'année 2021 a été tout aussi compliqué que celui de l'année 2020 pour le CCAS et l'ensemble de ses équipes.

Il s'est mobilisé pour assurer un soutien sans relâche aux plus fragiles et n'a eu de cesse d'adapter ses actions pour leur offrir de vrais moments de respiration, d'accompagnement et de liens sociaux en présentiel au combien essentiels.

« Ces temps ont été guidés par des valeurs de solidarités, de proximité et d'innovation qui constituent cet ADN qui a servi à bâtir le nouveau projet social 2022-2026. »

<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf>

11.2.3 > Dispositif Fonds d'Urgence Santé

Ce dispositif s'intègre et vient compléter la politique santé solidarité portée par le CCAS, dont les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre l'exclusion des plus fragiles dans le système de santé et éviter que les problèmes de santé ne constituent un obstacle aux parcours d'insertion.

- Promouvoir la santé publique comme un élément du bien vivre ensemble.

L'objectif de l'aide financière, lorsqu'elle est accordée, est de :

- Soutenir l'accès aux soins,
- Maintenir la continuité, éviter les ruptures dans les prises en charge médicales,
- Créer une première accroche avec le soin.

Les sollicitations sont adressées à la coordinatrice du dispositif, par les travailleurs sociaux qui repèrent une problématique d'accès aux soins.

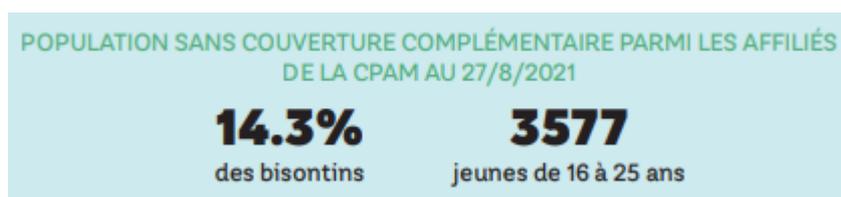
En 2021, le Fonds Urgence Santé a accordé 100 aides. Montant moyen des aides accordées : 153,54 €

11.2.4 Le dispositif Visa Santé du CCAS de la Ville de Besançon

Directement issu de l'observation du dispositif Fonds d'Urgence Santé, le projet d'une mutuelle solidaire construite par le service Projets et Partenariats de la Direction Générale du CCAS a vu le jour en 2016.

Destiné à réduire les nouvelles formes de pauvreté, le dispositif d'accès à la santé, Visa santé, mis en place par le CCAS de Besançon est ouvert aux habitants de Besançon ainsi qu'aux agents de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS.

Le dispositif solidaire, « Visa Santé » offre la possibilité aux personnes non couvertes par une mutuelle ou non satisfaites du rapport qualité/prix de leur contrat, de sélectionner une couverture complémentaire parmi plusieurs assurances comparées et présélectionnées par l'association Action. Outre l'accès au droit à la santé, ce dispositif permet le repérage des vulnérabilités des publics.



<https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf>

11.2.5 La coordination des dispositifs œuvrant dans le cadre de la santé solidarité et de la santé mentale

Le service Projets et Partenariats du CCAS de la Ville de Besançon assure la coordination des dispositifs œuvrant dans le cadre de la santé solidarité et de la santé mentale soit :

- **Le Conseil local en Santé Mentale (CLSM)**

« Créé en 2009, l'Atelier de santé mentale s'est transformé en février 2018 en Conseil local en santé mentale du Grand Besançon, CLSM, dans le but d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes de pathologies psychiques et de coordonner les politiques, actions et pratiques de chacun des acteurs sociaux, médicaux et médico-sociaux du territoire.

L'originalité du CLSM est d'associer des professionnels membres du réseau et des personnes concernées par un parcours en santé mentale.

Rappel : Le CCAS a signé en 2020 le contrat territorial de santé mentale aux côtés notamment de l'ARS, du Département du Doubs et de l'État. Cet engagement structure et garantit des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre de psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité au sein de réseaux territoriaux comme le CLSM.

- **Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)**

Le GEM est une structure de prévention et de compensation des restrictions à la participation à la vie en société des personnes handicapées notamment psychiques.

La vie de l'association se décline autour de différents temps collectifs et individuels.

Le CCAS assure la gestion de deux des quatre GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) bisontins : les Amis de Ma Rue Là dont la Boutique Jeanne Antide assure le parrainage et la Grange de LÉO, parrainé par l'Association Hygiène Sociale de Franche-Comté.

- ✓ GEM La Grange de Léo : En 2021, 115 personnes ont fréquenté le GEM dont 44 pour la première fois, soit un doublement de nouvelles fréquentations en un an. Au 31 décembre, 91 adhésions sont ainsi comptabilisées à la Grange de Léo pour un total de 1641 présences physiques pour l'année et une moyenne de 31 personnes fréquentant la structure chaque semaine.
- ✓ GEM « Les Amis de ma rue là » : Bien que contraint par la crise sanitaire, le second GEM porté par le CCAS, « les Amis de ma rue là » a également connu une progression de ses accueils collectifs avec 2443 passages sur les 374 temps créneaux ouverts sur l'année. Parallèlement, 411 entretiens individuels ont été assurés par les agents du CCAS

Après 2 années marquées par la crise sanitaire et les limitations de l'accueil collectif, la fin d'année a marqué une réelle dynamique d'ouverture avec de nombreux projets ainsi qu'une réflexion sur la présence des GEM sur de nouveaux quartiers.

Pour en savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf> page 26

- **Un chez soi d'abord**

Conduit par une équipe pluridisciplinaire de 13 personnes issues du partenariat entre 5 institutions : le CCAS de Besançon, le Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars, l'association Julienne Javel, l'ADDSEA et Soliha AIS.

Un chez soi d'abord Besançon (UCSA) représente la déclinaison locale d'un projet national existant depuis 10 ans en France et issu des dispositifs « housing first » anglo-américains et scandinaves au bénéfice de personnes sans domicile fixe ou stable, souffrant d'une pathologie psychiatrique sévère.

- **Espace Résidence l'Agora**



Équipement phare de la Direction des Solidarités, l'Agora est une structure qui s'inscrit dans le cadre du plan national Logement d'abord. Elle accueille principalement des personnes isolées en grande précarité et éloignées des solutions de logement classiques. Elle offre un accompagnement vers l'accès au logement adapté aux publics vulnérables et prioritaires qui bénéficient d'un parcours sécurisé grâce à l'accès à un hébergement de stabilisation. Ils sont accompagnés vers l'autonomie jusqu'à l'accès définitif à un logement dans le parc public ou privé.

- ✓ Le secteur hébergement de l'Agora comprend
 - L'hébergement d'Urgence temporaire des sans-domiciles
 - Les Lits Halte Soins Santé pour le sans-domicile fixe, fragilisés par la maladie
 - Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour les personnes isolées confrontées à de graves difficultés économiques et sociales CHRS.
- ✓ Le secteur logement accompagné comprend :
 - Une résidence sociale
 - 2 Maison Relais.

La Maison RELAIS AGORA, (proposition sur site de logements durables et participatifs) complète l'offre du service : Maison Relais l'Autre toit.

- ✓ En 2021 : taux d'occupation moyen de 93% sur l'ensemble des dispositifs.
- ✓ 177 personnes ont été accueillies sur les 4 dispositifs d'hébergement que constituent l'hébergement d'urgence, les Lits Halte-soins-santé, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et le Logement Tremplin.
- ✓ 109 personnes ont bénéficié des dispositifs de Logement accompagné : Résidence Sociale et Maison Relais.
- ✓ L'équipe de l'Agora a réalisé 3336 entretiens sociaux à destination des habitants ainsi que 287 actions collectives dans le respect des règles sanitaires.

Pour en savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-dactivite-CCAS-2019.pdf> page 24

11.3 LA VIEILLESSE ET LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

Le vieillissement de la population s'accompagne parfois d'une diminution des capacités visuelles, auditives et de locomotion et installe la personne dans une situation de handicap partiel ou total, parfois temporaire mais le plus souvent définitive.

En 2040 :

- 1/3 de la population française aura plus de 60 ans
- 1 /6 de la population française aura plus de 75 ans

Le but est de développer toutes les stratégies de façon à maintenir le plus longtemps l'autonomie des personnes vieillissantes puis de leur offrir des services compensant cette perte d'autonomie.

11.3.1 La situation locale

Rappel : Au sein de la Communauté Urbaine, Besançon (membre du réseau Francophone Ville Amie des Aînés), concentre une part importante de seniors puisque la commune possède plus de 60 % des structures d'accueil pour personnes âgées du Grand Besançon.

La Ville s'est engagée dans une politique municipale volontariste d'accompagnement du vieillissement et s'appuie sur ses services traditionnels (Résidences Autonomie et services à domicile) pour développer des actions innovantes de lutte contre l'isolement.

11.3.2 Le CCAS et les services à la personne – Direction de l'Autonomie – le soutien à l'autonomie des personnes à domicile

11.3.2.1 Les services de soutien à domicile

Le SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile) permet de coordonner les services d'aide à domicile, les soins infirmiers. Le CCAS a souhaité étendre le modèle à tous ses services de soutien destinés à la personne âgée en perte d'autonomie pour garantir son maintien à domicile et sécuriser son parcours santé : SAAD (Service Aide A Domicile) , service de téléassistance, service de portage de repas à domicile (RAD) , service de soins infirmiers à domicile (SIAAD).

11.3.2.2 Chiffres clefs issus du bilan d'activité 2021 du CCAS :

Services tarifés : 1681 usagers d'un ou plusieurs services tarifés

Soutien à domicile : 1492 personnes aidées

Repas à domicile : 112 457 repas à domicile

Aides à domiciles : 102 199 heures d'aide à domicile

Soins infirmiers : 17401

Abonnés à la télésurveillance : 447

11.3.2.3 Le CCAS et les services à la personne – Direction de l'Autonomie – le soutien aux familles

Accueil de jour l'Escapade : Cet établissement offre un soutien aux proches aidants par l'accueil de jour des personnes âgées en perte d'autonomie.

Les chiffres 2021 : 1 368 jours d'accueil de malades d'Alzheimer.

11.3.2.4 La Maison des Séniors CLIC, 8 rue Pasteur

- La Maison des Seniors/Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un guichet unique d'informations, de conseils et d'orientations destiné aux retraités bisontins de tout âge ainsi qu'à leurs familles et aux professionnels ou bénévoles impliqués dans les questions relatives au vieillissement.
- Elle a été labellisée CLIC par le Président du Département dès son ouverture en décembre 2009.
- La Maison des Seniors/CLIC fait partie du réseau des CLIC du Doubs.
- La Maison des Seniors gère la liste des personnes vulnérables sur Besançon, anime la démarche « canicule » et mobilise le bénévolat dans le cadre de la démarche « Prévenance » en direction des personnes isolées.

11.3.2.5 La Maison des Séniors CLIC, quelques chiffres 2021 :

- **6820** accueils physiques et téléphoniques
- **280** personnes accompagnées à domicile
- **979 appels passés en 2021 aux séniors isolés.**
- **1880 participants aux rendez-vous de l'âge**



Pour en savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf> p30

12 LE SPORT

12.1 RAPPEL : LE PROJET DE VILLE « BESANÇON 2020 »

Le projet de ville « Besançon 2020 », poursuit les actions afin que chacun puisse accéder à une pratique sportive adaptée. Il dégage trois publics prioritaires : les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. L'élargissement des interventions scolaires à de nouvelles activités adaptées, l'organisation des Raids Handi-Forts, la participation au projet Rando'cap (rendre la nature accessible aux personnes en situation de handicap), le développement d'actions dans le cadre de « Territoire de Jeux – Paris 2024 », l'engagement dans le programme des Centres de Préparation aux Jeux 2024 (CPJ), la modernisation des équipements sportifs, l'augmentation des soutiens au sport amateur, l'organisation des manifestations annuelles : « Vital'Eté », « Tout Besançon Bouge », « Les Grandes Heures Nature », l'attribution de subventions spécifiques aux clubs pour leurs actions d'intégration de personnes en situation de handicap, ajoutent des services à l'offre existante et la complètent. »

12.1.1 Le sports adapté – la philosophie de l'équipe municipale

BVV - Février mars 2021 - <https://www.besancon.fr/publication/besancon-votre-ville-n433-fevrier-mars-2021/>

*(...) « **Nous souhaitons faire en sorte que chacun puisse, d'une façon ou d'une autre, faire du sport dans cette ville, souligne Abdel Ghezali. Nous souhaitons développer plusieurs axes : le sport au féminin, le sport de haut niveau, le sport-santé, le sporthandicap. Cela passera par un travail étroit avec le tissu associatif, par de la formation, et par des équipements de proximité. Ainsi 6 millions d'euros seront consacrés à la remise à niveau de 5 gymnases. Une réflexion sur le gymnase Diderot, dans le cadre de l'Anru, est à l'étude. Nous aimerions construire un nouvel équipement, à mi-chemin entre le palais des sports et le gymnase des Montboucons. Où, quand, comment ? C'est pour l'instant au stade de projet, car notre programme sportif doit se réfléchir à l'échelle du Grand Besançon, pour satisfaire le public de toute l'agglomération. Et parce que l'attractivité d'un territoire passe aussi par le haut niveau, nous continuerons à soutenir les clubs. Besançon est une terre de hand, de boxe, de foot et de sport nature. Aucune discipline ne sera oubliée.** »*

12.1.2 Actions de la Direction des sports en faveur des activités handi

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu de l'action	Type(s) de handicap concerné
Raid Handi-Forts	Centre Omnisport Pierre Croppet	Service Animation	Besançon	moteur ou psychique
Subvention pour des associations sportives porteuses de manifestations ou projet au bénéfice des PSH	Comité régional Handisport Centre Omnisport Besançon triathlon Hand'ensemble ASCCB		GBM	
Mise à disposition de salles sportives	Associations sportives assurant des séances pour les PSH (voir tableau ci-après)	Service Gymnase et terrain	Besançon	
Développement de séances spécifiques pour les PSH au sein des piscines (2021)		Service Piscines Patinoire	Besançon	Moteur principalement
Coupe du monde de Para-triathlon	Besançon Triathlon	Cellule manifestation	Osselle	Moteur



Magazine PLUS GRAND BESANCON juillet-août 2021 n° 104

<https://fr.calameo.com/read/004217561ef5f9a37a215>

« **NOUVEAU SUCCÈS POUR LA COUPE DU MONDE DE PARATRIATHLON.** Le club de Besançon triathlon organisait sa traditionnelle manche de coupe du monde de paratriathlon sur le site d'Osselle le 13 juin dernier. Une centaine d'athlètes venus de 27 pays différents (Allemagne, Etats-Unis, Italie, Kurdistan, Taïwan...) étaient venus chercher leur qualification pour les Jeux paralympiques de Tokyo (...).

12.1.3 Mise à disposition de salle (nombre de créneaux)

Rapport annuel accessibilité 2021-2022 - Créneaux installations sportives

	Réunion	Entrainement	Manifestation	Total
Comité Départemental Sport Adapté	1		5	6
Comité Régional Handisport			2	2
ITEP Salins de Bregille		70		70
Le Soleil Brille pour tout le monde	1	139	5	145
Hand Ensemble Besançon	2	156	3	161
ASCCB Handi Basket- Torball	2	340	9	351
Total Général	6	705	24	735

- Sports et handicaps : de nouveaux créneaux ouverts à la piscine Mallarmé

SANTÉ ET HANDICAP À MALLARMÉ

► Depuis février, des créneaux spécifiques sont ouverts à la piscine Mallarmé pour permettre aux personnes en situation de handicap (reconnues par la MDPH) et aux personnes atteintes d'une affection de longue durée de reprendre une activité sportive en piscine, propice au bien-être et au maintien de leur autonomie. Grâce à ces créneaux Sport piscine santé et handicap, les publics prioritaires pourront profiter des bassins librement ou dans le cadre d'animations. Encadrement et surveillance sont assurés par des éducateurs sportifs municipaux, formés en activités physiques adaptées, avec le soutien du CD25 Handisport.

Accès gratuit sur pré-inscriptions.

Infos et justificatifs disponibles sur besancon.fr, rubrique piscines



B33 N° 434 avril/mars 2021
28

12.1.4 Subventions accordées

En **2021**, la Directions des Sports a attribué des subventions aux associations suivantes dans le cadre de projets/actions handi :

ASCCB : 802€ au titre du dispositif sport amateur et 9 000€ au titre du dispositif sport haut niveau

Hand Ensemble : 1 209 € sport amateur.

Soleil Brille pour tout le monde : 3 951€ sport amateur, 2 000€ pour championnat de France de para-escalade, 450€ Vital été et 4 000€ haut niveau.

Comité Régional Handi sport : 4 000 € au titre du dispositif aide à l'emploi d'éducateur.

Centre Omnisports Pierre Croppet : 845€ sport amateur, 22 500€ sur le dispositif aide aux locaux.

Besançon Triathlon : 5 000€ pour la coupe du monde de para triathlon

+ Accéder à l'annuaire "Le sport à la portée de tous" (pdf dynamique) :

<http://www.doubs.fr/index.php/content-page/30-service-du-departement-sport/2493-annuaire-des-associations-et-clubs-sportifs-qui-accueillent-les-personnes-handicapees>

12.1.5 le projet rando cap et le Festival Grandes Heures Nature 2021

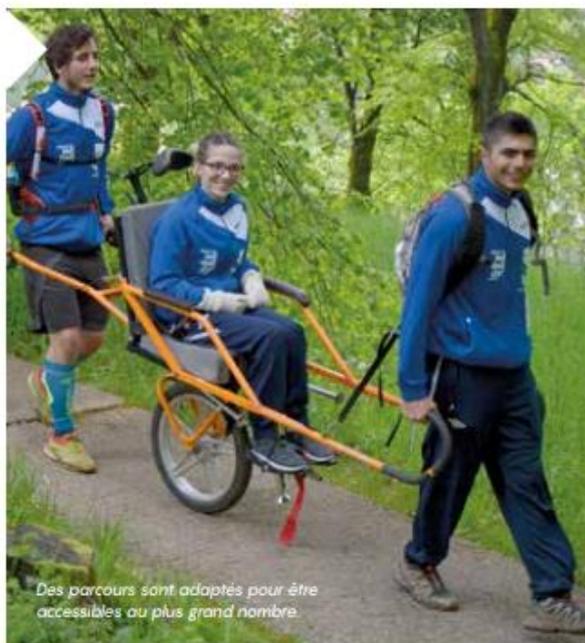
RENDRE LES SPORTS DE NATURE accessibles au plus grand nombre

Dans le Grand Besançon, de nombreux clubs sportifs accueillent des personnes en situation de handicap. Cela étant, ces dernières peuvent rencontrer des obstacles pour la pratique d'activités outdoor. Afin qu'elles puissent profiter des bienfaits de la nature, le Grand Besançon et la Ville de Besançon participent au projet Rando Cap.

Sport accessible à tous

Cette démarche, pilotée par le Comité Régional Handisport, est l'un des 55 lauréats d'un appel à projets « Paris 2024 ». Elle vise à adapter des parcours pour les rendre accessibles à tous, à court terme. Un second volet porte sur le prêt de matériel et la formation d'accompagnants (si vous êtes intéressé : bfc@handisport.org). Troisième axe : l'organisation d'événements, dans l'esprit du Raid Handi-Forts, créé en 2008. À ce titre, le festival Grandes Heures Nature propose, le 12 juin (organisé en fonction de l'évolution des conditions sanitaires), trois parcours (de 5, 8 et 15 km), ouverts aux joëlettes, aux fauteuils roulants ou FTT (fauteuil tout terrain). Des guides seront aussi à la disposition des malvoyants. En complément, un parcours de 21 km est proposé pour des randonneurs avertis. Grande première, une descente en FTT sera ouverte au départ du Fort Bregille.

+ Inscriptions et infos : grandes-heures-nature.fr.



Des parcours sont adaptés pour être accessibles au plus grand nombre.

Magazine PLUS GRAND BESANCON juillet-août 2021 n° 104

<https://fr.calameo.com/read/004217561ef5f9a37a215>

La deuxième édition du Festival Outdoor Grandes Heures Nature a été officiellement lancée le samedi 12 juin depuis le parc de la Rhodiacéta

Cette édition particulière en raison de la crise sanitaire s'est déroulée en 3 temps. Le premier temps a permis aux participants de faire des randonnées pédestres de 15 et 21km passant par les collines et la Citadelle. Deux parcours ont aussi été adaptés pour les personnes en situation de handicap .

12.1.6 **D'autres actions territoriales destiné à ouvrir le sport à tous : le programme ESM X CLUBS**

Virée en joëlette

► Lancé en décembre 2020 par le Comité paralympique et sportif français (CPFS), le programme ESMS X CLUBS se déploie sur tout le territoire. L'objectif est simple : mettre en lien plus de clubs sportifs et d'établissements médico-sociaux afin d'organiser des actions sportives régulières. En mars, le CPFS a signé une convention avec APF-France Handicap, le club Ensemble pour des loisirs adaptés de pleine nature et le comité départemental Handisport. Première étape, des randonnées de joëlette, organisées jusqu'en juin.

Contacts : france-paralympique.fr/esms-x-clubs et apf25.blogs.apf.asso.fr



Photo : Emmanuel Eise

12.1.7 En projet : Exemple



LA « CATHÉDRALE » DE LA RHODIACÉTA (PRÉS-DE-VAUX) FUTURE BASE OUTDOOR !

L'esprit du parc de la Rhodiacéta et sa localisation en font un espace public naturellement orienté vers la vallée du Doubs, sur la route du camping de Chalezeule par la véloroute. Le choix de préservation du bâtiment historique de la « Cathédrale » permettra de relocaliser dans de bonnes conditions le Sport nautique bisontin (SNB) mais aussi d'en faire une base d'accueil outdoor pour les trailers, les vététistes et les randonneurs... Livraison de l'ouvrage prévue pour juin 2022.

Magazine PLUS - Grand Besançon N°103 page 9 –
<https://fr.calameo.com/read/004217561990a298afdfc>

13 LA CULTURE

13.1 LA CULTURE SUR LE TERRITOIRE DE GBM : QUELQUES CHIFFRES

<https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/culture/les-parcours-culturels/>

Etablissements principaux présents sur le territoire de Grand Besançon Métropole :

- 2 scènes Nationales
- 8 musées
- 20 équipements culturels
- 1 Conservatoire à Rayonnement Régional
- 1 Institut Régional des Beaux-Arts

13.1.1 Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) en 2021

Le CRR c'est plus de 2090 élèves, 105 enseignants, 70 disciplines enseignées, 80 salles d'enseignement, une salle d'orchestres, un auditorium de 280 places et près de 30 000 usagers qui franchissent, chaque mois, ses portes, un label « Conservatoire à Rayonnement Régional » reconnu par le Ministère de la Culture et qui témoigne de la qualité des enseignements.

Le Conservatoire fait partie du réseau de l'association Réseau national Musique & Handicap

Cette association a pour objectif de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux arts, à la culture et notamment à la musique (spectacle vivant, apprentissage et formation, pratique musicale, observation et veille, mission ressource...).



RÉSEAU NATIONAL MUSIQUE & HANDICAP

13.1.2 Les actions conduites par le Conservatoire à Rayonnement Régional

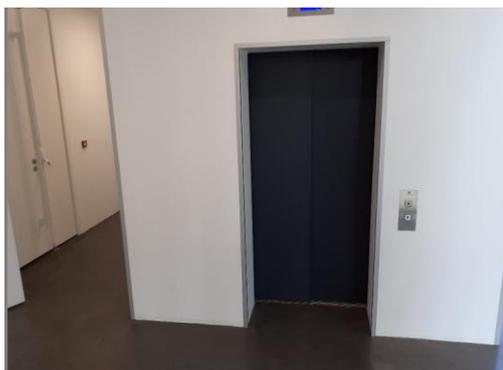
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Renouvellement adhésion à l'association Réseau National Musique et Handicap (adhésion du conservatoire depuis décembre 2015)	Réseau National Musique Handicap	Secrétariat général		Tous handicaps
Poursuite de l'accueil individuel et collectif d'enfants et d'adultes en situation de handicap pour des cours d'instruments, de chant, de formation musicale...		Enseignement	CRR	Tous handicaps
Création de l'atelier hebdomadaire CREADAPT à destination d'enfants en situation de handicap et enfants valides. Danse/percussions/voix		Enseignement	CRR	Tous handicaps
Rendez-vous personnalisé pour les parents, les usagers et les enseignants autour de l'accueil du handicap au CRR.		Référent handicap	CRR	Tous handicaps
Réunion trimestrielle sur le handicap avec équipe de Direction		Référent Handicap / Direction	CRR	Tous handicaps

Travaux/ aménagement			Bâtiment Conservatoire : Peinture encadrement des portes en couleur différenciée pour mal voyants Peinture des plinthes en couleur différenciée dans les circulations pour mal voyants	Tous handicaps
Mise en place d'un atelier de danse contemporaine avec deux structures bisontines. 10 séances pour adultes, dont 5 en partenariat avec un cours de danse à destination des 12 enfants inscrits en CHAM primaires. Spectacle commun présenté à l'auditorium du CRR en décembre 2021.	- GEM La Fontaine et GEM La Grange de Léo de Besançon.	Référent handicap / direction	CRR	handicap psychique
Formation pour le personnel du CRR (enseignant, administratif, d'accueil et de surveillance). Sur les troubles « DYS »	Oriane Bineau, orthophoniste.	Référent Handicap / Direction	CRR	Troubles « DYS »
Création, accueil et enregistrement en public d'une émission radio sur le thème « Handicaps et enseignements artistiques au CRR »	Résonance Contemporaine: 14 rue des caserne. 01000 Bour-en-Bresse. Directeur artistique Alain Goudard. Association Hygiène Sociale de Franche-Comté. Monsieur Lyliau Leuba, directeur de plusieurs établissements de cette association.	Référent Handicap/Direction	CRR	Tous handicaps

Accueil visite et découverte du CRR et présentation d'instruments pour un groupe de 12 jeunes adolescents	IME du Parc et Clex du collège Proudhon de Besançon	Référente handicap/ Direction	CRR	Tous handicaps
Accueil visite et découverte du CRR et présentation d'instruments pour un groupe d'adultes.	Association Vivre en Ville de Besançon.	Référente handicap/ Direction	CRR	Handicap psychique

13.1.3 Le CRR les travaux illustrés





13.1.4 Le Frac Franche-Comté et les actions en faveur des publics en situation de handicap :



Soucieux de rendre l'art contemporain accessible au plus grand nombre, le Frac a obtenu le pictogramme S3A (symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité) en 2014, un an après son ouverture puis le label «Tourisme et Handicap » en 2018. La structure répond aux différentes préconisations du cahier des charges du label au niveau des handicaps auditif, moteur, visuel, intellectuel et des autres types de handicap.

Depuis 2013, il existe pour chaque exposition :

- **Des fiches en braille** réalisées en collaboration avec le CREESDEV (Centre Régional d'Enseignement et d'Éducation Spécialisés pour Déficients Visuels).
- **Des livrets FALC** « facile à lire et à comprendre » sont créés par nos soins pour les personnes en situation de handicap intellectuel.
- **Des livrets en gros caractères** dont la taille de la police est augmentée pour un meilleur confort visuel des personnes malvoyantes. Ils peuvent convenir également ou être appréciés et utilisés des seniors, des personnes dyslexiques ou d'autres lecteurs qui en ont besoin.
- **Des maquettes tactiles** de certaines œuvres présentées dans les expositions ont été régulièrement fabriquées pour une préhension-représentation de l'œuvre originale.



La structure a par ailleurs investi dans du matériel tels que des boucles auditives (accueil-bibliothèque-salle de conférence), des cannes-sièges et des fauteuils roulants. Ce matériel est à disposition à l'accueil pour toute personne qui en fait la demande.

Le personnel d'accueil et de médiation se forme de manière progressive à la Langue des Signes Française. Il apprend les signes de communication basiques et spécifiques aux expositions afin de pouvoir accueillir les personnes sourdes signantes. Nadège Viard de l'association « Sors les mains d' tes poches » est la référente et formatrice pour ce public.



Cependant, pour assurer les visites en langue des signes, le FRAC Franche-Comté fait appel à l'URAPEDA Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs) pour obtenir des interprètes en LSF afin de traduire une visite d'un médiateur sur chaque exposition.

Une partie de l'équipe a été formée à la conception d'outils tactiles à destination des publics non-voyants par l'association *Les Doigts qui rêvent* sur Dijon.

Une mallette pédagogique autour d'une œuvre de la collection est en cours de réalisation. Elle pourra circuler dans toute la région pour des groupes spécifiques, des associations ou des classes inclusives.

En 2021, le FRAC a accueilli en visite :

- l'Association « Sors les mains de tes poches »,
- l'IME L'aurore de Gray,
- l'IME du Parc de Besançon,
- l'ADAPEï de Pelousey,
- l'AFTC (Association des Familles de Traumatismes Crâniens et cérébro-lésés),
- le GEM Multisites – O jardin de Floréal de Besançon
- Le GEM Les Amis de Ma Rue Là

13.1.5 Les Musées du Centre- Le musée du Temps – Les actions 2021 en direction des publics en situation de handicap

13.1.5.1 Les Musées du Centre : le musée Beaux-Arts et d'Archéologie – rappel :

L'accessibilité de toutes les personnes présentant un handicap, qu'il soit visuel, auditif, moteur, intellectuel ou psychique aux collections, fait partie des priorités des musées des beaux-arts et d'archéologie, émises dans le Projet Scientifique et Culturel. Un membre du personnel a été positionné de façon permanente pour mener à bien cette mission.

Le bâtiment du musée des beaux-arts et d'archéologie est aujourd'hui accessible, grâce à la rénovation du musée conduite par l'architecte Adelfo Scaranello.

Les actions de médiation et outils sont nombreux ; ils prennent en compte tous les types de handicap de façon spécifique, mais aussi tous les âges de la vie et toutes les limitations que peuvent rencontrer les visiteurs. Des animations sont proposées, et des outils d'aide permettent aussi de visiter librement le musée, en famille ou entre amis.

La médiation humaine permet de prolonger la mise en accessibilité bâtementaire par une programmation complète d'activités adaptées, renouvelées chaque trimestre, pour les groupes comme pour les individuels.

Des outils d'aide à la visite, mais aussi à la perception et à la mobilité, permettent désormais un accès au musée en visite libre :

- Un compagnon de visite numérique, avec des parcours adaptés (visite confortable, visite en audio-description...).

- Des Livrets Faciles à Lire et à Comprendre, pour l'exposition permanente et pour les expositions temporaires les plus importantes de l'année.
- Des moulages de sculptures à toucher.
- Des boucles d'induction magnétiques portatives et des casques.
- Des loupes éclairantes.
- Des sièges pliants.
- Des fauteuils roulants.
- Un écran d'affichage indiquant les outils.

Une communication adaptée est mise en place à l'attention des personnes en situation de handicap. Les programmes culturels pour tous les publics comprennent les informations sur les animations accessibles. Mais en plus, des programmes en gros caractères, avec des phrases en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) sont à disposition, ainsi qu'un livret d'informations générales présentant les mêmes adaptations. Ces outils de communication sont publiés en format Word ou produits sur demande en braille, pour les personnes non-voyantes.

Enfin, les équipes en charge de l'accueil et de surveillance, ainsi que certains guides conférenciers ont été formés à accueillir et informer des personnes en situation de handicap.

13.1.5.2 Les actions 2021 des musées du centre en direction des publics empêchés et ouvrant la culture à tous

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
Guide FALC exposition Transmissions	Atlas Fondation Pluriel	Service développement culturel des musées du Centre	Musée du Temps	Handicap intellectuel
Visites pour polyhandicap	MAS Tilleroyes	Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Polyhandicap / handicaps lourds
Vidéo sur l'accessibilité pendant fermeture COVID		Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Tout handicap
Vidéos accessibles sur		Service développement	Musées du Centre	Handicap auditif

les réseaux sociaux avec une stagiaire sourde		culturel des musées du Centre		
Atelier adapté exposition Le passé des passages	CRDV	Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap visuel
Guide de visite FALC exposition Juliette Roche	Atlas Fondation Pluriel	Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap intellectuel
Parcours LSF sur le compagnon de visite numérique Juliette Roche	URAPEDA	Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap auditif
Adaptation des Visites-ateliers enfants / scolaires		Service développement culturel des musées du Centre	Musées du Centre	Tout handicap
Visites pianissimo exposition Transmissions	Maison des Seniors	Service développement culturel des musées du Centre	Musée du Temps	Handicap moteur / psychique
Visites Ouvrez grand les oreilles exposition Transmissions	AVH Doubs	Service développement culturel des musées du Centre	Musée du Temps	Handicap visuel
Visite-atelier interprétée en LSF exposition Transmissions	Sors les mains d'tes poches URAPEDA	Service développement culturel des musées du Centre	Musée du Temps	Handicap auditif
Visites faciles exposition Transmissions	Atlas Fondation Pluriel	Service développement culturel des	Musée du Temps	Handicap intellectuel

		musées du Centre		
Atelier adapté enfants handicap visuel Transmissions	CRDV	Service développement culturel des musées du Centre	Musée du Temps	Handicap visuel
Visites pianissimo exposition Juliette Roche		Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap moteur / psychique
Visites faciles exposition Juliette Roche		Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap intellectuel
Visites découvertes adaptées		Service développement culturel des musées du Centre	Musées du Centre	Tout handicap
Visites Ouvrez grand les oreilles exposition En toute discrétion	AVH Doubs	Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap visuel
Visites pianissimo exposition En toute discrétion	Maison des Seniors	Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap moteur / psychique
Visites faciles En toute discrétion	Atlas Fondation Pluriel	Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Handicap intellectuel
Participation Semaine Bisontine du Handicap	CCAS	Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Tout Handicap

Journée Internationale des personnes handicapées : inauguration des plans tactiles et visite	Lions Club	Service développement culturel des musées du Centre	Musée des beaux-arts et d'archéologie	Tout Handicap
--	------------	---	---------------------------------------	---------------

13.1.6 Les actions conduites en 2021 par la Direction actions culturelles

Parcours culturels 2021 2022	43 acteurs culturels sont partenaires dont la Dir des Musées du Centre, Dir de la Citadelle, Dir des Bibliothèques, Dir Biodiversité Espaces verts.	Ecoles élémentaires publiques sur Besançon Ecoles maternelles publiques du quartier Planoise Etablissements et structures culturelles bisontines Dans tous les quartiers dont 58% élèves élémentaires fréquentent une école située dans un quartier prioritaire	1 CLEX et des élèves en inclusion
Mardis des rives 2021, soirées concerts tous les mardis de juillet-août Organisation par GBM en partenariat avec les communes d'accueil (dont Ville de Besançon) : soirées accessibles gratuitement pour le public. Accessibilité handicap (stationnement, aménagement, contact communiqué pour préparation venue), accueil de groupe possible (ex CCAS) 2021 : 5 483 spectateurs, 8 soirées réalisées, 9 concerts et groupes présentés	Direction Communication, services techniques, Direction Transports, Direction des Bibliothèques, Ginko, Rodia, Bastion...	Communes du Grand Besançon riveraines du Doubs	Tous handicaps
Soirées Granvelle 2021 Du 23 juillet au 14 août 2021, programmation de soirées concerts estivales les week-ends dans la Cour du Palais Granvelle. Accessibles gratuitement pour le publics. 1 841 spectateurs/8 soirées spectacles/9 représentations	Direction des musées du Centre, Direction Communication ...	Cour du Palais Granvelle Besançon	Tous handicaps

<p>Soutien aux manifestations culturelles à Besançon et dans le Grand Besançon</p> <p>La Délégation Culture de la Ville apporte son soutien (aides financières et/ou logistiques) aux acteurs, associations et établissements culturels, qui participent à la diffusion culturelle sur le territoire et à l'accessibilité à la culture, à travers l'organisation de manifestations culturelles et artistiques à Besançon. La Ville axe notamment une partie de son aide aux manifestations se déroulant dans l'espace public.</p> <p>58 manifestations culturelles, récurrentes ou exceptionnelles, d'envergure diverses et dans des domaines variés (musique, spectacle vivant, arts visuels, littérature...), organisées par des associations et structures culturelles, ont été soutenues dont 55 ont pu être maintenues dans le contexte sanitaire parfois incertain, comme Bien Urbain, le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté, le Festival du Bitume et des Plumes, Parcs en Fête, le Festival Détonation.</p> <p>Grand Besançon Métropole accompagne les organisateurs d'événements culturels sur le territoire qui participent à la diffusion culturelle et à l'accessibilité à la culture.</p> <p>2021 : 16 manifestations d'associations et structures culturelles soutenues dont 14 ont pu être maintenues</p>	<p>Associations et structures culturelles du territoire, Direction Communication, Services techniques...</p>	<p>Besançon Grand Besançon</p>	<p>Tous handicaps</p>
<p>Hors(s)-Limite(s) et Jours de Danse</p> <p>Projets d'événement et d'action culturelle menés par l'association Na-Compagnie Pernette soutenus par la Ville de Besançon</p>	<p>Différents partenaires dont MAS Etalans...</p>	<p>Différents lieux à Besançon et dans le Grand Besançon + Doubs et Région</p>	<p>Tous handicaps</p>

Soutien de la Ville au Festival Jours de Danse, festival participatif et gratuit ouvert aux personnes en situation de handicap - et au projet Hors Limites : saison d'ateliers de pratiques amateurs de la cie ouvert aux personnes en situation de handicap tout au long de l'année			
Soutien au projet de création de spectacle La Langue des Cygnes de la Compagnie bisontine Graine de Vie (dirigée par Laurie Cannac) Soutien à la création du spectacle La Langues des Cygnes (en LSF) sur la thématique de la différence et actions culturelles en amont du spectacle.	2 Scènes	Besançon et divers lieux en France	Handicap auditif
Soutien à l'association Côté Cour Projet de saison jeune public qui s'oriente en partie en direction des sourds et malentendants (spectacles en LSF)	Divers partenaires	Besançon - Grand Besançon + région	Sourds et malentendants
Soutien à l'association Tricyclique Dol Qui a réalisé notamment les projets : - Brut Box : collection d'instruments bruts dédiés au handicap reconnue par les institutions (Conservatoires, IME...), transmission au plus grand nombre nécessite un travail d'adaptation constant. - Siestes soniques : expérimentations sonores en quadriphonie propices à la détente jouées au public, aux partenaires, aux institutions médico-sociales. Ateliers en direction des publics en situation de handicap	Divers partenaires	-	Tout public et publics en situation de handicap et encadrants

13.1.7 Les actions développées en 2021 par les principaux établissements culturels présents sur le territoire de GBM

Les actions conduites dans les bibliothèques en direction du public en situation de handicap
Etablissement, Direction, service : **Médiathèque Pierre Bayle adulte**

Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<u>Animation</u> Accueil groupe pour visite	Association des familles de traumatisés crâniens de Franche-Comté		Médiathèque	Traumatisés crâniens donc difficultés d'élocution, trouble de l'attention, handicap moteur...

Etablissement, Direction, service : Médiathèque Pierre Bayle jeunesse				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<u>Animation</u> Accueil de groupes pour visites libres Les histoires du mercredi <i>Bébé signe</i> Les histoires du mercredi <i>albums sensibles</i>	IME L'Essor Heure du conte		Médiathèque Environ 1 fois par mois Médiathèque	Handicap mentaux et difficultés sociales Tout public
<u>Formation</u> FAL en bibliothèque Accueil du public en situation de handicap	Bibliest CNFPT			Handicap cognitif Tous les types de handicap

Etablissement, Direction, service : Médiathèque Pierre de Coubertin				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné

<p><u>Animations</u> Accueil de groupes - Lectures - visites libres - atelier d'écriture</p> <p>Table thématique autour de la santé mentale à l'occasion des Semaines d'information sur la santé mentale</p>	<p>IME du parc ULIS TFM de l'Ecole Brossolette</p> <p>Conseil local de santé mentale du Grand Besançon (CLSM)</p>		<p>IME du parc Médiathèque</p> <p>Médiathèque</p>	<p>Handicap intellectuel Troubles des fonctions motrices</p> <p>Santé mentale</p>
<p><u>Collections</u> Développement des collections dys, facile à lire et facile à lire et à comprendre</p>			<p>Médiathèque</p>	<p>Handicap cognitif Handicap intellectuel</p>
<p><u>Formations</u> L'autisme : trouble envahissant du développement L'accueil du public en situation de handicap</p>	<p>CNFPT</p>			<p>Autisme</p> <p>Tous les types de handicap</p>

Etablissement, Direction, service : Médiathèque Nelson Mandela				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<p><u>Animation</u> Lectures à voix haute + animations diverses (jeux, quizz, musique...)</p>	<p>Association des Paralysés de France</p>		<p>Foyer APF 1 fois par mois</p>	<p>Tous : intellectuels, sensoriels et moteurs</p>
<p><u>Collections</u> Valorisation des collections accessibles (Facile à lire et dys)</p>		<p>Réseau des bibliothèques de Besançon</p>	<p>Médiathèque Nelson Mandela, salle des collections + catalogue (cote supplémentaire)</p>	<p>Handicap intellectuel Handicap social (primo-arrivant, illettrisme...)</p>

				Handicap cognitif
<u>Equipements</u> Achat équipement spécial, organisation d'emplacements dédiés et flyers explicatifs ??? trop évasif			Médiathèque Nelson Mandela	

Etablissement, Direction, service : Médiathèque Aimé Cesaïre				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<u>Animation</u> Conte musicale Visite libre Visite libre Visite libre	Foyer de Bregille CATIJ IME Salins de Bregille ITEP des Salins de Bregille Maison de l'adolescent	Bibliothèques	Clairs Soleils 5 visites pour l'année 10 visites pour l'année 5 visites pour l'année	Polyhandicap Polyhandicap Troubles du comportement

Etablissement, Direction, service : Médiathèque des Tilleuls				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<u>Collections</u> Prêts et initiation Appareils Victor pour déficients visuels	Résidence autonomie Lilas	Coordinateur Handicap réseau BAM	Médiathèque des Tilleuls Résidence autonomie Lilas CCAS	Malvoyants, cécité, DMLA, carte invalidité 80%
<u>Animations :</u> Accueils de groupes	IME du Parc CEEDA CATIJ	Médiathèque des Tilleuls	Médiathèque des Tilleuls	Handicap physique Handicap intellectuel

Préparation de sélections de livres thématiques Visites libres Lecture à voix haute	CCAS		Résidence autonomie des Lilas	Handicap auditif Handicap physique Handicap auditif Handicap intellectuel Handicap visuel
---	------	--	-------------------------------	---

Etablissement, Direction, service : Médiathèque nomade Nom du référent/dossier : Sandrine Chakib Tellier				
Intitulé de l'action	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Service pilote au sein de la Direction concernée	Lieu(x) de l'action	Type(s) de handicap concerné
<u>Animation</u> Temps d'histoire avec tapis-lecture et interaction Raid Handi-Fort	CATIJ Service des sports	Médiathèque nomade et bibliobus	CATIJ Promenade Chamars	Handicap psychique Tous types de handicap
<u>Formation</u> Journée d'étude sur l'accessibilité	BPI			Tous types de handicap

- **Actions en direction du public en situation de handicap :**

Un groupe de travail « handicap » est constitué depuis septembre 2018 et a pour mission de mutualiser les expériences, se former, contacter sur le territoire les associations et développer des partenariats, informer les collègues sur les formations d'accueil du public en situation de handicap, développer et mettre en valeur les collections. Chaque bibliothèque du réseau a son référent qui informe les équipes des actions mises en place. Des réunions sont organisées tous les trimestres.

En 2019 : Un travail est initié sur la constitution d'un fonds « facile à Lire » (FAL), suite à des formations de collègues du réseau des bibliothèques.

En 2020 :

- ✓ obtention du label du Ministère de la Culture suivi de l'engagement d'un budget de 2000 €. Ce fonds comprend des documents adaptés et destinés au public en situation de handicap (intellectuel, social), avec des éditions de livres adaptés, des contenus accessibles, avec pour objectif un meilleur accès de tous à la culture.

- ✓ Mise en place de collections dans les bibliothèques et d'outils de communication : flyers, marque-page, affiches.
- ✓ Parallèlement, acquisition de documents en direction du public DYS (romans adultes et jeunesse, documentaires), ainsi que de documentaires sur le handicap, de livres tactiles et braille...

En 2021, un budget de 1500 €, a permis de consolider le fonds pour le public en situation de handicap.

Collections adaptées

Fonds Livres tactiles et braille : 99 documents

Documentaires sur le handicap : 384 documents

CD Daisy : 197 docs

CD livre-lu (adultes et jeunesse) : 1706

Livres en gros caractères : 3528

FAL 463 documents

DYS 254 documents

DVD Description dans le catalogue de la mention sous-titres pour sourds et malentendants et/ ou de fichiers d'audiodescription.

Etiquettes sur les boîtiers pour identifier les sous-titres selon les handicaps

Accueil du public en situation de handicap sur le réseau

60 accueils de groupes et animations en lien avec le handicap, soit 394 personnes accueillies

Animation :

Le groupe de référents « handicap » a travaillé en 2020 sur la programmation d'une semaine d'animations prévues du 15 au 20 mars 2021 et intitulée « Les Inclusifs ». **A cause de la pandémie, les animations ont été annulées. Elles sont reportées à la semaine du 28 mars au 2 avril 2022.**

2021 a été l'année de la mise en place d'un nouveau partenaire avec le CLSM sur la semaine d'information sur la santé mentale qui a lieu en octobre. A cette occasion, les documents sur le sujet avec des tables thématiques ont été mis en exergue dans deux bibliothèques du réseau et une liste bibliographique pour le public a été publiée

Un travail a été initié avec un groupe de jeunes de l'ADAPEI sur un projet d'atelier d'écriture qui a débuté en novembre 2021 avec pour objectif une présentation de la production écrite sous forme de théâtre d'ombre.

Lors de la semaine bisontine du handicap (du 15 au 21 novembre), la Médiathèque Pierre de Coubertin a reçu l'association « Sors les mains de tes poches » pour l'animation Tea Time à

Depuis de nombreuses années, le bibliobus participe au Raid Handi-Fort organisé par le service des sports de la ville. L'équipe est présente toute la journée avec le salon de lecture pour permettre au public de profiter des collections. Des documents adaptés en capacité d'intéresser tous les publics y sont présentés.



La labellisation Tourisme et Handicap

Liste des sites labellisés Tourisme et handicap dans le département du Doubs :



<https://www.doubs.travel/tourisme-handicap.html>

14 LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA VILLE

14.1 L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE PAR LA PROXIMITE DES SERVICES

14.1.1 La proximité géographique au sein d'établissements accessibles de proximité

- Un accueil Mairie totalement accessible
- Un guichet partagé éducation/petite enfance également accessible
- L'adaptation de certains équipements pour une accessibilité des personnes à mobilité réduite (rappel : pose de boucles à induction magnétique dans tous les ERP de la Ville de Besançon)
- Cet effort général de proximité est régulièrement salué par la labellisation « Marianne » des différents sites d'accueil de la CABG, de la Ville et de son CCAS, de la plate-forme téléphonique et du site internet de la Ville de Besançon **labellisation 5@ Villes internet**
- Un Espace France Services (ex MSAP) sur le quartier de Planoise pensée comme une plateforme multi-partenaire regroupant les services de la Ville, du CCAS et des prestataires de l'action sociale et sanitaire. L'implication du CCAS dans ce projet est l'illustration de ses nombreuses actions qui, partant de la mutuelle solidaire en passant par la mise en accessibilité des lieux publics, visent à rendre cette institution plus proche des bisonnins.
- Des antennes sociales de Quartiers
- La Maison des Séniors - Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : un service désormais incontournable sur le territoire. Elle pilote l'organisation des Rendez Vous de l'Age, ayant accueilli 1880 participants lors de la dernière édition. En 2021, la Maison des Seniors a assuré 6820 accueils téléphoniques et physiques. Ses travailleurs sociaux ont accompagné 280 personnes à domicile.

14.1.2 Focus sur L'Espace France Services

Rappel : La Maison de Services Au Public (MSAP) de Planoise créée en janvier 2018 a été labellisée **Espace France Services le 1er janvier 2020**. Cette structure, pensée comme un guichet unique pour les citoyens, améliore l'accès aux droits et aux services en fédérant les acteurs du territoire

En 2021, très impliqués en proximité lors d'une nouvelle période de confinement, les agents de France Services ont répondu à **44 337 accueils physiques et téléphoniques, un chiffre en nette augmentation par rapport à l'année 2019 et 2020.**

Un nouveau projet, « les lundis de la santé » est animé depuis octobre 2021 tous les lundis matin en partenariat avec de le Centre d'examens de santé, la CPAM, la DHS et le CCAS, et permet des actions de prévention auprès des usagers.

14.1.3 Les antennes sociales de quartier du CCAS – un rôle accru en 2021 tout comme en 2020

Les antennes sociales de quartier du CCAS ont, en 2021, tout comme en 2020 exercé un rôle accru de maintien du lien social et de l'autonomie des personnes fragiles, en situation ou en risque d'isolement.

En 2021, les Antennes sociales de quartier ont réalisé 14 060 accueils physiques et téléphoniques 5 204 entretiens individuels

14.2 L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE POUR TOUS, AGENTS ET USAGERS

14.2.1.1 Les actions 2021 mises en place par le CCAS de la Ville de Besançon

Rappel :

- Après avoir bénéficié d'une modernisation de ses outils pour son personnel et les usagers, la connexion Wifi du CCAS de la Ville de Besançon a été expérimentée dans les espaces communs de la Résidence autonomie les Hortensias puis été déployée, en 2019, dans tous les établissements gérés par le CCAS. Cette généralisation a permis de déployer la formation « connecté à tout âge » dans 6 quartiers de la Ville.
- La MSAP devenue France Services met à disposition 6 ordinateurs en libre-service et accompagne les usagers qui en ont besoin dans leurs démarches d'accès aux droits sociaux en ligne.

« En 2021

- **l'espace France Services a accompagné 18519 personnes dans l'accomplissement de démarches en ligne.** Dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan de relance, l'Agence Nationale de la cohésion des Territoires (ANCT) a engagé le dispositif « conseillers numériques France Services ». Le CCAS a répondu à un appel à manifestation d'intérêt et a été retenu pour accueillir deux conseillers destinés à favoriser l'inclusion numérique. L'un d'eux a été affecté dès le 1er septembre à l'Espace France Services et à l'Antenne Sociale de Quartier afin de soutenir les personnes dans leurs usages quotidiens du numérique, Les sensibiliser aux enjeux du numérique (s'informer et apprendre à vérifier ses sources, protéger ses données personnelles...) et les rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne ».

En savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf>

Page 16

- **La Maison des Séniors CLIC** de la Direction de l'Autonomie, propose toute l'année, des cycles de formation à l'utilisation de la tablette numérique, aux plus de 60 ans, avec un matériel prêté pour l'occasion, dans de nombreux quartiers de la Ville.

« La Maison des Séniors, a développé cette action portée par la Conférence des financeurs pour garantir l'accès aux droits des plus de 60 ans et lutter contre la fracture numérique.

12 séances de formation sur des tablettes prêtées par le CCAS proposent aux plus âgés de découvrir un outil qui favorise le lien social et familial, facilite l'accès aux sites des services publics, la maîtrise des démarches en ligne et la sécurité de ses données personnelles »

En savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf>

Page 18

- « **Les antennes sociales de quartier** déploient également une offre d'accès au numérique avec le **recrutement de deux conseillers numériques, des permanences d'aide aux démarches administratives en lien avec les maisons de quartier** et des activités de développement social en lien avec différents partenaires (Summer Party, Réveillon solidaire, Ensemble autour, les Vareilles, les Automnales) ».

En savoir plus : <https://www.besancon.fr/wp-content/uploads/2022/06/CCAS-RA-2021.pdf>

Page 17

14.2.2 Besançon et Grand Besançon : Tous connectés !

Des outils à disposition pour des renseignements en un clic.

- Les actualités du territoire : tous les deux mois, un web magazine www.plus.grandbesancon.fr, les réseaux sociaux sont également une source d'actualités fraîches. (www.facebook.com/GrandBesancon) pour GBM et www.facebook.com/mairiedeBesancon pour la Ville de Besançon.
- L'actualité économique de l'Agglo et les offres d'emploi : LinkedIn ([www.linkedin.com/invest in Besançon](https://www.linkedin.com/invest-in-Besancon))
- Des clichés de « photographes ambassadeurs » : sur Instagram (www.instagram.com/grandbesancon_monAgglo) et des vidéos ou pastilles informatives sur la chaîne YouTube (www.youtube.com/channel/grandbesancon)
- L'agenda des sorties sur le site de l'Agglo : www.grandbesancon.fr rubrique **sorties**.

14.3 L'ACCESSIBILITE ET LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP – DE L'EXCLUSION, A L'INCLUSION

Le respect et la compréhension mutuels, contribuent à l'instauration de la société inclusive. Il est par conséquent crucial, d'améliorer la compréhension du handicap par le grand public, de lutter contre les perceptions négatives et de représenter le handicap de manière impartiale. L'inclusion de la personne en situation de handicap ou de fragilité nécessite un changement de regard sur le handicap.

De plus, l'accessibilité des lieux restera toujours imparfaite si elle n'est prolongée par l'accompagnement de la personne en situation de handicap.

14.3.1 La Mission Handicap et la sensibilisation

14.3.1.1 Bilan de la Semaine Bisontine du Handicap (SBH) :

La SBH, organisée durant la Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), s'est déroulée sur 6 jours et a permis la programmation de 17 événements (3 annulations) qui ont rassemblé environ 450 participants. Ces 17 événements alternaient les formats festifs et studieux : portes ouvertes, conférences, tea time en langue des signes, vernissage, ateliers de sensibilisations aux journées handi-citoyennes, spectacle de prévention des troubles auditifs à la Rodia... Aux côtés de la mission handicap du CCAS, **11 associations** et **5 services municipaux** se sont mobilisés.

Ce nouvel événement a permis de sensibiliser moins de personnes (~450) que la Biennale du handicap qui accueillait lors de la dernière édition 1500 visiteurs. Son rayonnement restera à conforter en cas de renouvellement.

14.3.1.2 Bilan des journées Handi-citoyennes (JHC)

En 2021 : 14 journées handi-citoyennes ont été organisées à l'attention de 768 personnes parmi lesquelles : 90 lycéens ; 192 étudiants post bac ; 74 adultes (SAFRAN) ; 212 enfants de CM1/CM2 et 200 personnes d'horizons divers.

14.3.1.3 Comparaison 2021 avec 2 années antérieures (avant crise sanitaire) :

	2016	2017	2021
Associations partenaires	Une vingtaine d'associations	Une vingtaine d'associations	La mobilisation des associations diminue au profit d'un renforcement de la présence de partenaires de la société civile défrayés.
Nombre de dates de JHC	21	25	14
Nombre d'établissement concernés	12 sites : 8 lycées, 1 CFA, 3 filières post bac (IMRT, BAFA, ESPE)	14 sites : 6 lycées, 1 CFA, 6 Filières post bac (IRTS, IMRT, BAFA, MFR, IUT, GEA, ESPE), 1 école primaire, 1 journée spéciale territoriale	8 sites : 3 lycées, 3 écoles primaires, 1 entreprise (Safran), 3 filières post bac
Nombre de personnes touchées	1300 personnes	1526 personnes	768 personnes

Avant 2020, le rythme des JHC était élevé, il nécessitait des déplacements de matériels (ce que l'outil BUS allégeait) et mobilisait des acteurs associatifs bénévoles. Le groupe des journées handi-citoyennes était investi dans la création du BUS des sensibilisations qui a

réussi le pari de réunir dans un espace contraint le matériel nécessaire aux sensibilisations tout en étant le théâtre de mises en situations empruntées à la vie courante. La dynamique était forte et les sites accueillant la mission handicap informé de la naissance de cet outil, l'attendaient impatiemment pour poursuivre, intensifier et renouveler l'offre des sensibilisations. La pandémie a impacté cette dynamique et sonné le glas de l'outil. Il reste de l'outil, la visite virtuelle tournée dans le BUS. Ces 6 séquences de 3mn enrichissent la palette des messages permettant de sensibiliser et ont pour autre avantage d'être covid compatible. Cette visite virtuelle a été appréciée lors de l'opération de sensibilisation au bénéfice des salariés de Safran et continue d'être utilisée en établissements scolaires.



En 2021 : les journées handi-citoyennes (JHC) se sont donc poursuivies et élargies à l'entreprise (Safran) ; un événement alternatif à la Biennale du handicap et de l'autonomie, « covid compatible » a vu le jour : la Semaine Bisontine du Handicap (SBH). 2021 restera une année ralentie par la pandémie et marquée par l'interdiction de circuler pour le BUS des sensibilisations. Inauguré en 2019, utilisé sur 6 sites différents, il aura accueilli environ 1000 visiteurs. Le confinement de 2020 et la vétusté de son châssis mettront un terme à son exploitation avant la prévision initiale.



15 CONCLUSION

Comme tous les rapports qui l'ont précédé, le rapport 2021 n'est qu'un aperçu des actions conduites par Grand Besançon Métropole, ses communes membres dont la Ville de Besançon et son CCAS, ainsi que par les partenaires du territoire.

Il montre, à travers les travaux et actions listés, la volonté forte et partagée de répondre aux engagements pris et de faire au mieux face aux répercussions multiples de la crise sanitaire. Les travaux engagés sur chacun des maillons de la chaîne de déplacement (transport, voirie, ERP, IOP) l'ont été de façon à respecter leur mise en cohérence et leur pertinence.

Le respect de la mise en accessibilité réglementaire, exigée pour ces travaux, a pu également être calqué au plus près de l'usage, grâce à l'expérience acquise par les Directions et services au contact du Groupe d'Experts d'Usage dont le recours a encore été limité en 2021 mais n'a pas été interrompu.

En conclusion, ce rapport annuel d'accessibilité, souhaite rendre un hommage tout particulier, à toutes celles et ceux qui, par leur mobilisation et leurs efforts, ont permis de limiter à la fois les inégalités temporaires d'accès aux biens et aux services essentiels ; Ils ont poursuivi, au mieux et dans des conditions particulièrement complexes, la mise en accessibilité du territoire en l'inscrivant par ailleurs dans le cadre de nouveaux plans respectant les enjeux climatiques et environnementaux .